

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 17 OCTOBRE 2013

VOLUME 130

ODETTE GAGNON et DANIELLE BERGERON
Sténographes officielles

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me DENIS GALLANT,
Me KEITH RITI

INTERVENANTS :

Me PIERRE HAMEL et Me MÉLISSA CHARLES pour
l'Association de la construction du Québec
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour
l'Association des constructeurs de routes et grands
travaux du Québec
Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec
Me BENOIT BOUCHER pour le Procureur général du
Québec
Me MAUDE LYONNAIS BOURQUE pour la FTQ Construction
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites
criminelles et pénales
Me LAURENT THEMENS et Me GUILLAUME LEMIRE pour le
Fonds de solidarité

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	6
BENOIT RINGUETTE	
INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT	9
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me BENOIT BOUCHER	120
RÉINTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT	125
ANDRÉ ANTOINE	
INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT	129
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE HAMEL	221
FRANÇOIS CRÊTE	
INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT	237
INTERROGÉ PAR M. RENAUD LACHANCE, commissaire	288
INTERROGÉ PAR LA PRÉSIDENTE	292

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
97P-872 : Offre d'achat d'actifs de l'entreprise ECN terrain inc. le 13 juin 2008	19
97P-873 : REQ 6882820 Canada inc., REQ 9183-5371 Québec inc., REQ 6882811 Canada Inc., en liasse	42
97P-874 : Avis d'infraction d'Énergie Carboneutre du 26 novembre 2008 - Réception de sols contaminés au centre de traitement de sols contaminés Énergie Carboneutre situé au 8770, Place Marien à Montréal-Est	60
97P-875 : Certificat d'autorisation d'Énergie Carboneutre du 25 mai 2010 - Traitement de sols contaminés	70
97P-876 : Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés au 1er octobre 2013	121

98P-877 :	Carte d'affaires de Domenic Arcuri - SICN	157
98P-878 :	Carte d'affaires de Raynald Desjardins - SICN	158
98P-879 :	Courriel de Brigitte Bérubé du 10 août 2009-Urgent : ECN - Rencontre à organiser	173

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dix-septième (17e) jour
2 du mois d'octobre,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bonjour, Monsieur Ringuette.

8 M. BENOIT RINGUETTE :

9 Bon matin.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Est-ce qu'on a... est-ce que les avocats peuvent
12 s'identifier, s'il vous plaît?

13 Me DENIS GALLANT :

14 Denis Gallant pour la Commission. Bon matin.

15 Bonjour.

16 Me KEITH RITI :

17 Keith Riti pour la Commission.

18 Me PIERRE HAMEL :

19 Bonjour. Pierre Hamel pour l'Association de la
20 construction du Québec.

21 Me MÉLISSA CHARLES :

22 Bonjour. Mélissa Charles pour l'Association de la
23 construction du Québec.

24 Me DENIS HOULE :

25 Bonjour. Denis Houle pour l'Association des

1 constructeurs de routes et grands travaux du
2 Québec.

3 Me SIMON LAPLANTE :

4 Bonjour à vous. Simon Laplante pour l'Association
5 des constructeurs de routes et grands travaux du
6 Québec.

7 Me GASTON GAUTHIER :

8 Bonjour. Gaston Gauthier pour le Barreau du Québec.

9 Me BENOIT BOUCHER :

10 Benoit Boucher pour le Procureur général du Québec.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Juste à temps.

13 Me BENOIT BOUCHER :

14 Juste à temps.

15 Me MAUDE LYONNAIS BOURQUE :

16 Maude Lyonnais Bourque pour la FTQ Construction.

17 Me PIERRE POULIN :

18 Bonjour. Pierre Poulin pour le Directeur des
19 poursuites criminelles et pénales.

20 Me LAURENT THEMENS :

21 Bonjour. Laurent Themens pour le Fonds de
22 solidarité.

23 Me GUILLAUME LEMIRE :

24 Bonjour. Guillaume Lemire pour le Fonds de
25 solidarité.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui. Maître Gallant, alors, Monsieur Ringuette.

3 LA GREFFIÈRE :

4 Pourriez-vous vous lever pour l'assermentation.

5

6

7

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dix-septième (17e) jour
2 du mois d'octobre,

3

4 A COMPARU :

5

6 BENOIT RINGUETTE,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 (09:31:11)

11 INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :

12 Q. **[1]** Bon matin. Bon matin, Monsieur Ringuette.

13 R. Bon matin.

14 Q. **[2]** Alors, dans la... pour faire suite sur ce qu'on
15 s'est quitté hier, alors à partir de deux mille
16 huit (2008), monsieur Arcuri et monsieur Desjardins
17 vont prendre les rênes de la compagnie Énergie
18 Carboneutre via leur propre société qui est la
19 Société internationale Carboneutre.

20 R. Exact.

21 Q. **[3]** Parfait. Et ce qu'on comprend, c'est que c'est
22 cette compagnie-là, Société internationale
23 Carboneutre, comme vous avez expliqué et le
24 document qu'on a déposé hier - peut-être... peut-
25 être y faire référence, Madame Blanchette, alors

1 qui était à l'onglet 8 qu'on a coté sous la cote
2 869. Alors, ce document-là, ce qui faisait en
3 sorte, ce que vous avez expliqué, c'était monsieur
4 Arcuri se réservait le droit de gérer la compagnie,
5 mais de regarder là avant de l'acheter
6 définitivement, exact?

7 R. Exact.

8 Q. **[4]** Et ce qui faisait en sorte qu'à ce moment-là
9 les... les dirigeants de cette compagnie-là étaient
10 monsieur Arcuri, comme vous avez dit hier, qui
11 était essentiellement quasiment à tous les jours
12 sur Place Marien. Monsieur Desjardins?

13 R. Il est arrivé un peu après, oui.

14 Q. **[5]** O.K. Je vous ai posé des questions sur Joe
15 Bertolo. Bertolo, est-ce que... est-ce qu'il a pris
16 part à l'administration de la compagnie
17 Carboneutre?

18 R. Je ne l'ai jamais vu, je l'ai vu une fois ou deux
19 au début.

20 Q. **[6]** Son nom était sur le papier.

21 R. Oui, mais même le papier, je l'avais pas vu, je
22 l'ai vu ici.

23 Q. **[7]** O.K.

24 R. Donc, Joe, il m'a été présenté au début par
25 monsieur Desjardins comme étant son... son homme de

1 confiance.

2 Q. **[8]** Parfait. Ensuite de ça, à ce moment-là, quand
3 monsieur... et monsieur Arcuri et monsieur
4 Desjardins vont prendre le contrôle de la
5 compagnie. Qu'est-ce qui arrive avec monsieur
6 Thériault?

7 R. Thériault est toujours là, il est toujours... c'est
8 lui qui s'occupe bien souvent du lien avec Arcuri
9 au niveau administratif pour les anciennes dettes
10 que Arcuri a commencé à payer, il a réglé des
11 choses. Donc, il avait investi de l'argent assez
12 rapidement pour payer... ça, c'est Yves Thériault
13 qui s'en occupait avec Marlène.

14 Q. **[9]** O.K. Mais, dans la compagnie en tant que telle
15 là, pour... pour voir là à faire de la
16 décontamination là, ça a été mis sur pied, cette
17 compagnie-là, pour faire de la décontamination.
18 Est-ce que monsieur Thériault avait un rôle à jouer
19 à ce moment-là?

20 R. Yves était toujours en train d'essayer d'aller
21 chercher des soldes des contracteurs, donc il
22 amenait des soldes. Mais, pour ce qui est des
23 opérations sur le site, non, Yves n'était pas là.

24 Q. **[10]** Yves n'était pas là.

25 R. Non, mais il suivait, par contre, lorsqu'on faisait

1 des... des rencontres au ministère de
2 l'Environnement, il était toujours présent. En
3 termes opérations physiques sur le terrain, il
4 n'était pas là.

5 Q. **[11]** O.K. L'hiver deux mille huit (2008), l'été
6 deux mille huit (2008) ou l'année deux mille huit
7 (2008) en tant que telle, peut-être juste nous
8 donner les rôles de chacun. Vous avez... vous nous
9 avez parlé de monsieur Yves Thériault. Monsieur
10 Desjardins, vous allez le côtoyer... vous allez le
11 côtoyer à plusieurs reprises?

12 R. Au début, en mars, mais après il disparaît, on ne
13 le voit plus.

14 Q. **[12]** O.K. Il y a trois adresses physiques, il y a
15 sur Place Marien.

16 R. Hum, hum.

17 Q. **[13]** La bâtisse va être construite, les cuves pour
18 procéder à la décontamination vont être également
19 construites. Il va y en avoir là graduellement
20 jusqu'à un maximum, vous l'avez dit hier, de...

21 R. Dix-huit (18).

22 Q. **[14]** De dix-huit (18) cuves. L'outillage, et
23 caetera. Est-ce qu'on dit que, dans l'année deux
24 mille huit (2008), avec l'arrivée de monsieur
25 Arcuri, Carboneutre prend son envol là?

1 R. Ah! Tout à fait. En fin de compte, lorsqu'Arcuri
2 arrive, il injecte le montant d'argent nécessaire
3 pour pouvoir démarrer les opérations à grande
4 échelle, c'est-à-dire terminer les cuves, déboguer
5 parce que ce genre de système-là nécessite des
6 essais/erreurs au début pour régler les petits
7 problèmes de tous les jours, ce qui a été fait en
8 février, mars, avril. En début mai, on était
9 opérationnel à cent pour cent (100 %), donc on
10 traitait toutes les cuves.

11 Q. [15] Parfait. D'autres employés?

12 R. Il y avait une technicienne qui s'occupait de
13 l'entrée des sols avec une aide-technicienne.
14 Arcuri ou, je pense, Raynald Desjardins a placé un
15 contremaître qui était une personne qui connaissait
16 Chagnon, Éric Chagnon. D'autres personnes après,
17 c'étaient les opérateurs des équipements qui
18 étaient engagés par Yves Thériault sous sa
19 compagnie à numéro.

20 Q. [16] Donc, Yves Thériault facturait...

21 R. À Dominique Arcuri à SICN, la pelle, le chargeur ou
22 des choses comme ça, les opérations physiques.

23 Q. [17] Outre vous qui étiez à salaire, est-ce qu'on
24 peut parler que la majorité des gens étaient payés
25 de compagnie à compagnie? Vous avez parlé de

1 Marlène Girard hier et de sa compagnie Connexion.

2 R. Moi, j'étais pas à salaire, j'ai été à salaire
3 seulement qu'en juillet, donc...

4 Q. **[18]** Juillet deux mille huit (2008)?

5 R. Oui. Donc, j'étais encore sous ECN, parce que comme
6 c'était un due diligence, on s'attendait à être
7 payé rapidement, donc, pour moi c'était, O.K., on
8 met le système à jour, on te part le système,
9 prends les clés, puis paie-nous. Donc, on
10 s'attendait à un délai de deux, trois mois, là.
11 Lorsque, en février, monsieur Arcuri est rentré. Ça
12 fait que donc, je n'étais pas salarié. J'ai été
13 salarié pour SICN en juillet.

14 Pour ce qui est des autres, il y avait
15 toujours Marlène dans le décor, mais sous une autre
16 compagnie - Connexion, je crois - qui facturait
17 Arcuri. Je ne sais pas trop ce qu'elle faisait.

18 Q. **[19]** Puis Marlène que vous dites, madame Girard,
19 faisait quoi, elle?

20 R. Je ne sais pas trop. Elle était présente au niveau
21 des rencontres avec le ministère, elle était
22 présente, je crois, pour le financement, pour payer
23 les anciennes dettes, parce qu'il y avait toujours
24 des retours d'appel, évidemment, lorsqu'on doit de
25 l'argent comme ça. Donc, elle s'occupait de, de...

1 je présume, là, parce que ce n'est pas moi qui l'ai
2 engagée, c'est... c'est Arcuri, je pense, qui
3 l'engageait, ou Yves, là, et elle s'occupait
4 probablement de ces liens-là, toujours de trouver
5 du financement aussi. C'était toujours dans le
6 décor. Mais je n'en sais pas plus, là.

7 Q. **[20]** Trois adresses physiques. Vous, vous étiez à
8 quel endroit, une fois...

9 R. Tou... Pardon. Toujours sur la plate-forme, Place
10 Marien. Et l'autre adresse, c'était l'ancienne...

11 Q. **[21]** Qui était avec vous sur Place Marien?

12 R. Bien, il y avait la technicienne, Nathalie, puis il
13 y avait son aide. Il y avait Éric Chagnon qui était
14 tout le temps là, puis il y avait les opérateurs.

15 Q. **[22]** O.K.

16 R. Donc, comme bureau physique, c'était vraiment...
17 c'était l'usine. Moi... Moi, ce qui m'intéressait,
18 c'était de faire rouler l'usine, là, c'était... Ce
19 n'était pas une job de bureau, là, c'était une job
20 de, tu sais, régler les derniers comptes, puis
21 régler les problèmes, puis trouver les solutions
22 pour que le système fonctionne bien. Ce qui était
23 conclu vers le mois de mai.

24 Q. **[23]** O.K. Sur Hippolyte-Lafontaine, qui était là?
25 Qu'est-ce qui se passait, là, sur Hippolyte-

1 Lafontaine?

2 R. Bien, ça c'était les... C'est encore, je crois, les
3 bureaux de ECN. Yves Thériault est là. Roger
4 Grégoire. Puis je crois que Marlène est arrivée à
5 un moment donné. Ça, je ne pourrais pas vous dire
6 quand, mais je... je sais maintenant qu'elle était
7 dans les bureaux de... sur Louis-Hippolyte.

8 Q. **[24]** Quand la Société internationale Carboneutre
9 s'est incorporée, elle a donné l'adresse de 7272
10 Maurice-Duplessis, suite 102. Est-ce que vous avez
11 déjà été à cette adresse-là?

12 R. Oui.

13 Q. **[25]** O.K. Et qui était là, qu'est-ce que... Peut-
14 être nous décrire un peu ces bureaux-là.

15 R. Il n'y a rien. Un bureau vide.

16 Q. **[26]** Un bureau vide, totalement vide? Est-ce qu'on
17 peut... je peux aller aussi loin de dire que
18 c'était une coquille, ça?

19 R. Bien, il y avait une chaise ou deux, ils
20 attendaient... Bien, ce qu'ils m'avaient dit au
21 début, c'est qu'ils attendaient de s'installer,
22 puis... Après, je n'ai jamais retourné, là. J'ai
23 retourné parce qu'il y avait un restaurant en
24 dessous, puis on avait rendez-vous, mais sinon, on
25 n'avait... on n'avait jamais affaire là, là. Je

1 n'ai jamais été là.

2 Q. [27] O.K.

3 R. Donc, je n'ai jamais eu de rendez-vous avec Arcuri
4 ou avec monsieur Desjardins à cette place-là, là.
5 Jamais.

6 Q. [28] O.K. La... la... Je vous ai posé la question
7 hier, quand monsieur Arcuri arrive dans le décor,
8 les dettes, vous les évaluiez à peu près à quatre
9 (4) à cinq millions (5 M), si je me souviens bien
10 de votre témoignage?

11 R. Oui. Sous toutes réserves...

12 Q. [29] O.K.

13 R. ... étant donné que c'est Yves qui gérait ça, là.

14 Q. [30] L'entente de monsieur Arcuri, si monsieur
15 Arcuri devait acheter, devait vous acheter...

16 R. Hum, hum.

17 Q. [31] ... c'était de payer les dettes?

18 R. Toutes les dettes.

19 Q. [32] Et est-ce qu'on prévoyait d'autres montants
20 également?

21 R. Bien...

22 Q. [33] Pour vous et monsieur Thériault?

23 R. Thériault, je l'ignore. J'ignore l'entente que
24 Thériault avait avec Arcuri. Moi j'avais une
25 entente, qui était celle de Arton, que je vous ai

1 parlé hier.

2 Q. **[34]** Oui.

3 R. C'était la même, en fin de compte. Arcuri avait...
4 s'était... nous avait dit, « Je récupère l'entente
5 d'Arton, point par point. » Ça sous-entendait qu'il
6 me donnait un million et demi (1,5 M) puis qu'il
7 gardait la compagnie.

8 Q. **[35]** O.K. Est-ce que, quand...

9 (09:41:25)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[36]** Je m'excuse, je n'ai pas compris la dernière
12 partie de votre phrase. Donc, l'entente que vous
13 aviez avec Arton était que vous receviez un million
14 et demi (1,5 M)?

15 R. Et demi.

16 Q. **[37]** Et qu'il reprenait la compagnie?

17 R. Bien, qu'il avait... qu'il était propriétaire de la
18 compagnie.

19 Q. **[38]** O.K.

20 R. Il faut comprendre, Madame, que le... ECN était
21 toujours propriétaire des permis et des certificats
22 d'autorisation. Donc, il n'y a jamais eu de
23 transfert ECN vers SICN, des permis de certificats
24 d'autorisation. Je ne suis pas... Je m'aventure un
25 peu, là, c'est parce que le... l'avocat avait...

1 avait fortement recommandé d'éviter de transférer,
2 parce qu'il n'était pas sûr du résultat. Si le
3 ministère avait autorisé le transfert des
4 certificats de ECN vers SICN. Donc, c'est pour ça
5 qu'ils ont gardé ECN. Sinon, je pense que, avec le
6 recul, je pense qu'ils... ils s'en seraient
7 débarrassés, là. Tout bon homme d'affaires, avec
8 cinq millions (5 M) de dettes, je ne sais pas s'ils
9 auraient gardé ECN s'ils n'avaient pas été obligés.

10 Me DENIS GALLANT :

11 Q. **[39]** D'accord. Alors à ce moment-là, monsieur
12 Arcuri vous dit que ça va être le même, la même
13 entente qu'avec Arton. Je vais vous montrer un
14 autre document, qui, celui-ci, est daté du treize
15 (13) juin deux mille huit (2008). On est rendu à
16 quelle cote, Madame la Greffière?

17 LA GREFFIÈRE :

18 872.

19 Me DENIS GALLANT :

20 872, qui est à l'onglet 12.

21

22 97P-872 : Offre d'achat d'actifs de l'entreprise
23 ECN terrain inc. le 13 juin 2008

24

25 Q. **[40]** Alors, qui est ce qu'on appelle une offre

1 d'achat d'une entreprise. Alors, adressée à la
2 compagnie à numéro, qui... qui est SICN, qui est
3 Société internationale Carboneutre, là, 4459156,
4 là, sur Maurice-Duplessis. Et ce que ça dit,
5 c'est :

6 Nous vous transmettons la présente
7 offre d'achat d'actifs d'une
8 entreprise portant sur l'achat par
9 Société internationale Carboneutre de
10 la presque totalité des actifs de
11 l'entreprise Énergie Carboneutre, ci-
12 après appelée ECN et ECN Terrain, ci-
13 après l'offre, afin de circonscrire
14 les conditions sous lesquelles nous
15 l'avons acceptée. Ainsi, notre
16 acceptation de l'offre est
17 conditionnelle à la réalisation de la
18 condition suivante au plus tard le 27
19 juin 2008 à 17 h 00.

20 Alors, et là on dit :

21 L'acceptation mutuelle de l'acheteur
22 et du vendeur à l'égard de l'ensemble
23 des clauses de l'offre d'achat
24 d'actifs de l'entreprise, l'offre
25 d'achat fut signée en date du vendredi

1 13 juin. Par ailleurs, à compter de
2 l'acceptation de l'offre, tous les
3 risques, pertes reliées aux actifs,
4 compte tenu que 4459156 en a déjà la
5 possession effective, si la condition
6 stipulée ci-devant n'est pas réalisée
7 avant le 27 juin 2008, notre
8 acceptation de l'offre deviendra
9 automatiquement caduque et les
10 soussignés n'auront aucune obligation
11 de procéder à la vente des actifs et
12 des actions. Finalement, la clôture de
13 la transaction de vente devrait avoir
14 lieu le 1er août 2008...

15 Puis bon, et on continue, et c'est signé par vous,
16 c'est signé par monsieur Thériault, et c'est signé
17 par monsieur Arcuri.

18 R. Oui.

19 Q. **[41]** À la deuxième page, Madame Blanchette. Alors,
20 est-ce que... est-ce que cette offre-là a été
21 concrétisée, ou elle est devenue caduque?

22 R. Elle est... Elle ne s'est pas réalisée. Il y a eu
23 un second... une seconde signature, je crois, à la
24 fin d'août.

25 Q. **[42]** O.K.

1 R. Donc, cette offre-là, elle n'a pas été...

2 Q. **[43]** O.K. Il y a une raison pourquoi... Il y a une
3 raison pourquoi, parce qu'hier je vous ai posé la
4 question, il y a eu la... il y a eu la lettre pour,
5 dans laquelle vous acceptiez de céder la gestion de
6 votre entreprise à partir du premier (1er) février
7 deux mille huit (2008), vous avez dit ils
8 acceptaient de faire ça par due diligence pour une
9 période de deux, trois mois, ce qui nous amène à
10 juin.

11 R. Hum, hum.

12 Q. **[44]** L'entreprise va bien, selon ce que je
13 comprends de ce que vous m'avez dit, en deux mille
14 huit (2008), là. Quand monsieur Arcuri arrive.

15 R. Bien, Arcuri fait l'essentiel, c'est-à-dire qu'il
16 injecte de l'argent pour permettre la mise en route
17 et récupérer notre certification d'autorisation.
18 C'était essentiel pour pouvoir avoir encore des
19 entrées d'argent. Il arrête certaines dettes, donc
20 il en a payé, il a réglé des choses, et ils
21 attendent, je crois, pourquoi ça ne s'est pas
22 réalisé, ils attendaient leur financement.

23 Q. **[45]** O.K. Donc, parce qu'ils attendaient... ils
24 attendaient le financement, ce que vous dites, ça a
25 été reconduit après ça, cette...

1 R. Exactement. Exactement. Un mois après, je crois.

2 Q. **[46]** Parfait.

3 R. Au mois d'août.

4 Q. **[47]** Donc, entre en scène monsieur Jocelyn Dupuis,
5 et... au mois d'avril, ce que vous avez dit hier?

6 R. Au printemps.

7 Q. **[48]** Au printemps, et je vous ai posé la question
8 est-ce que la présence de monsieur Dupuis faisait
9 en sorte de peut-être faire intervenir le Fonds de
10 solidarité du Québec.

11 R. Bien, ils n'ont jamais été clairs sur la chose. Je
12 sais juste que Jocelyn, il m'a été présenté par
13 monsieur Desjardins. Très amical. J'ai présenté le
14 site. On n'a jamais parlé d'argent. Ils ne
15 parlaient jamais d'argent devant moi. Ils
16 s'occupaient de leurs choses de leur côté. Après,
17 Jocelyn, je ne l'ai pas revu. Après, on a eu les
18 visites... On nous a demandé, Arcuri m'a demandé de
19 se présenter pour présenter le projet à monsieur
20 Arsenault.

21 Q. **[49]** Parfait. C'est là... C'est là que je m'en
22 venais.

23 R. O.K.

24 Q. **[50]** Alors, c'est-à-dire que, à partir de quand on
25 va vous demander de rencontrer monsieur Arsenault?

1 R. Bien, je ne m'en souviens pas de la date exacte. Il
2 y a eu deux rencontres. D'après moi c'est fin du
3 printemps. On doit être pas loin du mois de mai, je
4 dirais. Et il y a eu deux rencontres : une au
5 bureau de monsieur Arsenault, le long de la 40, là,
6 sur Crémazie...

7 Q. **[51]** Oui.

8 R. ... et une autre un samedi, sur le chantier.

9 Q. **[52]** O.K. Peut-être juste nous... Peut-être juste
10 nous expliquer en détail, là, comment on vous a
11 approché pour vous rendre au siège social de la FTQ
12 et rencontrer monsieur Arsenault.

13 R. Ah, c'est tou... c'est toujours monsieur Arcuri qui
14 m'a dit, « Good, il faut... Prépare une
15 présentation sur la technologie, il faut expliquer
16 à monsieur Arsenault du Fonds que... » Bon.
17 Toujours dans l'optique d'aller chercher un prêt
18 pour SICN. Donc, dans l'optique du due diligence,
19 nous, bien, on était proactif, là, parce qu'on
20 voulait que, qu'ils obtiennent cet argent-là pour
21 pouvoir être payé puis qu'on sorte du projet. Donc,
22 j'ai juste été présenter, techniquement. Donc,
23 comment on nous l'a présenté, moi, ma... ma...

24 Q. **[53]** Qui est pré... qui est présent?

25 R. Bien, de... de chez nous, de ECN, il y avait Yves,

1 il y avait Marlène, Roger.

2 Q. **[54]** Donc, Yves Thériault, Marlène Girard...

3 R. Puis Roger.

4 Q. **[55]** Roger.

5 R. Donc, ils sont toujours là, eux. Puis il y avait,
6 évidemment, Dominic Arcuri de SICN.

7 Q. **[56]** O.K.

8 R. Du Fonds, bien, je me rappelle de monsieur
9 Arsenault, parce que c'est avec lui que... que je
10 parlais, là. Les autres, je sais qu'il y avait
11 d'autres personnes, mais honnêtement, je ne me
12 rappelle plus des noms, là.

13 Q. **[57]** Savez-vous, peut-être, ils étaient combien,
14 avec monsieur Arsenault?

15 R. Ah, je pense au moins deux avec monsieur Arsenault,
16 au moins deux du... mais je ne les connaissais pas.

17 Q. **[58]** Et vous monsieur Arcuri vous avait demandé
18 d'être présent pour venir expliquer la technologie?

19 R. Exact.

20 Q. **[59]** O.K. Est-ce qu'à ce moment-là, il y a eu une
21 démonstration qui a été faite avec des fioles, par
22 exemple?

23 R. Ah, Yves, Yves apportait toujours son petit kit
24 de... j'appelais ça son kit de survie. Yves, il
25 avait une façon bien particulière de présenter la

1 technologie comme... comme il la comprenait. Donc,
2 il apportait un pot de sol contaminé, pardon, un
3 pot de sol propre, puis de l'huile à côté. Donc, il
4 présentait toujours de la même façon, ça c'est
5 avant, ça c'est après, ça c'est ce qu'il y a entre
6 les deux qu'on récupère. Donc, c'était simpliste,
7 mais...

8 Q. **[60]** O.K.

9 R. ... c'était le kit de survie de Yves que
10 j'appelais.

11 Q. **[61]** Puis de quelle manière vous présentez votre
12 produit à monsieur Arsenault?

13 R. À moi je vais plus dans le détail, techniquement
14 j'explique qu'est-ce que je vous ai expliqué un peu
15 hier, simplifié pour essayer de vulgariser comment
16 ça fonctionne la technologie, les résultats qu'on
17 obtient, mais beaucoup plus technique. Et en
18 chantier bien je lui présente carrément les
19 équipements. Je dis les cellules, je lui montre les
20 cellules, le système comment ça fonctionne. Mais
21 moi j'ai toujours parlé juste à monsieur Arsenault,
22 là.

23 Q. **[62]** O.K. Savez-vous si monsieur Arcuri est
24 intervenu pendant cette rencontre-là?

25 R. Toujours.

1 Q. **[63]** Est-ce que monsieur Arcuri parlait?

2 R. Oui, oui, Arcuri parle tout le temps, il était
3 toujours très présent. Ce n'est pas quelqu'un qui
4 reste puis qu'il s'assoit puis il se tait Dominic
5 Arcuri, c'est quelqu'un de très volubile.

6 Q. **[64]** O.K. Et est-ce que, de mémoire, monsieur
7 Arsenault il y a eu des... des questions
8 relativement au prêt, combien... combien la
9 compagnie Carboneutre avait besoin de la part de la
10 FTQ, est-ce qu'à votre souvenir ça a été mentionné
11 ça?

12 R. Au niveau argent, ce n'était pas dans ces réunions-
13 là, mais je sais qu'on parlait toujours de cinq
14 millions (5 M). On parlait toujours d'un prêt de
15 cinq millions (5 M) qu'on nous avait dit. Mais
16 pendant ces réunions-là ils ne parlaient pas
17 d'argent ni sur le chantier ni dans les premières
18 réunions. C'était vraiment une réunion de... j'en
19 ai déduit que c'était une réunion d'approche
20 préliminaire pour expliquer. Après, les réunions
21 qu'ils ont eu entre eux, j'ignore complètement, je
22 n'étais pas présent.

23 Q. **[65]** Mais vous, vous avez participé à deux
24 réunions?

25 R. Exact.

1 Q. **[66]** Première réunion qui est au siège social de la
2 FTQ?

3 R. Honnêtement je ne me rappelle plus si on était au
4 bureau avant le chantier, mais on en a eu deux. Une
5 au bureau et une au chantier.

6 Q. **[67]** O.K. Et sur le chan... et lors de la rencontre
7 sur le chantier, qui étaient présents à votre
8 souvenir?

9 R. La même équipe, sauf Roger, je ne me rappelle pas
10 de Roger Grégoire, mais il y avait Yves Thériault,
11 Marlène, toujours Dominic Arcuri, moi, monsieur
12 Arsenault, puis deux autres personnes du Fonds
13 que... ou une ou deux, là, il n'était pas tout seul
14 monsieur Arsenault, il y avait quelqu'un avec lui.

15 Q. **[68]** O.K. Puis sur le chantier qui faisait la
16 démonstration des équipements, est-ce que c'était
17 vous?

18 R. Oui, oui. Moi j'ai parlé à monsieur Arsenault.
19 C'est comme un genre de réunion de chantier où il y
20 a deux groupes qui se forment, un groupe qui parle
21 en parallèle, puis moi j'expliquais à monsieur
22 Arsenault, qui était très intéressé d'ailleurs,
23 très...

24 Q. **[69]** Est-ce que Jocelyn Dupuis était... était
25 également présent?

1 R. Je ne me rappelle pas que Jocelyn était à ces
2 réunions-là. Jocelyn est assez volubile aussi, je
3 m'en serais rappelé s'il avait été là. Non, non,
4 c'était vraiment Dominic Arcuri qui était... qui
5 était le maître d'oeuvre, là, qui parlait pour
6 SICN.

7 Q. [70] O.K. Suite à ces deux rencontres-là, est-ce
8 qu'on vous tient au courant des démarches avec le
9 Fonds de solidarité, Monsieur Ringuette?

10 R. Non. Non, on était toujours en attente.

11 Q. [71] Saviez-vous également si on faisait d'autres
12 démarches pour obtenir du financement, là, de
13 d'autres institutions ou...

14 R. Bien je sais que Dominic Arcuri travaillait très
15 fort. La façon que je comprenais ça c'est que... ce
16 n'est pas Dominic Arcuri qui a apporté le Fonds,
17 là, puis lui voulait à tout prix trouver un
18 financement ailleurs au cas où, il voulait son plan
19 B soit par l'apport d'un nouveau contrat de
20 chantier intéressant, soit par un autre financement
21 privé, mais je sais qu'il travaillait très fort
22 pour trouver de l'argent ailleurs. Ça c'est sûr. Il
23 n'a pas mis toutes ses billes dans le même panier,
24 Dominic. À l'époque, je le sentais très, très actif
25 pour trouver de l'argent, autre que celle du Fonds.

1 Q. **[72]** O.K.

2 R. Bien celle du Fonds, celle qu'on disait que le
3 Fonds était pour investir.

4 Q. **[73]** Vous, est-ce que vous avez été... vous avez eu
5 connaissance, à un moment donné, que le Fonds a
6 dit : « Non, on n'investit pas »?

7 R. Officiellement, non.

8 Q. **[74]** Non?

9 R. Non, j'en ai déduit.

10 Q. **[75]** Vous en avez déduit parce qu'effectivement ça
11 va être?

12 R. Bien j'en ai déduit par le... le scandale de
13 Jocelyn à l'automne, là. Ça a été comme une autre
14 douche, un autre mur de briques, parce que... Tu
15 sais, il faut se mettre en... il faut se mettre un
16 peu dans la peau en deux mille huit (2008), Jocelyn
17 Dupuis c'est quelqu'un d'important qui s'intéresse
18 au projet, qu'on a un lien, bien, on présume qu'on
19 a un lien qui nous permettrait d'avoir un
20 financement. Donc, c'est une bonne nouvelle.

21 Et donc, à l'automne, je pense que c'est là
22 que ça sort dans les journaux qu'il est accusé, je
23 pense, pour ses fausses factures. En tout cas, ça a
24 fait une grosse... une grosse affaire. Mais nous on
25 apprend ça sur le chantier puis là, on se regarde,

1 on se dit, les techniciens disaient : « Je pense
2 que notre chat est mort, notre chien est mort ».

3 Ça fait que, là, c'est comme si on
4 recommençait. Donc, c'était, on revivait les
5 anciens, toujours le même cauchemar.

6 Q. **[76]** Toujours le même cauchemar, mais à l'automne
7 est-ce que vous avez... à l'automne deux mille huit
8 (2008) avez-vous appris également que monsieur
9 Dupuis quittait la CSN pour s'en aller à la...

10 R. La FTQ.

11 Q. **[77]** La FTQ, je m'excuse, pour s'en aller
12 travailler directement à la Société internationale
13 Carboneutre?

14 R. Non.

15 Q. **[78]** Vous n'étiez pas au courant de ça?

16 R. Non, non. Je l'ai appris par les journaux, je
17 pense.

18 Q. **[79]** O.K.

19 R. Parce que je savais qu'il est venu, on a eu une
20 rencontre, à un moment donné, Jocelyn est venu il a
21 dit : « Ah, on va aller rencontrer un client, c'est
22 l'autoroute 30 ». Je ne sais plus exactement la
23 date, mais je sais qu'il avait déjà eu son... sa
24 poursuite, là, parce qu'il m'en... il nous en a
25 parlé au restaurant. Il nous a dit : « Ah, j'ai

1 hâte de passer en cour, je vais me défendre, ils
2 vont savoir comment je m'appelle ». Bon, c'est
3 Jocelyn, il parlait beaucoup, là. Puis, mais je ne
4 sais plus c'est à quelle période, d'après moi ça
5 doit être à l'automne, parce qu'après il a
6 complètement disparu de la carte, on ne l'a jamais
7 revu.

8 Puis moi je ne savais pas qu'il avait une
9 carte d'affaire, je l'ai su après, là, qu'il avait
10 une carte d'affaires de la Société internationale
11 Carboneutre.

12 Q. **[80]** O.K.

13 R. Ça n'a pas... il n'y a pas eu de présentation
14 officielle. Ça ne nous regardait pas aussi, c'était
15 SICN, ce n'était pas...

16 Q. **[81]** Mais ce n'est pas anormal un peu, c'est-à-dire
17 ce qu'on comprend c'est que finalement la... Arcuri
18 ne l'achètera, finalement Arcuri ne l'achètera
19 jamais, n'achètera jamais Carboneutre. Donc, les
20 offres d'achat vont tomber. Ce que vous nous dites
21 je vous en ai présenté un, mais il va y en avoir un
22 deuxième, va tomber également caduque, o.k.,
23 n'achètera jamais. Ce qu'on comprend, par contre,
24 c'est qu'à l'automne ils sont toujours les
25 gestionnaires...

1 R. Bien oui.

2 Q. **[82]** ... de votre compagnie?

3 R. Bien oui.

4 Q. **[83]** O.K.

5 R. Parce qu'on avait resigné, parce qu'au mois d'août
6 ils nous avaient dit : « C'est dans une semaine on
7 signe. Vous avez l'argent avant la fin du mois
8 d'août, mi-septembre ». Donc, là, o.k., nous, o.k.,
9 gardez le contrôle, puis on va récupérer nos
10 billes, puis c'est correct. Mais ce n'est jamais
11 arrivé. Là, on est retombé dans un « no man's
12 land » où est-ce qu'il recherchait encore du
13 financement. Arcuri parlait beaucoup, O.K., on va
14 trouver des terrains, tout ça. Mais, là, on se
15 remettait dans un beat que j'avais déjà connu, que,
16 en tout cas, je la trouvais moins drôle, de
17 chercher de l'argent qui n'arrive jamais.

18 Q. **[84]** Mais quand vous dites, c'est la compagnie qui
19 vous gère qui va continuer à vous gérer, de facto,
20 elle va vous gérer jusqu'à quand cette compagnie-
21 là?

22 R. Bien, jusqu'à tant qu'on décide d'arrêter. Parce
23 qu'il faut comprendre...

24 Q. **[85]** Bien, c'est quand ça?

25 R. Non, non, c'est parce que ça n'a jamais arrêté.

1 C'est ça. Il a fallu provoquer des choses, là.
2 Parce que... Moi en tout cas. Parce que, là, je me
3 rendais compte que ça allait, bon, qu'il n'achetait
4 pas. Je l'ai talonné, je ne peux pas vous dire le
5 nombre d'emails, le nombre de fois que j'ai dit :
6 « Bon, qu'est-ce qui arrive? On signe-tu? On
7 change-tu les titres? » Je n'étais pas à l'aise
8 avec ça moi non plus. Puis je travaillais pour
9 SICN. Donc, on finissait... Bon. On va en parler
10 probablement plus tard. On finissait un autre
11 certificat pour aller chercher les métaux. Moi,
12 dans ma tête, je me disais, bon, on va aller
13 chercher plus de choses possibles pour donner de la
14 valeur à la compagnie, ça va faciliter d'aller
15 chercher du financement, la compagnie va avoir une
16 meilleure valeur, puis bon.

17 Q. **[86]** Et est-ce qu'on continue à vous payer votre
18 cent mille (100 000 \$) par année?

19 R. Oui, oui. Même plus que cent mille (100 000 \$). Là,
20 j'avais négocié en juillet cent cinquante mille
21 (150 000 \$).

22 Q. **[87]** Cent cinquante mille (150 000 \$)?

23 R. Oui, oui, oui. Non, non, j'avais bien négocié,
24 parce que, écoute, là, moi, je... Je disais : « Il
25 faut que je sois payé parce que je m'en vais. » En

1 juillet, c'est ça que je leur ai dit. Là, je
2 n'avais pas été payé de février à juillet. Puis ça
3 faisait un an que je n'avais pas été payé. Ça fait
4 que, là, il fallait que je travaille. La vie, il
5 faut payer les comptes.

6 Q. **[88]** Je reviens à Jocelyn Dupuis. Quand vous dites,
7 bon, à l'automne, il va y avoir une crise
8 médiatique, puis vous dites à un collègue : « Bon,
9 notre chien est probablement mort avec la FTQ. » Et
10 vous parlez de Jocelyn par son prénom. Vous dites :
11 « Au restaurant, il est volubile. » Et cetera. Est-
12 ce que vous l'avez côtoyé sur une base régulière?

13 R. Non. Deux fois. Une fois avec monsieur Desjardins
14 puis une deuxième fois avec lui tout seul puis
15 Marlène quand on a été rencontrer le client de
16 l'autoroute 30, un entrepreneur. C'est tout. Non,
17 mais Jocelyn, je l'appelle Jocelyn, parce qu'il est
18 comme ça. C'est quelqu'un de très...

19 Q. **[89]** Quand vous rencontrez l'entrepreneur de
20 l'autoroute 30...

21 R. Oui.

22 Q. **[90]** ... Jocelyn Dupuis, est-ce qu'il est encore à
23 la FTQ ou il est rendu chez Société internationale
24 Carboneutre?

25 R. C'est ça que je vous dis, je ne me rappelle plus

1 les dates exactes. Ce que je me rappelle, il ne
2 devait plus l'être, parce que quand on s'est
3 rencontré au restaurant avant d'aller sur le
4 chantier, il me parlait de cette poursuite-là.
5 Donc, la poursuite est venue après son départ, je
6 présume, de mémoire. Donc, il ne devait plus être
7 au sein de... Non, sûrement plus.

8 Q. **[91]** Est-ce qu'on est capable de... Est-ce que je
9 suis capable de vous guider en vous disant, est-ce
10 que c'est après novembre, treize (13), quatorze
11 (14) novembre deux mille huit (2008)?

12 R. Bien, c'est sûr que ça doit se passer dans cette
13 période-là, à l'automne, après son départ, mais sur
14 une courte période, parce que, après, je sais qu'en
15 deux mille neuf (2009), je ne l'ai jamais revu.
16 Donc, ça s'est passé sur une très, très courte
17 période.

18 Q. **[92]** Saviez-vous si monsieur Thériault, lui,
19 côtoyait monsieur Dupuis?

20 R. Je ne le sais pas.

21 Q. **[93]** Ça aussi vous n'êtes pas au courant de ça?

22 R. Je ne sais pas.

23 Q. **[94]** Puis comme vous dites, monsieur Dupuis vous a
24 été présenté par l'entremise de monsieur
25 Desjardins?

1 R. Oui.

2 Q. [95] Je reviens à monsieur Desjardins maintenant.

3 R. Hum, hum.

4 Q. [96] Sur quelque chose que vous avez dit hier.

5 Monsieur Desjardins... Monsieur Arcuri, vous ne
6 saviez pas trop s'il avait un passé obscur ou non?

7 R. Nullement.

8 Q. [97] Nullement. Mais monsieur Desjardins, ça, quand
9 on vous l'a présenté, vous dites, j'ai fait des
10 recherches sur Internet - puis je vous paraphrase -
11 je pense, ça fesse, ça frappe. Vous avez dit
12 quelque chose comme ça hier.

13 R. Bien, qu'est-ce qu'on trouvait à l'époque, il faut
14 se remettre en deux mille huit (2008), ce qu'on
15 trouvait à l'époque, bon, c'est qu'il avait fait de
16 la prison. Donc, il avait été accusé d'importation
17 de drogue. Qu'il avait fait onze (11) ans de
18 prison, je crois, sur quinze (15). Mais on n'avait
19 rien du maintenant. On n'avait rien de présent. Ça
20 fait que c'est comme toute une situation qui nous
21 amène à dire, bon, c'est-tu quelqu'un qui veut
22 refaire sa vie, est-ce qu'il est en mode, un ancien
23 qui veut dire, bon, je passe à autre chose. Dans la
24 situation où on était, on se convainc bien des
25 choses.

1 Q. [98] Étiez-vous au courant que monsieur Desjardins
2 avait d'autres compagnies de construction comme
3 Samara, par exemple?

4 R. C'est ça, oui, oui. Oui, oui, j'étais au courant
5 qu'il avait d'autres compagnies de construction,
6 qu'il était assez présent. Il ne se cachait pas.
7 Comme je vous dis, il était venu à America avec
8 nous. Il était... T'sais, c'était quelqu'un de
9 relaxé. Je ne me suis jamais senti en danger en
10 compagnie de monsieur Desjardins. Au contraire,
11 c'est quelqu'un d'assez affaire. Il avait des
12 bonnes idées sur la plate-forme. Il était très
13 proactif au début en mars, avril. Et après il a
14 disparu. Après, c'était vraiment Domenic Arcuri qui
15 était là « day-to-day ». Puis que je ne l'ai plus
16 revu beaucoup après, là, monsieur Desjardins.
17 Monsieur Arcuri nous disait tout le temps : « Il
18 n'est pas dans la compagnie, il n'est pas là, il
19 n'est pas là. »

20 Q. [99] Il vous le présentait comment quand il dit
21 « il n'est pas là »?

22 R. Non, non, c'est carrément monsieur... Les deux nous
23 disaient ça. Il nous disait : « Non, non, je ne
24 suis pas actionnaire. » Puis, là, à un moment
25 donné, bien, j'ai vu un organigramme. Puis,

1 effectivement, son nom n'était pas là. Mais après,
2 j'ai compris que... On m'a expliqué que Fiducie...
3 Je pense qu'il avait une fiducie Buzio, ou quelque
4 chose comme ça, qui était en fin de compte à sa
5 famille ou à ses proches. Ça fait que lui, son nom
6 n'apparaissait plus. Mais, moi, je n'ai jamais vu
7 le détail que vous m'avez montré sur les noms des
8 premiers de SICN où est-ce que son nom
9 apparaissait. Chaque fois, nous, Arcuri disait tout
10 le temps que, non, non, c'est juste Arcuri, son
11 frère puis une autre fiducie, là. Mais d'un côté,
12 ça ne nous regardait pas non plus ce que SICN, avec
13 qui il s'associait pour acheter. On est toujours
14 dans un mode de « due diligence » où on vend dans
15 trois mois, là. On n'est pas là pour des années,
16 là.

17 Q. [100] Société internationale Carboneutre, si nous
18 allons, nous reprenons la pièce 871, qui était à
19 l'onglet 10 d'hier...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Et, là, vous nous amenez à l'onglet?

22 Me DENIS GALLANT :

23 Je vous amène à l'onglet 10.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Qui a déjà été déposée.

1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. [101] On avait vu une partie de la déclaration.

3 Dans le fond, j'ai déposé 870 dans lequel, le
4 premier (1er) février deux mille huit (2008), le
5 nom de monsieur Desjardins apparaît clairement
6 comme, si je ne m'abuse, comme administrateur
7 secrétaire trésorier, et de monsieur Arcuri qui est
8 président de la compagnie Société internationale
9 Carboneutre. Ensuite, à 871, comme vous avez...
10 quelques mois plus tard, il y a eu un changement au
11 niveau des administrateurs. Et on y voit, vous
12 pouvez défiler, Madame Blanchette, Domenico Arcuri
13 et son frère Antonio Arcuri. Et vous avez trois
14 compagnies à numéro qui sont, qui sont les
15 actionnaires de, de cette compagnie-là. Si nous
16 allons, continuez, vous pouvez défiler, allez-y, je
17 vais vous dire quand arrêter Madame Blanchette.
18 Alors, nous avons maintenant le Registre de, le
19 Registre des entreprises pour Société
20 internationale Carboneutre et les trois compagnies
21 y sont présentes, alors les trois actionnaires, qui
22 sont 91 - vous pouvez aller à la page 3 de 6, là,
23 parfait, c'est ici je veux, parfait, arr... vous
24 pouvez arrêter là - alors qui sont 9183-5371 Québec
25 inc., 6882811 Canada inc., 6882820 Canada inc.. Le

1 trésorier qu'on y voit, on y voit Giuseppe Bertolo,
2 trésorier, Giuseppe Bertolo, secrétaire, Franca
3 Nuccio, président mais à partir du quatorze (14)
4 novembre deux mille douze (2012). Pouvez-vous nous
5 dire c'est qui cette dame-là?

6 R. Franca? Je crois que c'est l'épouse de, de Dominic.
7 Je me souviens de l'avoir rencontrée chez Ital
8 Gelati, elle était à l'entrée, si ma mémoire est
9 bonne, là. Franca ça doit être l'épouse de Dominic.

10 Q. **[102]** Et, et, ensuite de ça, l'autre page, Domenica
11 Gentile...

12 R. Je connais pas ce nom-là.

13 Q. **[103]** ... qui est vice-présidente, qui est toujours
14 aux livres, là, actuellement quand on, quand on se
15 parle, donc de la société, et vous avez par contre,
16 ce qui est intéressant, Domenico Arcuri qui sera
17 président du trente (30) janvier deux mille huit
18 (2008) au quatorze (14) novembre deux mille douze
19 (2012), et ensuite de ça, Antonio Arcuri qui sera,
20 qui sera vice-président pour ses, les mêmes dates,
21 les mêmes périodes de temps.

22 Alors, ce document-là maintenant, je vais
23 en déposer un nouveau, pour avoir la suite, pour
24 com... bien comprendre qui sont derrière ces
25 compagnies à numéro-là, et on va être à l'onglet

1 11.

2 (10:04:11)

3 LA GREFFIÈRE :

4 873.

5 Me DENIS GALLANT :

6 873 merci.

7

8 97P-873 : REQ 6882820 Canada inc., REQ 9183-5371

9 Québec inc., REQ 6882811 Canada Inc.,

10 en liasse

11

12 Q. **[104]** Alors, pour la compagnie 698... 6882820

13 Canada inc. qui, qui est, une compagnie actionnaire

14 de Société internationale Carboneutre, si vous

15 allez à la page 3, vous avez The Jasmine Family

16 Trust qui est le premier actionnaire, les

17 administrateurs sont Domenico Arcuri et, et, et

18 seulement Domenico Arcuri, là, qui, qui occupe le

19 poste de président, secrétaire-trésorier.

20 Nous allons aller maintenant, vous pouvez

21 avancer, au Registre des entreprises pour le

22 9183-5371 Québec inc. qui est une autre, un autre

23 actionnaire de la compagnie Société internationale

24 Carboneutre et nous allons regarder qui sont les

25 actionnaires de cette compagnie-là. Et vous avez la

1 Fiducie familiale Buzio, Claude Chagnon qui est
2 secrétaire, Gaéтан Gosselin qui est président et
3 Giuseppe Bertolo qui est vice-président. Vous avez
4 tantôt commencé à parler de la Fiducie familiale
5 Buzio. Qu'est-ce que vous en savez?

6 R. Rien.

7 Q. **[105]** O.K. Saviez-vous que de la famille, la, la
8 Fiducie familiale Buzio était reliée à Raynald
9 Desjardins?

10 R. Oui, je croyais que c'était ses enfants quand il
11 nous l'a présentée.

12 Q. **[106]** C'était d'ailleurs ma question. Vous avez
13 répondu « Rien » mais je croyais que vous étiez
14 supposé de le savoir.

15 R. Non, je croyais que c'était les enfants de, de son
16 fils je crois qui était, mais j'ai pas eu de
17 confirmation jamais, là.

18 Q. **[107]** O.K.

19 R. Mais est-ce que...

20 Q. **[108]** Mais l'information que vous aviez c'est,
21 derrière cette compagnie à numéro-là, c'était
22 Raynald Desjardins.

23 R. Bien, les enfants de Raynald Desjardins.

24 Q. **[109]** Les enfants de Raynald Desjardins. Claude
25 Chagnon, est-ce que ça vous dit quelque chose?

1 R. Juste de nom.

2 Q. **[110]** Vous avez parlé d'un Chagnon tantôt.

3 R. C'était son père je crois. C'est son père encore,
4 là. C'est, c'est Éric, là, qui travaillait comme
5 contremaître au chantier. Je ne l'ai jamais vu.

6 Q. **[111]** O.K. Et Gaétan Gosselin, est-ce que ça vous
7 dit quelque chose?

8 R. Rien du tout, sauf qu'est-ce qu'on en a lu dans les
9 journaux.

10 Q. **[112]** Et Giuseppe Bertolo?

11 R. Bien lui, j'ai été, il a été présenté au début en,
12 par monsieur Desjardins, comme étant son, son, son
13 bras droit, son homme de confiance, au début, au
14 printemps deux mille huit (2008).

15 Q. **[113]** Parfait. Nous allons aller maintenant au
16 troisième actionnaire de la compagnie Société
17 internationale Carboneutre, qui est la compagnie
18 6882811 Canada inc. Et l'actionnaire de cette
19 compagnie-là sera The Bribo Family Trust et voilà,
20 et président, secrétaire-trésorier, Monsieur
21 Antonio Arcuri. Exact?

22 R. Bien, je vous, je vous, je vous fais, j'avais
23 jamais vu ça avant mais je connais An... Antonio
24 Arcuri, là, le frère...

25 Q. **[114]** Vous connaissiez Antonio Arcuri?

1 R. Le frère de Dominic.

2 Q. **[115]** Monsieur, Monsieur Arcuri, Domenico Arcuri, a
3 des entreprises de construction, notamment
4 Mirabeau, mais on comprend également qu'il est, a
5 une compagnie ou un commerce qui a, qui a été jadis
6 célèbre qui s'appelle Ital Gelati. Est-ce que ça
7 vous dit quelque chose ça?

8 R. Ah! oui, tout à fait, oui.

9 Q. **[116]** O.K. Ital Gelati, est-ce que c'est exact de
10 dire que, effectivement, c'était vraiment Antonio
11 Arcuri qui était dans, derrière cette compagnie-là?

12 R. Bien, quand j'allais, on avait souvent des rendez-
13 vous chez Ital Gelati. Dominic il avait son bureau
14 là.

15 Q. **[117]** C'était, c'est situé où ça?

16 R. C'est dans l'est, sur la rue, oh! je me rappelle
17 plus le nom de la rue, mais c'est dans l'est. Je
18 pense, ce n'est pas Mirabeau? Ce n'est pas sur la
19 rue Mirabeau? En tout cas, je suis pas sûr, non,
20 non. Je, je sais que c'est dans l'est. Quand
21 j'allais là, bien je voyais souvent Antoni qui
22 sortait, habillé avec un sarrau blanc et tout,
23 donc, il travaillait là. J'y allais des fois très
24 tôt le matin, à cinq heures et demie (5h30), six
25 heures (6h00), il était là. Il finissait tard.

1 Donc, ça m'apparaissait d'une compagnie familiale,
2 là. Il y avait la femme de Dominic à l'entrée qui
3 répondait souvent, Dominic était dans son bureau
4 souvent, puis Antonio était à l'arrière. Il venait
5 dire bonjour. Je voyais le père de Dominic des fois
6 à l'entrée, assis. Vraiment une compagnie
7 familiale, là, qui avaient l'air des gens qui
8 travaillaient fort puis, ce n'était pas, il y avait
9 du monde qui travaillait là, là. C'était, ça
10 bougeait, là.

11 Q. **[118]** O.K. Domenico Arcuri, quand vous dites le
12 rencontriez chez Ital Gelati, c'était pour parler
13 de, de SICN?

14 R. Oui, oui, tout le temps de, de SICN, là, de, au
15 niveau de la plate-forme, là. Il m'appelait, il
16 disait ah! viens ici, il faut que je te parle de
17 quelque chose, là. Bien, là, c'était toujours par
18 rapport à son, au, les permis qu'on attendait,
19 comment ça allait le traitement, les autres projets
20 qu'on regardait pour les terrains ou d'autres
21 technologies, pour évoluer la technologie.
22 Généralement ça durait dix, quinze minutes, puis je
23 partais.

24 Q. **[119]** Est-ce que son frère prenait part à ces
25 discussions-là?

1 R. Jamais.

2 Q. **[120]** Jamais?

3 R. Non. Antoni...

4 Q. **[121]** Est-ce que vous pouvez qualifier son frère
5 comme un nom, point à la ligne, là? Une autre
6 personne qui s'occupe?

7 R. Antoni ne s'occupait pas de... du centre de
8 traitement, il était... il a été, là, pendant une
9 semaine quand Dominic est parti en voyage, c'était
10 au printemps deux mille huit (2008), fin printemps,
11 début été. Il venait le matin, puis il partait. Ça
12 fait que c'était juste, il faisait un certain suivi
13 pour son frère, mais c'est la seule fois qu'on l'a
14 vu sur le chantier, après je ne l'ai jamais revu.

15 Q. **[122]** Monsieur Desjardins, vous avez appris son...
16 son passé trouble. Est-ce que vous avez commencé à
17 poser des questions par rapport à monsieur Arcuri?

18 R. Oui, mais il n'y avait pas de réponse. J'ai... j'ai
19 rien trouvé sur Arcuri, j'avais cherché, mais dans
20 mes connaissances à moi. Écoute, ce que Dominic me
21 disait : « C'est que, écoutez, là, il est là dans
22 la compagnie en arrière il va nous aider », mais il
23 n'allait pas plus loin, il n'allait pas dans le
24 détail, je n'avais pas vraiment d'information. Ce
25 que je savais de Dominic c'est qu'il avait sa

1 compagnie de construction qui l'accaparait
2 beaucoup. Il avait beaucoup de contrats avec la
3 Ville, il avait des problèmes, je pense. Et il y
4 avait notre plate-forme, il avait Ital Gelati qui
5 était géré par Antoni, c'est tout ce que je savais
6 de Dominic.

7 Q. **[123]** O.K. Je vous... je vous la pose très
8 franchement, là. Vous avez, à l'hiver deux mille
9 huit (2008), il y a un dénommé Raynald Desjardins
10 qui arrive dans le décor, qui va administrer votre
11 compagnie avec monsieur Dominico Arcuri?

12 R. Oui.

13 Q. **[124]** C'est exact?

14 R. Oui.

15 Q. **[125]** Parfait. Vous savez déjà, vous avez fait des
16 recherches, je pense que si vous avez fait des
17 recherches, vous avez pu voir qu'il était très lié
18 à Vito Rizzuto?

19 R. Vous me parlez de...

20 Q. **[126]** De Raynald Desjardins?

21 R. De Raynald, oui, oui, oui, oui.

22 Q. **[127]** Parfait.

23 R. Bien sûr. À l'époque, avant son...

24 Q. **[128]** Parfait. Est-ce qu'à un moment donné, et
25 c'est monsieur, ce que j'ai compris, c'est monsieur

1 Arcuri qui vous présente monsieur Desjardins. Avez-
2 vous fait des équations dans votre tête?

3 R. Bien oui, c'est évident qu'on sait qu'il y a un
4 lien, mais lequel. Est-ce que Raynald...

5 Q. **[129]** Vous ne vous êtes pas dit : « Coudon, la
6 mafia a-tu infiltré ma compagnie »?

7 R. Bien ma compagnie, ce n'était plus ma compagnie
8 déjà, c'était Yves Thériault qui était le
9 gestionnaire actionnaire. On était en faillite
10 technique, puis on avait un homme qui débarquait
11 qui amenait de l'argent puis il voulait récupérer
12 la compagnie en moins de trois mois.

13 Q. **[130]** Ça ne vous tentait pas, à ce moment-là, de
14 partir prendre vos jambes puis partir en courant?

15 R. J'avais un prêteur privé avec un million et demi
16 (1,5 M) de dettes sur la maison. Oui, j'aurais pu
17 faire mon deuil, là, puis dire : « Débrouillez-vous
18 avec vos troubles », puis que... que Arcuri parte
19 qu'il dise : « Gardez la compagnie » et, là, on
20 aurait fait faillite. Et personne aurait été payé,
21 d'ailleurs, je ne sais pas si les gens ont été
22 payés, mais on se serait retrouvé tout le monde en
23 faillite.

24 Ça aurait été une option, mais ce n'est pas
25 l'option que j'ai choisi. J'ai choisi de rester,

1 d'essayer de rendre la compagnie viable encore
2 plus, qu'il récupère la compagnie et qu'on s'en
3 aille, qu'on récupère nos billes. Est-ce que c'est
4 correct? Je ne le sais pas. Aujourd'hui avec le
5 recul on peut se poser facilement plein de
6 questions, mais, là, est-ce...

7 Q. **[131]** Est-ce qu'on peut dire qu' à ce moment-là il
8 y avait toujours un million (1 M) qui vous
9 attendait peut-être potentiellement?

10 R. Et oui, il y avait toujours, il y avait toujours le
11 potentiel de récupérer le un million et demi
12 (1,5 M) qui est devenu un million (1 M) après.
13 C'est une grave décision. Est-ce que tu restes en
14 ayant une idée? Là, tu t'imagines toutes sortes de
15 choses. Tu dis : « Bon, est-ce que Raynald est plus
16 là-dedans puis qu'il cherche à se faire une
17 nouvelle vie ». Il connaissait des gens, il
18 connaissait beaucoup de monde. D'un autre côté, on
19 se dit bien ça ne nous regarde pas ce qu'ils ont
20 fait avant puis qu'est-ce qu'ils font dans SICN, on
21 vend puis on s'en va.

22 Q. **[132]** Est-ce qu'il y a déjà eu une discussion avec
23 Yves Thériault en voulant dire : « Écoute, qui
24 c'est que tu nous as emmené là »?

25 R. Ah, oui, oui, oui, oui. Oui, oui, puis il était,

1 j'avoue qu'Yves il savait pas trop, mais je pense
2 qu'il avait pas le choix, à un moment donné, parce
3 que je crois qu'Yves lui devait beaucoup d'argent
4 dans la rue, il était... il était à la gorge, Yves.
5 Ça fait que je connais pas tous les détails, je
6 suis pas sûr à quel point Yves avait le choix.

7 Q. **[133]** La même chose quand il vous amenait un
8 prêteur privé avec un vingt pour cent (20 %)
9 d'intérêts?

10 R. Oui, oui.

11 Q. **[134]** Dans les années quatre-vingt (80), ça aurait
12 bien passé, là, mais pas dans les années, pas dans
13 les années deux mille (2000), le vingt pour cent
14 (20 %) ?

15 R. Déjà ça... non, non, déjà, là, ça commençait mal,
16 on était... on était déjà dans le trouble avant
17 même de commencer. Non, non, non, c'est sûr que
18 Yves il ne me l'a pas fait facile au début, là.
19 Non. Mais on avait le choix, soit on arrêtais tout,
20 soit qu'on jouait la « game » pour réussir à
21 récupérer nos billes.

22 Q. **[135]** Monsieur Arcuri, vous avez dit, il était
23 quand même assez volubile. Dans les réunions, est-
24 ce que vous avez pu constater comme une sorte de
25 hiérarchie entre monsieur Arcuri et monsieur

1 Desjardins ou l'inverse, monsieur Desjardins et
2 monsieur Arcuri?

3 R. Je n'ai pas assisté à beaucoup de réunions les deux
4 ensemble. Une que je me rappelle c'était au bureau
5 de monsieur Desjardins, de sa compagnie de
6 construction.

7 Q. **[136]** Qui est, c'est à Laval?

8 R. Oui. Et ce que je me rappelle c'est que quand
9 Raynald parlait, Dominic se taisait. C'est tout.
10 Donc, le lien, je n'ai pas connu grand personne en
11 contact avec Dominic qui arrivait à le faire taire.

12 Q. **[137]** Donc, monsieur Desjardins, lui, ce que vous
13 avez pu voir à une reprise en tout cas?

14 R. Une fois. Mais, bon, le lien qu'ils ont entre les
15 deux, j'ignore, mais ce que j'en ai déduit c'est
16 que c'est Raynald qui menait la barque, là.

17 Q. **[138]** O.K. Vous avez parlé, vous avez évoqué le
18 titre de... de monsieur Desjardins, hier, il se
19 disait être le vice-président au développement des
20 affaires internationales?

21 R. Ah, ça son titre, je ne l'ai jamais su. Mais tout
22 ce que je sais c'est qu'à partir d'un certain
23 moment, lui il s'axait, il voulait s'axer seulement
24 sur la promotion à l'international. On s'entend
25 l'international aux États-Unis et au reste du

1 Canada, principalement peut-être au Mexique aussi
2 pour vendre cette technologie-là, instaurer des
3 nouvelles plate-formes, des nouveaux centres de
4 traitement ailleurs. Donc, il s'est confiné à ce
5 rôle-là. D'ailleurs, il l'a confirmé, je pense,
6 publiquement, que c'est ça qu'il faisait.

7 Q. **[139]** Vous aviez un premier certificat
8 d'autorisation qui vous permettait de traiter des
9 sols contaminés aux hydrocarbures légers...

10 R. Et semi-légers.

11 Q. **[140]** Et semi-légers, donc mazout...

12 R. Diesel.

13 Q. **[141]** Diesel, et cetera, et cetera. Ce qui a été
14 présenté au Fonds de solidarité, est-ce que c'était
15 cette technologie-là pour traiter les sols
16 contaminés à des hydrocarbures?

17 R. Oui. Puis on a présenté aussi le potentiel... Ça
18 s'est passé en parallèle à une demande de
19 modification pour aller chercher d'autres types de
20 paramètres, d'autres types de contaminants, en
21 l'occurrence les métaux et les HAP lourds. Donc,
22 tout ça, c'était concomitant. Tout arrivait à peu
23 près au même moment. Donc, la technologie a été
24 présentée pour les légers et semi-légers, et aussi
25 pour le tamisage, la ségrégation pour les métaux et

1 HAP. En aucun temps, on a dit qu'on avait déjà le
2 permis. On a simplement expliqué qu'on était en
3 processus. Ce qui était vrai.

4 Q. **[142]** Ce qui était en processus. Puis, ça, ça avait
5 été expliqué aux dirigeants du Fonds?

6 R. Oui, oui, oui.

7 Q. **[143]** Ça avait été...

8 R. Oui, oui.

9 Q. **[144]** Et est-ce que vous savez si monsieur
10 Desjardins, justement, vantait ces deux
11 technologies-là à l'international, autant le
12 traitement des hydrocarbures que les sols
13 contaminés aux métaux lourds?

14 R. Bien, j'imagine qu'après deux mille huit (2008), il
15 a dû le vanter, parce qu'on avait déjà déposé un
16 premier protocole puis on était en route d'obtenir
17 le certificat pour le second. Je ne sais pas à
18 partir de quand il l'a dit s'il a commencé à s'en
19 vanter. Mais on était en processus. À partir de
20 deux mille neuf (2009), sûrement qu'il s'en est
21 vanté.

22 Q. **[145]** Comment un monsieur, comme monsieur
23 Desjardins ou même monsieur Arcuri peuvent, vous
24 avez expliqué qu'on avait besoin de vous pour le
25 Fonds de solidarité, je vais aller dans plusieurs

1 questions, au ministère du Développement durable
2 tantôt où est-ce que vous êtes présent, est-ce que
3 vous avez déjà accompagné monsieur Desjardins à, je
4 ne sais pas moi, des endroits ou des... à
5 l'international, par exemple, pour vendre la
6 technologie?

7 R. Jamais. Ça, c'était le rôle de Marlène.

8 Q. **[146]** Quelle est la formation de madame Girard?

9 R. Je crois qu'elle est ingénieur chimiste. Mais je ne
10 suis pas sûr.

11 Q. **[147]** O.K.

12 R. Métallurgiste.

13 Q. **[148]** Mais elle est en mesure d'expliquer la
14 technologie de Carboneutre, selon vous?

15 R. Bien, quelqu'un qui lit un bon résumé et qui est le
16 moindrement vendeur peut expliquer n'importe quoi à
17 n'importe qui. Jusqu'à une certaine limite. Si vous
18 parlez à un expert, bien, là, vous pouvez vous
19 faire ramasser. Mais si vous parlez à quelqu'un
20 pour vendre une technologie, oui.

21 Q. **[149]** Pendant votre présence au sein de
22 l'entreprise, est-ce que vous savez si la
23 technologie a été vendue à l'international?

24 R. Je sais qu'ils ont travaillé fort pour Détroit,
25 Chicago. Puis à la fin, à la fin, je pense qu'ils

1 travaillaient pour le Mexique. Mais je n'ai pas
2 plus de détails que ça au niveau des contacts qui
3 étaient...

4 Q. **[150]** Savez-vous s'il y a eu des résultats?

5 R. Non, je ne sais pas.

6 Q. **[151]** Vous ne savez pas. Parfait. On va parler
7 maintenant du deuxième certificat d'autorisation,
8 cette fois-ci pour traiter des métaux lourds. Donc,
9 vous avez expliqué hier dans un premier temps ce
10 qu'on doit faire. Vous devez être autorisé par le
11 ministère du Développement durable. Et vous avez eu
12 un premier certificat d'autorisation vous
13 permettant de traiter les hydrocarbures, avec
14 toutes les difficultés qui s'en sont suivies. Il y
15 a eu une injonction qui vous refusait d'accepter de
16 nouveaux sols jusqu'à tant que tout soit conforme.
17 Finalement, avec l'arrivée de monsieur Arcuri,
18 c'est devenu conforme?

19 R. Bien, c'est devenu qu'on a eu l'argent permettant
20 de nous rendre conforme, c'est-à-dire de terminer
21 le dernier point, c'est-à-dire rendre l'usine
22 opérationnelle « at large », à grande échelle.
23 Parce qu'il nous manquait l'argent pour terminer
24 les cellules puis la mise en route.

25 Q. **[152]** Et on parle vraiment de l'année deux mille

1 huit (2008)?

2 R. Bien, on procède en mai, je crois qu'on a récupéré
3 en juin ou juillet le certificat nous permettant de
4 recevoir des sols à nouveau, deux mille huit
5 (2008).

6 Q. **[153]** Parfait. Juste avant que j'oublie, avant
7 qu'on aille dans le deuxième certificat.
8 Principalement les sols que vous receviez
9 provenaient de quel endroit, de quels
10 entrepreneurs?

11 R. Bien, beaucoup d'entreprises, beaucoup de certaines
12 firmes de consultants, beaucoup de firmes
13 d'entrepreneurs. Ça varie. Ça varie beaucoup.

14 Q. **[154]** Est-ce qu'il y en a qui venaient de la
15 compagnie de monsieur Arcuri lui-même, donc de
16 Mirabeau?

17 R. Oui, il y avait quelques jobs. Ça marchait par job,
18 là. Mais honnêtement je ne faisais pas le suivi de
19 ça. Ça, c'est le suivi qui était fait par la
20 technicienne qui recevait les sols. J'étais plus à
21 l'opération du traitement.

22 Q. **[155]** L'année dernière, je ne sais pas si vous avez
23 suivi les travaux de la Commission, beaucoup de
24 compagnies en tant que telles ont fait des cartels,
25 que ce soit dans tout le domaine de l'excavation,

1 des égouts, du pavage et des trottoirs. Il y a des
2 compagnies qui ont été nommées, notamment Garnier,
3 notamment Pavage CSF, et cetera. Est-ce que ces
4 compagnies-là étaient clientes chez Carboneutre?

5 R. Garnier, oui. Pavage CSF, je ne sais pas.

6 Q. **[156]** Mirabeau?

7 R. Mirabeau, oui, parce qu'ils avaient une job ou deux
8 à la Ville qu'ils ont amené des sols, je crois.

9 Mirabeau amenait des sols. C'est sa compagnie. Non,
10 sinon pas de clients réguliers qui me sautent...

11 Q. **[157]** Qui vous sautent aux yeux?

12 R. Non.

13 Q. **[158]** Parfait. Est-ce que vous avez eu des
14 difficultés, vous avez été témoin de difficultés à
15 savoir que monsieur Arcuri acceptait des sols, et
16 ce n'était pas vraiment conforme avec votre
17 certificat d'autorisation?

18 R. Bien, moi ce que j'ai vu avec l'avis que vous
19 m'avez montré, c'est que, lorsqu'on était à la fin
20 de l'été deux mille huit (2008), on débutait le
21 protocole d'essai pour la ségrégation des métaux.
22 Pour ce faire, on avait un protocole qu'on a déposé
23 au Ministère qui nous revenait avec des
24 commentaires, qu'on retournait. Donc pendant cette
25 période-là, il aurait fallu, une fois que le

1 protocole aurait été accepté par le Ministère,
2 recevoir des sols qui, géné... usuellement qu'on a
3 pas le droit de recevoir parce que le but justement
4 c'est de montrer qu'on peut le faire, qu'on peut,
5 qu'on peut les ségréguer. Donc, il y a une période
6 je crois où est-ce que Dominic Arcuri voulant aller
7 plus vite que, que le lièvre, a décidé d'accepter
8 des sols que le Ministère n'avait pas encore
9 accepté le protocole.

10 Q. **[159]** Par exemple, si je vous montre, et nous
11 allons aller à l'onglet 13, un nouvel avis
12 d'infraction envoyé par le Ministère, en date cette
13 fois-ci du vingt-six (26) novembre deux mille huit
14 (2008)...

15 R. Hum, hum.

16 Q. **[160]** ... qui, qui dit de ne pas avoir respecté
17 votre certificat d'autorisation émis le quinze (15)
18 mars et modifier, là, les quatre modifications dont
19 on s'est parlé hier. Et ensuite, si nous allons au
20 paragraphe 2, à la prochaine page, avoir accepté
21 des sols contaminés par des métaux, à des
22 concentrations supérieures au critère C. Alors je
23 vais le coter tout de suite et j'aurai des
24 questions à vous poser. Alors ...

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 874.

3 Me DENIS GALLANT :

4 874.

5

6 97P-874 : Avis d'infraction d'Énergie
7 Carboneutre du 26 novembre 2008 -
8 Réception de sols contaminés au centre
9 de traitement de sols contaminés
10 Énergie Carboneutre situé au 8770,
11 Place Marien à Montréal-Est
12

13 Q. **[161]** Donc, ce qu'on comprend c'est que, vous a...
14 on ne, vous avez reçu, sur les terrains de, de, de
15 la Place Marien, des sols contaminés avec des
16 métaux...

17 R. O.K.

18 Q. **[162]** ... ce qui est pas permis par votre
19 certificat.

20 R. Bien, en, en novembre, on avait déjà eu
21 l'autorisation de recevoir des sols contaminés en
22 métaux pour faire nos essais de protocole.

23 Q. **[163]** Mais j'imagine que c'était des quantités qui
24 devaient être minimes, là.

25 R. Oui, puis c'est peut-être ça parce que moi, cet

1 avis-là, je l'ai jamais vu mais c'... probablement
2 que ça s'est passé, une quantité, je le sais pas,
3 là, je parle parce que j'... j'avais jamais vu ça,
4 probablement que notre ami Dominic a accepté plus
5 que ce que le protocole, parce que moi, je me
6 rappelle qu'au mois d'août, je faisais déjà des
7 essais, je tamisais déjà. Donc le traitement était
8 déjà en, on avait déjà des cellules qui étaient en
9 traitement pour le protocole. Donc on avait des
10 sols déjà contaminés en métaux. Est-ce qu'il en a
11 accepté plus que ce que le protocole avait toléré?
12 Je ne sais pas.

13 Q. **[164]** Puis ce que je comprends c'est que, pendant
14 que le Ministère vous envoyait un avis
15 d'infraction, vous êtes en négociation avec le
16 Ministère...

17 R. Exact.

18 Q. **[165]** ... pour obtenir...

19 R. Exact. Donc, c'est un peu imbécile, là, de la part
20 de, en tout cas, de Dominic, là. Mais ça, je
21 l'avais jamais vu cet avis d'infraction-là. Je l'ai
22 jamais vu. C'est la première fois que...

23 Q. **[166]** O.K. Que vous le voyez?

24 R. Oui.

25 Q. **[167]** Ceci étant dit, peut-être juste nous

1 expliquer, là, soyez, là, essayez de nous
2 expliquer, là, c'est quoi la différence. Donc, on
3 peut, on peut comprendre que vous avez déjà un
4 certificat d'autorisation où, où il y a eu, où est-
5 ce qu'il y a eu plusieurs modifications dont
6 quatre, qui vous permettent uniquement...

7 R. Oui.

8 Q. **[168]** ... de traiter des sols...

9 R. Les...

10 Q. **[169]** ... qui sont conta... contaminés avec des
11 hydrocarbures. O.K. Maintenant on parle de métaux,
12 j'imagine plomb, et cetera, et cetera...

13 R. Oui.

14 Q. **[170]** Donc, allez-y, là. Alors c'est quoi la grande
15 différence, là, puis au niveau de la difficulté de
16 traiter ces sols-là.

17 R. O.K. Bien premièrement, pour mettre en contexte, il
18 faut savoir que les volumes de sols contaminés sont
19 à, je dirais à soixante-dix pour cent (70 %) en
20 métaux et en HAP lourds à Montréal. Donc les
21 hydrocarbures légers et semi-légers il y en a mais
22 moins. Pourquoi? Parce qu'ils sont plus présents
23 dans les pétrolières et les pétrolières ont leurs
24 propres centres de traitement. Donc c'est pas un
25 client intéressant. Donc, c'est, c'était très

1 intéressant d'élargir le domaine de réception des
2 sols, c'est-à-dire au niveau des paramètres, au
3 niveau des concentrations mais aussi, d'aller
4 chercher des sols, le volume de sols contaminés.
5 Donc, au niveau des métaux, comme je vous ai
6 expliqué hier, on avait, on fait de la
7 volatilisation, ça c'est par extraction. On
8 volatilise. Des métaux, ça se volatilise pas. Donc
9 ça ne marchera pas. La façon que ça fonctionne,
10 c'est de la ségrégation pour diminuer la masse. Je
11 m'explique, les métaux n'ont pas, c'est pas de la
12 roche. Les métaux c'est des fines particules de
13 cuivre, de nickel, « whatever », qui se collent aux
14 particules très fines dans les silts. On parle de
15 microns, donc de point quelque millimètre, là.
16 C'est très petit. Donc si on arrive à ségréguer,
17 donc séparer la matrice de pierre ou de sable et de
18 matériaux beaucoup plus fins où on retrouve ces
19 métaux, on vient d'avoir une solution qui nous
20 permet de réduire la masse qui va aller à
21 l'enfouissement ou potentiellement à une
22 réutilisation vers une raffinerie. Vous me suivez?
23 Là vous me dites c'est, la ségrégation c'est quoi?
24 C'est du tamisage. Bien, là, pourquoi tu tamises
25 pas? Bien, si les sols sont humides, ça marche pas

1 parce que les particules fines se collent aux
2 particules plus grossières. Donc, si vous ré-
3 analysez les particules plus grossières, ça va
4 encore sortir. Vous avez encore des résultats.
5 Donc, ça ne marche pas. Mais le traitement qu'on
6 avait, si vous vous en rappelez hier, on dé... on
7 assèche les sols. Donc, le, on volatilise les
8 hydrocarbures mais le fait est aussi qu'on enlève
9 l'eau. Donc on se retrouve avec un sol complètement
10 déshydraté. Donc, lorsqu'on passe ça dans des
11 tamiseurs, c'est facile. Le seul problème c'est de
12 contrôler la poussière parce que c'est, c'est très
13 poussiéreux.

14 Donc, une fois qu'on a contrôlé la
15 poussière, on arrive à séparer des familles
16 d'agrégats assez fin. On peut aller même dans les
17 microns avec des bons dépoussiéreurs. Ce qui nous
18 permettait d'espérer de réduire la masse
19 considérablement. Donc, au lieu d'envoyer cent
20 (100) tonnes à l'enfouissement, d'en envoyer dix
21 (10) tonnes ou, ultimement, si on était très, très,
22 très bons, ce qui était le but, c'est de concentrer
23 les métaux dans deux tonnes, trois tonnes, et de
24 l'envoyer chez ArcelorMittal ou d'autres compagnies
25 qui font la récupération des métaux, des aciéries,

1 des choses comme ça, qui feraient fondre et que la
2 concentration serait suffisante pour devenir une
3 matière première. Donc on ferme la boucle. Parce
4 que la pierre, elle serait réutilisable, le sable
5 serait réutilisable, il ne serait plus contaminé
6 parce que les particules contaminées en métaux, ça,
7 ça fonctionne dans le cas où est-ce qu'on a un
8 matériel qui n'est pas des déchets, donc si vous
9 n'avez pas des scories ou des choses comme ça.

10 Donc, les scories, c'est quoi, ce que je
11 vous ai expliqué hier c'est ce qui tombe des... des
12 bouilloires anciennement, bien, ça, ça devient un
13 déchet, automatiquement, donc c'est pas un sol
14 contaminé. Donc, en séparant ça, on peut éliminer
15 comme déchet plus comme sol contaminé. Donc, on
16 règle aussi ce problème-là.

17 Donc, le but, c'était ça, donc de faire des
18 essais pour démontrer au ministère, bon, avec tel
19 type de sol, on arrive à tel résultat; avec tel
20 type de sol, avec tel type de concentration en
21 métaux ou en HAP lourds - des HAP lourds, c'est des
22 hydrocarbures aromatiques polycycliques. C'est
23 quoi? C'est comme une mauvaise combustion. Lorsque
24 vous faites votre... votre BBQ, vous en créez sur
25 les saucisses ou les... les boulettes parce que

1 c'est l'huile qui brûle mal, donc on mange des HAP,
2 c'est... si vous mangez beaucoup de BBQ, vous
3 mangez beaucoup de HAP. Mais, c'est ça, c'est une
4 mauvaise combustion. On retrouve ça dans certains
5 contaminants et c'est souvent relié aux métaux,
6 donc la contamination qu'on trouve à Montréal, les
7 remblais hétérogènes que je vous parlais d'hier,
8 c'est ça. Et c'est très payant parce que c'est là
9 que le marché est en ce moment.

10 Donc, tout le... pour revenir à l'histoire,
11 tout ça, c'était, en fin de compte, de démontrer au
12 ministère qu'on peut, avec notre traitement,
13 faciliter un tamisage subséquent au traitement et
14 réduire la masse qui irait à l'enfouissement. Donc,
15 le protocole prévoyait des types de sol, types de
16 contaminants mixtes, métaux, HAP, puis on avait des
17 résultats et ça a été fait.

18 Ce qu'on a observé qui était très
19 intéressant et qu'on ne s'attendait pas, c'est
20 qu'au lieu d'avoir une concentration dans les
21 particules fines, on s'est rendu compte que, non,
22 il n'y avait pas une concentration, les résultats
23 étaient similaires et même moindres. Pourquoi? Et
24 là en faisant des analyses, on s'est rendu compte
25 que le laboratoire, lorsqu'il analyse - c'est très

1 technique - il prend une petite partie de
2 l'échantillon. Dans le cas des métaux, il prend
3 point cinq (0,5) gramme à un (1) gramme pour un pot
4 de quatre cents (400) grammes. Donc, on a fait des
5 essais. On s'est rendu compte qu'en prenant dix
6 (10) échantillons dans un pot, on avait des
7 variations énormes. Donc, on a dit « fais comme tu
8 fais dans les mines. Lorsqu'on part une mine de
9 cuivre, est-ce qu'on se sert de point cinq (0,5)
10 gramme? ». Il dit : « Non, il broie une tonne ». -
11 « Bon. Bien là, prends le pot au complet ».

12 Donc, ils ont fait l'extraction sur le pot
13 au complet et là on s'est rendu compte que les
14 concentrations étaient stables. Donc, on s'est
15 rendu compte qu'en faisant nos essais, les
16 concentrations baissaient parce que, en fin de
17 compte, initialement elles n'avaient jamais été là.
18 En fin de compte, l'analyse démontrait des
19 concentrations élevées, mais ce n'était pas le cas.

20 Donc, on se retrouvait avec des résultats
21 que, le fait d'avoir procédé à une homogénéisation
22 de la matrice après tamisage et tout, on a
23 homogénéisé beaucoup, on s'est retrouvé avec un
24 résultat homogène, ce qui n'était pas le cas dans
25 le pot qui a été envoyé initialement.

1 Donc, à la fin, on se retrouve avec des
2 concentrations stables, homogènes, mais beaucoup
3 plus bas que les critères initiaux. Donc, on avait
4 du C+ qui devenait du BC, on avait du D+ qui
5 devenait du C+ et même du BC. Donc, ces résultats
6 ont été présentés au ministère puis là ils ont
7 comme « Ah! Ça se peut pas », puis c'était dur à
8 expliquer aussi pourquoi. Puis on avait aussi un
9 volume qu'on réduisait parce qu'on tamisait. La
10 pierre, le sable était devenu O.K. Donc,
11 dépendamment des types de sol, on avait jusqu'à
12 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de réduction qui
13 restait juste dix pour cent (10 %). Dans certains
14 cas, il y en avait trente (30 %), mais en moyenne
15 on arrivait à peu près à quatre-vingt-dix pour cent
16 (90 %) de réduction de la masse.

17 Devant ça, le ministère a dit : « Hi! C'est
18 toi, Benoit, qui a fait les analyses, pas les
19 analyses, mais les tests, tout ça. Tu sais que la
20 compétition aimerait pas ça. On va se faire poser
21 plein de questions. On aimerait que tu... que vous
22 refassiez vos essais, mais engagez une firme ».
23 Donc là, c'est là que Genivar est entrée dans le
24 décor, engagé par Dominic Arcuri, pour refaire des
25 essais, refaire le protocole. On a refait

1 l'exercice avec le...

2 Q. [171] Donc, je comprends bien que le premier
3 protocole n'a pas été concluant pour le ministère
4 du Développement durable, donc ne vous a pas
5 autorisé, n'a pas délivré...

6 R. Exact.

7 Q. [172] ... un certificat d'autorisation pour vous
8 permettre de traiter les sols contaminés aux métaux
9 lourds ou...

10 R. Et HAP.

11 Q. [173] ... et HAP.

12 R. Donc, ils se posaient encore plein de questions
13 parce que, bon, les résultats étaient trop
14 concluants, donc ils se posaient beaucoup de
15 questions « comment ça se fait ». On a dit : « O.K.
16 On va refaire un protocole ». Et là ils ont été
17 beaucoup plus en détail, beaucoup plus d'analyses,
18 beaucoup plus de... de types de sols, de types de
19 concentration qui ont été faites avec Genivar.
20 Donc, on avait trois fois plus de cellules de
21 traitement à faire. On en avait vingt et un (21),
22 je pense, vingt et un (21) essais particuliers avec
23 des granulométries particulières, avec des... Ils
24 ont été très loin dans le détail. Ça a pris un an
25 et demi, c'est pas compliqué là, juste déjà pour

1 trouver le type de sol - parce que c'est pas parce
2 qu'on veut des sols de telles granulométries avec
3 telles contaminations que ça se trouve dans le
4 marché. Il a fallu attendre que la contamination
5 soit disponible. Donc, on la recevait, puis on
6 faisait nos essais. On y allait par étape, vous
7 comprenez. Ça fait que ça a pris pratiquement un an
8 et demi avant de conclure le deuxième rapport de
9 Genivar qui a été déposé au ministère de
10 l'Environnement qui arrivait à peu près aux mêmes
11 conclusions.

12 Q. **[174]** Et qui va aboutir sur l'émission d'un
13 certificat d'autorisation en date du vingt-cinq
14 (25) mai deux mille dix (2010).

15 R. Hum, hum.

16 Q. **[175]** Je vais le déposer, qui est à l'onglet 14.

17 LA GREFFIÈRE :

18 875.

19 (10:32:22)

20

21 97P-875 : Certificat d'autorisation d'Énergie
22 Carboneutre du 25 mai 2010 -
23 Traitement de sols contaminés

24

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. [176] Alors, ce certificat-là... Alors, ce
3 certificat-là, si je peux le lire là très... très
4 rapidement, très sommairement, on dit :

- 5 - Augmentation de la capacité de
- 6 traitement du site [...];
- 7 - Traitement par volatilisation de
- 8 sols contaminés par des
- 9 hydrocarbures aromatiques [...]

10 alors, les HAP

11 ... lourds et des hydrocarbures
12 pétroliers lourds;

- 13 - Assèchement dans les cellules de
- 14 traitement, puis séparation
- 15 granulométrique des sols
- 16 contaminés par des métaux;

17 Ensuite de ça, deuxième page :

18 Traitement par volatisation, puis
19 ségrégation granulométrique de
20 sols ayant une contamination
21 mixte (métaux + hydrocarbures
22 [...]).

23 Donc, les HAP lourds. Ceci étant dit, vous allez
24 obtenir ce certificat-là. Vous quand le certificat
25 a été mis, mai deux mille dix (2010), vous êtes

1 parti?

2 R. Bien déjà même pour la production j'étais plus ou
3 moins là. Il faut regarder les lettres, c'était
4 plutôt Marlène qui y participe. Moi j'avais déjà...
5 j'avais déjà parti ma compagnie puis je donnais
6 beaucoup moins d'heures déjà depuis deux mille neuf
7 (2009), septembre deux mille neuf (2009), j'étais à
8 ma compagnie puis je donnais déjà moins d'heures.
9 Quand on était rendu en deux mille dix (2010)
10 j'avais même pas dix heures/semaine avec eux. Donc,
11 quand ils ont reçu le certificat je donnais
12 pratiquement plus d'heures.

13 Q. [177] Donc, toute la saga qui s'est passée par la
14 suite, suite à l'émission du certificat disant que
15 ce n'était pas un traitement au sens du règlement
16 sur l'enfouissement des sols contaminés, etc., la
17 mise en doute par certaines régions du ministère à
18 savoir si c'était un traitement, etc., ça je
19 comprends que vous n'étiez plus...

20 R. Non.

21 Q. [178] ... partie à ces discussions-là?

22 R. Non, je n'étais plus là.

23 Q. [179] Parfait.

24 (10:34:35)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [180] Par choix personnel ou autrement?

3 R. Vous voulez ma réponse précise.

4 Q. [181] Oui? Bien sûr.

5 R. Par choix personnel, oui, parce qu'à partir, je
6 dirais, de septembre deux mille neuf (2009),
7 mettons que l'enthousiasme était moins présent.
8 Donc, j'ai décidé, proposé à Arcuri, j'ai dit :
9 « Écoute, tu as moins besoin de moi, les
10 certificats sont pratiquement réglés, qu'est-ce que
11 tu dirais que je fasse moins d'heures, j'irai
12 chercher ailleurs ». Moi dans ma tête, je me
13 cherchais une sortie pour pouvoir commencer à faire
14 autre chose, parce que j'y croyais plus vraiment.
15 Donc, j'ai dit : « Pour commencer je vais partir ma
16 compagnie, je te chargerai les heures que tu as
17 besoin », au début je lui en chargeais plus, puis
18 graduellement j'ai réduit, puis à l'été deux mille
19 dix (2010) je ne travaillais plus. Donc, c'est par
20 choix personnel, par décision personnelle de me
21 détacher un peu de... de ce monde.

22 Me DENIS GALLANT :

23 Q. [182] Je vous amène un peu avant. De toute façon on
24 ira plus en détail sur...

25 R. Vous me ramenez toujours alors.

1 Q. **[183]** Moi je vous ramène toujours, c'est ma job
2 ici. Alors, je vous ramène un peu avant. Vous avez
3 dit que vous avez travaillé sur les protocoles
4 d'essai, en tout cas sur le premier. Le deuxième a
5 été... a été donné à Genivar. Monsieur Arcuri, est-
6 ce que monsieur Arcuri s'est arrangé pour... pour
7 faire des pressions au ministère justement pour que
8 le certificat d'autorisation, là, soit émis le plus
9 rapidement possible?

10 R. Je ne le sais pas, sûrement qu'il a peut-être
11 essayé.

12 Q. **[184]** O.K.

13 R. Mais ce n'est pas évident.

14 Q. **[185]** Est-ce que vous savez si monsieur Arcuri
15 avait... avait des amis dans la députation ou au
16 sein d'un ministère quelconque?

17 R. Un ministère quelconque, non, mais je sais qu'on a
18 rencontré...

19 Q. **[186]** Vous avez rencontré... vous avez rencontré
20 qui?

21 R. Monsieur Tomassi.

22 Q. **[187]** O.K. Peut-être juste nous expliquer dans quel
23 contexte vous avez rencontré monsieur Tomassi?

24 R. Bien Domenic, c'était encore à la fin du printemps,
25 c'est assez tôt, c'était peut-être à l'été deux

1 mille huit (2008), Domenic il dit : « Ah, c'est
2 important, il faut garder des bons contacts avec la
3 politique ». Personnellement, je ne croyais pas
4 vraiment ça, mais donc, il dit : « On va faire une
5 rencontre avec monsieur Tomassi, tu vas lui
6 expliquer c'est quoi la technologie ».

7 Donc, on a été au bureau de comté de
8 monsieur Tomassi dans l'est, j'avoue que je me
9 souviens plus trop de l'adresse. C'était un matin,
10 il y avait Yves, il y avait Marlène, il y avait...

11 Q. **[188]** On comprend que monsieur Tomassi à ce moment-
12 là n'est pas ministre du Développement durable?

13 R. Non, non.

14 Q. **[189]** Il est ministre de la Famille?

15 R. Non, avant je pense, c'est avant qu'il soit
16 ministre de la Famille.

17 Q. **[190]** En tout cas il est député de Lafontaine?

18 R. Oui, puis il avait un poste, je pense, auprès de
19 la... je sais pas comment ça s'appelait, mais il
20 avait un poste assez près, c'est ce qu'on m'avait
21 expliqué c'est qu'il était assez près de la
22 direction du Parti libéral.

23 Ça fait que donc, moi j'ai été présenté la
24 technologie comme d'habitude, Yves je me rappelle
25 qu'il a encore amené ses pots. Ça fait que ça a été

1 une présentation cordiale. Il nous a accueilli
2 comme il accueillerait un chef d'entreprise qui
3 vient présenter son projet, qui est pour l'est de
4 la Ville.

5 Q. **[191]** Bien peut-être juste savoir, est-ce que les
6 relations entre monsieur Arcuri et monsieur
7 Tomassi, est-ce que c'est monsieur le député, c'est
8 vous, comment... comment ça se passe?

9 R. Ils se tutoyaient. Donc, il avait, ils se
10 connaissaient, là, c'était... mais c'était très
11 cordial, c'était pas... c'était même amical. Il n'y
12 avait pas de... il n'y avait pas une relation de...
13 de « on vient chercher quelque chose », c'est plus
14 « voici ce qu'on veut faire, qu'est-ce que tu en
15 penses ». Puis « ah, c'est intéressant, c'est un
16 beau projet. Bravo. Je suis d'accord avec ça, c'est
17 bien ». Ça s'arrête, là. Après, je ne sais pas ce
18 qui est arrivé. Je ne sais pas ce que ça a donné,
19 moi, personnellement.

20 Q. **[192]** Non, o.k., mais vous avez eu cette rencontre-
21 là?

22 R. Bien sûr.

23 Q. **[193]** Est-ce que vous avez pris part vous à des
24 rencontres au ministère du Développement durable?

25 R. Bien oui, j'étais...

1 Q. **[194]** Vous en avez pris plus... vous avez pris part
2 à plusieurs. Qui étaient généralement lors de ces
3 rencontres-là?

4 R. Après que Genivar a rentré dans le dossier, il y
5 avait souvent André Martin-Bouchard de Genivar, et
6 toujours Domenic Arcuri, Yves Thériault était tout
7 le temps là, Marlène était tout le temps là. C'est
8 pas mal tout. Des fois, il y avait maître Meunier
9 qui était l'avocat de Fasken qui nous avait aidé à
10 récupérer notre certificat d'autorisation.

11 Q. **[195]** Les rencontres que vous avez faites, est-ce
12 que ces rencontres-là, vous les avez faites à la
13 direction régionale de Montréal, aux pyramides
14 olympiques?

15 R. Toujours.

16 Q. **[196]** Est-ce que vous en avez fait à Québec?

17 R. Jamais.

18 Q. **[197]** Est-ce que vous avez rencontré des sous-
19 ministres?

20 R. Jamais.

21 Q. **[198]** Jamais. Chefs de cabinet?

22 R. Jamais.

23 Q. **[199]** Jamais. Et la seule personne que vous avez
24 rencontrée, comme vous dites, c'est la part de
25 monsieur Tomassi. Et monsieur Arcuri vous dit quoi

1 de cette rencontre-là, qu'est-ce qu'il vous dit par
2 rapport à monsieur Tomassi?

3 R. Bien, ce que je vous ai dit tantôt. C'est que
4 Domenic, il dit : « C'est toujours important de
5 garder en contact le domaine politique. » Ça se
6 limite à ça. Après, il ne m'en a jamais reparlé.
7 Une fois, il m'a reparlé, il dit : « Regarde, il y
8 a un souper, il faut y aller, parce que c'est
9 monsieur Tomassi, il faut aller l'encourager. »

10 Q. **[200]** Mais juste avant, là, de passer à un souper
11 pour encourager monsieur Tomassi. Est-ce que
12 monsieur Arcuri vous a parlé que monsieur Tomassi
13 pourrait vous aider à obtenir le deuxième
14 certificat?

15 R. Non.

16 Q. **[201]** Jamais?

17 R. Jamais. Non. Puis je ne vois pas comment. Parce que
18 c'est tellement structuré au ministère au niveau
19 des fonctionnaires, c'est très... Les étapes qu'on
20 avait à faire étaient très détaillées. Puis dans
21 certaines façons, le Ministère ne peut pas vraiment
22 dire non. Je m'explique. Oui, il peut dire non si
23 on fait n'importe quoi. Mais si on arrive avec un
24 procédé, une procédure, puis qu'il connaissait
25 d'ailleurs, le Ministère n'était pas dépourvu.

1 Quand ils ont vu le procédé : « Oui, on a déjà vu
2 ça, il y a déjà du monde qui ont tamisé. Mais votre
3 idée est bonne, elle est à grande échelle. » Donc,
4 ils étaient déjà pros en partant, parce qu'ils
5 voyaient qu'il y avait un potentiel réel. Ce n'est
6 pas, ce n'était pas farfelu.

7 Q. **[202]** Êtes-vous au courant peut-être d'une
8 intervention de monsieur Tomassi auprès du cabinet
9 qui demandait si vous pouviez recevoir sur le site
10 de la terre contaminée aux métaux lourds en
11 attendant d'obtenir le certificat?

12 R. Non, je ne suis pas au courant de ça.

13 Q. **[203]** On ne vous a jamais avisé de ça?

14 R. Non. Non, c'était toujours dans...

15 Q. **[204]** Et que la demande était faite personnellement
16 par monsieur Tomassi, cette demande-là?

17 R. Non, jamais entendu parler.

18 Q. **[205]** Au Ministère.

19 R. Jamais. Je n'ai jamais entendu d'un lien possible
20 de monsieur Tomassi par rapport au ministère de
21 l'Environnement. Jamais. Jamais. Donc, Domenic,
22 s'il l'a fait, il faudrait lui poser la question.

23 Q. **[206]** Pour vous, monsieur Tomassi, ça se situe à la
24 rencontre. Et vous avez évoqué tantôt un dîner ou
25 un souper, quelque chose comme ça?

1 R. Oui, c'était au club de golf dans l'est.

2 Q. **[207]** Quand?

3 R. Ah! C'est toujours en même temps. Deux mille huit
4 (2008), je dirais avril, début avril. Il n'y avait
5 plus de neige en tout cas. C'est dur à situer. Il y
6 avait du monde.

7 Q. **[208]** Est-ce qu'on peut situer ça en deux mille
8 neuf (2009) plutôt?

9 R. Peut-être. Je ne le sais plus. Honnêtement, j'ai
10 été... C'est au club de golf. C'était pour, je ne
11 sais pas, ramasser de l'argent, je présume. Il y
12 avait mille (1000) personnes là-dedans. Il y avait
13 des tables partout. C'était plein.

14 Q. **[209]** Saviez-vous c'était organisé par qui?

15 R. Non.

16 Q. **[210]** Qui a payé pour vous?

17 R. Domenic Arcuri. Il a dit, il y avait une table. Je
18 ne me rappelle même pas d'avoir donné mon nom.

19 Q. **[211]** O.K.

20 R. On est rentré puis on a tout de suite été à une
21 table. Je suis resté peut-être une heure. Ça
22 m'ennuie ces places-là. Puis après je suis parti.

23 Q. **[212]** Et qui était présent pour Carboneutre ou
24 Société internationale Carboneutre à votre
25 souvenir?

1 R. Moi, j'ai vu juste Domenic. Et quand j'ai quitté
2 une heure après, je m'en allais, j'ai vu Joe
3 Bertolo qui arrivait. Et, là, on a parlé un peu.
4 Puis après je suis parti. Puis lui est resté avec
5 Domenic. C'est tout. J'ai vu personne d'autre de
6 Carboneutre. Peut-être qu'ils sont venus après.
7 Mais je ne suis pas resté longtemps.

8 Q. **[213]** Donc, c'est la seule fois où vous avez
9 participé à la demande de monsieur Arcuri à une
10 activité de financement?

11 R. Oui.

12 Q. **[214]** Qui était pour monsieur Tomassi?

13 R. Je présume. Je présume. De mémoire, c'est la seule
14 fois, oui. De mémoire. Je ne me rappelle pas. Je ne
15 suis pas très chaud de ces endroits-là. Je ne suis
16 peut-être pas la meilleure personne à amener...
17 Peut-être que Marlène y a été plus souvent que moi.

18 Q. **[215]** O.K. Vous avez tantôt commencé à parler de
19 vous retirer graduellement. Vous avez parlé à
20 monsieur Arcuri. Est-ce que vous avez fondé une
21 nouvelle entreprise?

22 R. Oui, j'ai fondé une nouvelle entreprise.

23 Q. **[216]** Qui s'appelle comment?

24 R. Épilobe.

25 Q. **[217]** Et qu'est-ce que cette entreprise-là fait?

1 R. Au début, c'était principalement de faire en
2 environnement, c'est-à-dire de travailler en
3 environnement pour d'autres firmes en même temps
4 que SICN, puis réduire SICN puis trouver d'autres
5 clients. Par la suite, j'ai comme sorti de
6 l'environnement, l'enthousiasme n'y étant plus.
7 J'ai commencé à travailler plus en gestion de co...
8 construction avec des anciens clients que j'avais
9 qui construisent des condos, des choses comme ça.
10 Donc je fais de la gestion entre, le lien entre les
11 différents intervenants, architectes, ingénieurs...

12 Q. **[218]** Vous avez fondé cette compagnie-là quand?

13 R. Septembre deux mille neuf (2009).

14 Q. **[219]** Septembre deux mille neuf (2009).

15 R. Ou octobre, le premier (1^{er}) octobre exactement deux
16 mille neuf (2009).

17 Q. **[220]** Donc vous travaillez toujours pour ECN et
18 vous, graduellement vous diminuez votre nombre
19 d'heures...

20 R. C'est ça.

21 Q. **[221]** ... et vous travaillez sur vos contrats
22 privés.

23 R. Exact.

24 Q. **[222]** O.K. Vous dites avec la bénédiction de
25 monsieur Arcuri?

1 R. Oui, au début, il savait. Non, puis, il était
2 content parce que ça lui coûtait moins cher.

3 Q. **[223]** J'imagine que monsieur Arcuri a baissé son,
4 son, votre salaire, a baissé votre salaire en
5 conséquence?

6 R. Bien c'était un taux horaire. Donc, c'était tant de
7 l'heure. Donc, le nombre d'heures fois un taux
8 horaire. C'est tout. Donc, non, le salaire était
9 pratiquement équivalent si j'avais travaillé
10 quarante (40) heures...

11 Q. **[224]** O.K.

12 R. ... peut-être même plus parce que, comme il perdait
13 les charges sociales, c'est moi qui les avait...

14 Q. **[225]** Ça fait que là on est à l'automne deux mille
15 neuf (2009)...

16 R. Oui.

17 Q. **[226]** ... qu'est-ce qui arrive avec l'argent qui
18 vous est promis? Qu'est-ce qui arrive avec la vente
19 des actifs de, de Carboneutre? Qu'est-ce qui arrive
20 avec Yves Thériault, là? Peut-être juste nous...

21 R. Bien, Yves Thériault est très présent. C'est lui
22 qui est présent tout le temps sur le ter... le
23 terrain maintenant à partir de cette période.
24 Dominic, on le voit moins, pour dire presque plus.

25 Q. **[227]** Est-ce qu'il y a une raison pourquoi on le

1 voit plus?

2 R. Je ne sais pas. Il cherche toujours de, du
3 financement. Mais moi j'y crois plus beaucoup, là.
4 Arrivé à cette période-là, je suis un peu désabusé.
5 Bon, j'avais plus vraiment d'intérêt là. Je voulais
6 juste régler qui, qu'on arrête, qu'on change les
7 titres puis qu'on passe à autre chose. Ça fait que
8 je me suis un peu retiré. Je les ai talonnés pour
9 voir à chaque fois quand est-ce qu'on passe mais
10 ces gens-là, on, on les fait pas, on les fait pas
11 rentrer dans un bureau de notaire aussi facilement
12 que ça pour changer les titres, là. Donc
13 j'attendais tout le temps, toujours dans le
14 contexte qu'on récupérerait finalement notre
15 argent. C'est jamais venu.

16 Q. **[228]** O.K. Il y a, il y a un million (1 M\$) sur la
17 table, là.

18 R. Oui.

19 Q. **[229]** Ça, c'est là.

20 R. Hum, hum.

21 Q. **[230]** Et, et, je, je vous avoue là, l'explication,
22 là, c'est-à-dire, j'ai, j'ai un petit problème.
23 C'est-à-dire que, vous dites j'y crois plus, je,
24 je, je me retire tranquillement, et cetera. Est-ce
25 qu'il y a, est-ce qu'il y a, est-ce qu'il y a eu

1 des procédures légales d'entreprises, et cetera où
2 vous dites, écoutez, là, vous vous êtes engagés,
3 là, vous avez administré notre compagnie, là, ça
4 fait depuis, ça fait plus de, d'une année, et, et
5 on a toujours rien, là. Tellement rien que vous
6 fondez votre propre compagnie pour réorienter votre
7 carrière.

8 R. Hum, hum.

9 Q. **[231]** Vous avez dit tantôt, on force pas ces gens-
10 là, on ne force pas ces gens-là à aller s'asseoir
11 dans un bureau de notaire. Qu'est-ce que vous
12 voulez dire par là?

13 R. Bien, pensez-vous que j'allais poursuivre Raynald
14 Desjardins puis Dominic Arcuri pour...

15 Q. **[232]** C'était ma question.

16 R. ... pour qu'ils aillent signer? L'aur... l'auriez-
17 vous fait?

18 Q. **[233]** C'est moi qui pose des questions.

19 R. D'accord.

20 Q. **[234]** Alors, effectivement. Donc on comprend, là,
21 que vous dites mon chien est mort puis je suis
22 aussi bien de ...

23 R. Bien, mon chien est mort mais il est aussi bien de,
24 de le laisser vivre jusqu'à tant que, peut-être
25 que, ça se produise. Mais de toute façon, ils

1 avaient plus besoin de moi, là, ça fait que...

2 Q. **[235]** Mais il y a toujours, il y a toujours un
3 prêt, il y a toujours l'hypothèque sur votre
4 maison...

5 R. Exact, oui.

6 Q. **[236]** ... Il y a toujours que vous avez vécu à peu
7 près six mois sur vos REÉR...

8 R. Exact, un an.

9 Q. **[237]** ... un an sur vos REÉR, sans revenus. Je vous
10 ai posé la question là, vous avez estimé une perte
11 à ce jour d'à peu près, incluant des frais
12 d'avocats, de quatre cent mille (400 000 \$).

13 R. Hum. hum.

14 Q. **[238]** Vous faites quoi à ce moment-là, là?

15 R. Bien, j'ai pété une coche.

16 Q. **[239]** À qui?

17 R. Bien, une coche de façon, en fin de compte j'ai
18 provoqué.

19 Q. **[240]** Une coche prudente?

20 R. Non, elle n'était pas si prudente que ça. Je n'ai
21 jamais été très prudent. La, la, ça a été, je me
22 rappelle, je ne veux pas dire de conneries, là,
23 c'est deux mille onze (2011), au printemps deux
24 mille onze (2011), ils avaient besoin de ma
25 signature pour faire un projet au Mexique pour le

1 brevet. Donc, il fallait signer un document comme
2 quoi que, on autorisait... Parce que le brevet
3 était à mon nom et il avait été transféré à ECN
4 mais je sais pas pourquoi, dans un contexte légal,
5 c'est l'avocat de Fasken qui voulait ça. Je lui ai
6 dit : « Écoute, moi j'ai pas de nouvelles, je lui
7 dis, je vais te le signer, mais avant je veux
8 savoir ce qui se passe. Je veux avoir une date
9 précise quand ça va être transféré puis je veux mon
10 argent, ce que vous m'avez dit. » J'ai pas fait de
11 dépôt légal, là. Pas eu de nouvelles. Rien pendant
12 l'été, le reste du printemps. Puis à l'automne je
13 reçois une poursuite comme quoi qu'ils m'accusaient
14 d'avoir vendu la technologie à XYZ. Donc, vous avez
15 votre réponse.

16 Q. **[241]** On vous poursuivait, on vous poursuivait, on
17 vous poursuivait pour combien puis qui vous
18 poursuivait? Qui était derrière...

19 R. Bien, il y avait tout le monde. Il y avait SICN,
20 Yves Thériault, tout le monde était là. Ils me
21 poursuivaient, je ne me souviens plus du montant,
22 là, c'était au-dessus de cinq cent mille
23 (500 000 \$), là. Ça fait qu'à partir de ce moment-
24 là, j'ai dit bon. Bon ça au moins, on va régler, on
25 va, on va crever l'abcès. Ça fait que là, moi, là

1 c'est sûr que je ne la voulais plus la compagnie.
2 Je ne voulais même plus l'argent. Donc j'ai dit,
3 je, j'ai trouvé un très bon avocat. Ça existe. Donc
4 quelqu'un de très, très compétent qui m'a bien
5 conseillé. Il m'a dit qu'est-ce que tu veux? Tu
6 veux-tu partir en guerre contre ce monde-là puis te
7 retrouver... gagner peut-être puis te retrouver
8 avec quoi? Une compagnie en faillite ou... » -
9 « Non, j'ai dit, non. J'ai dit, écoute, amène-les
10 autour de la table, arrange-toi pour, au mieux,
11 qu'ils payent... qu'ils récupèrent les dettes puis
12 mon emprunt sur la maison puis que... qu'ils
13 gardent la compagnie. Au pire, on négociera avec le
14 prêteur privé. Mais, j'ai dit, on n'embarque pas
15 dans les réponses au... à toutes les niaiseries
16 qu'ils ont écrites parce que ça donne rien ».

17 Ça fait qu'on négocie, on négocie. Ça a
18 pris un an, quatre-vingt piastres (80 000 \$)
19 d'avocat. Et on a fini par régler le neuf (9) août
20 deux mille douze (2012) à l'effet « bon, gardez la
21 compagnie, je vous la laisse, je demande rien.
22 Payez-moi pas les salaires non payés, payez-moi pas
23 les dépenses non payées. Non, regardez, c'est
24 beau ». Mais, le prêteur privé, ça n'a pas marché.
25 Donc, il a fallu que je négocie en parallèle avec

1 le prêteur privé.

2 Q. **[242]** Donc, avec monsieur Saint-Onge.

3 R. Saint-Onge. Ce qui fait que j'ai parlé cent
4 quarante mille piastres (140 000 \$) à Saint-Onge
5 pour plus l'avoir dans les pattes, donc j'ai
6 réhypothéqué la maison, je lui ai donné cent
7 quarante mille (140 000 \$), puis j'ai dit :
8 « Salut ».

9 Q. **[243]** Et monsieur Saint-Onge, ça a été... ça a été
10 réglé. Est-ce que ça a été réglé en même temps?
11 Est-ce que monsieur Saint-Onge vous avait poursuivi
12 lui?

13 R. Tout en même temps. Non, parce que c'était contigu.
14 Saint-Onge...

15 Q. **[244]** Je ne comprends pas.

16 R. Bien, quand que la poursuite est déposée...

17 Q. **[245]** Oui.

18 R. ... je ne suis pas sûr que Saint-Onge était au
19 courant. Ça fait que là, lui, il a eu peur un peu
20 puis il s'apprêtait à déposer, t'sais, pour
21 récupérer ses billes. Ça fait que là je sais qu'on
22 s'est mis tout de suite à négocier avec lui. Puis,
23 bon, bien, ça a fini qu'on a réglé Saint-Onge à
24 part puis que, les autres, ils ont gardé la
25 compagnie.

1 Q. **[246]** Saviez-vous comment qu'il était dû à Saint-
2 Onge? Parce que les questions que je vous ai posées
3 hier, Saint-Onge... Saint-Onge prêt... allonge, au
4 début de tout, un million (1 M\$). Il y a... il
5 prend une hypothèque sur... sur l'immeuble de la
6 Place Marien à un point cinq (1,5 M\$).

7 R. Hum, hum.

8 Q. **[247]** Vous dites qu'il y a, déjà à ce moment-là, un
9 certain montant qui a été payé à monsieur Saint-
10 Onge.

11 R. Oui. Au début deux mille six (2006) quand les sols
12 ont rentré, juste avant qu'on ait l'injonction de
13 nos amis, on avait un million (1 M) de sols qui
14 étaient rentrés, puis il y a plusieurs de mille
15 qu'on avait payés à Saint-Onge. Donc, je ne sais
16 pas comment ça a fini, puis je sais même pas si
17 c'est fini entre Saint-Onge et eux. Je pense que
18 Saint-Onge attend parce qu'il m'a déjà appelé, je
19 pense, il y a quelques mois. Il me dit : « Qu'est-
20 ce que je fais? ». J'ai dit : « Tu m'appelles pour
21 me demander ce que tu fais! T'sais, tu viens de me
22 prendre cent quarante mille (140 000 \$) là, tu te
23 débrouilles avec tes problèmes ». C'est à peu près
24 ça que je lui ai dit. J'ai dit : « Fais-le mort ou
25 poursuis-les, exactement ce que vous m'avez dit ».

1 Il dit... il m'a répondu exactement ce que je vous
2 ai répondu : « Tu penses-tu que je vais les
3 poursuivre? » Il dit : « Je les attends-tu? ».
4 Bien, j'ai dit : « Fais ce que tu veux, t'es un
5 grand garçon là, je suis plus dans ta vie, moi
6 là ». Ça fait que je ne sais pas ce qu'il a fait.

7 Q. **[248]** O.K. Et vous, ce que vous dites, c'est que
8 vous avez... vous avez acheté la paix, vous avez
9 hypothéqué et vous lui avez...

10 R. On a passé à autre chose là.

11 Q. **[249]** ... vous lui avez passé... vous lui avez
12 donné cent quarante mille (140 000 \$).

13 R. Exact. On a négocié à cent quarante mille
14 (140 000 \$), on n'a pas parti à cent quarante
15 (140 000 \$), mais on a fini à cent quarante
16 (140 000 \$).

17 Q. **[250]** Parfait. Donc, l'aventure Carboneutre pour
18 vous a été somme toute désastreuse.

19 R. Oui. Bien, on apprend, on apprend de la vie. Je
20 referai pas les mêmes erreurs. Bien, si j'ai fait
21 des erreurs, je ne le sais pas. On ne sait jamais
22 en fin de compte.

23 Q. **[251]** Et une question que je vous posais tantôt, au
24 niveau là de toute votre nouvelle technologie qui
25 est la ségrégation granulométrique...

1 R. Hum, hum.

2 Q. **[252]** ... qui est un tamisage pour récupérer...
3 pour récupérer les métaux lourds, vous ne savez
4 pas, techniquement, comment Énergie Carboneutre a
5 fait par la suite avec cette technologie-là.

6 R. Opère la chose. Non, je l'ignore là, je ne sais pas
7 comment ils opèrent la chose. Techniquement, tout
8 était là, les protocoles étaient là, tout
9 fonctionnait, mais après...

10 Q. **[253]** Est-ce qu'on peut s'entendre pour dire que ce
11 procédé-là, malgré qu'il était très intéressant en
12 termes environnementaux, c'est-à-dire c'est qu'on
13 diminuait une masse là c'est-à-dire...

14 R. C'est exact.

15 Q. **[254]** ... puis on pouvait réutiliser certains
16 sols...

17 R. Hum, hum.

18 Q. **[255]** ... ça existait déjà là? Ce n'est pas quelque
19 chose qui a été inventé en tant que tel.

20 R. C'est bien évident. Le tamisage, c'est quelque
21 chose qui existe. La seule... la nouveauté, c'est
22 qu'on partait avec une matrice sèche. Donc, ce qui
23 coûte de l'argent, c'est assécher la matrice.

24 Q. **[256]** O.K.

25 R. Et c'est sûr que si vous êtes entrepreneur, vous

1 voulez récupérer les matériaux, vous n'allez pas
2 vous mettre à chauffer des sols pour les assécher.
3 Le fait qu'on les asséchait pour éliminer les HAP,
4 certains types de HAP plus légers puis les
5 hydrocarbures parce que c'est toujours des
6 contaminations mixtes. Le fait qu'on enlève les
7 hydrocarbures légers qui peuvent être jumelés avec
8 des métaux, bien, on enlève une partie de la
9 problématique. Après, on tamise, puis on enlève
10 l'autre problématique.

11 Travailler avec des sols secs tamisés,
12 c'est simple, ça devient simple. Travailler avec
13 des sols humides, ça ne marche pas. Donc, il faut
14 jamais oublier le fait que les sols sont secs,
15 déshydratés, ce qui fait en sorte que la
16 technologie devient très viable. Mais, pour des
17 sols humides, oubliez ça, ça ne marche pas. Ça a
18 déjà été essayé.

19 Q. **[257]** Et vous... est-ce que vous étiez au courant
20 qu'il y a eu effectivement, que les différentes
21 directions régionales du ministère du Développement
22 ne s'entendaient pas sur à savoir si cette... cette
23 ségrégation granulométrique était un traitement au
24 sens du règlement sur l'enfouissement des sols
25 contaminés ou non? Est-ce que vous avez eu vent de

1 ECN? Non. Après, est-ce qu'il y a une chicane? Oui.
2 Puis est-ce qu'il y a toujours eu des dérogations?
3 Oui. Là, maintenant ils cherchent, je ne le sais
4 pas, le ministère va vous l'expliquer, ils
5 cherchent potentiellement à trouver une porte de
6 sortie pour pas obliger des gens de Sept-Îles à
7 venir porter des sols à Montréal.

8 Ce qui est logique d'un point de vue
9 environnemental. On va-tu payer vingt heures de
10 route avec le diesel et tout pour... pour sauver,
11 puis l'enfouissement coûte rien. Il n'y a pas
12 vraiment d'impact en environnement d'enfouir des
13 sols contaminés en métaux. On s'entend. Ce n'est
14 pas, ce n'est pas ça qui fait qu'on pollue la
15 planète plus. Les métaux ça « leak » pas dans
16 l'eau, c'est assez... c'est passif, ce n'est
17 pas...

18 Donc, c'est une décision du ministère qui
19 sont pris avec leur propre protocole qui dit que si
20 tu arrives à réduire en bas quatre-vingt-dix pour
21 cent (90 %) la matrice, automatiquement tu deviens
22 un traitement obligatoire. Peut-être que vous vous
23 en rappelez dans l'annexe au-delà de tel critère
24 vous avez une obligation de traitement, mais il n'y
25 en a pas. Donc, le monde demande des dérogations.

1 Q. **[258]** Pour enfouir?

2 R. Pour enfouir. Donc, là, on arrive avec un
3 traitement qui marche à quatre-vingt-dix (90) et,
4 là, toute la barre est quatre-vingt-dix (90). Si on
5 arrivait à quatre-vingt-cinq (85), ils auraient
6 dit : « Bien non, vous n'êtes pas à quatre-vingt-
7 dix (90) ». C'est un peu aberrant. Si vous êtes à
8 Montréal puis vous êtes capable de réduire la
9 masse, envoyez-la, là.

10 Q. **[259]** Sauf que ma question que je vous posais
11 tantôt, c'est-à-dire que... que c'était une
12 technologie qui pouvait être... qui pouvait être
13 accessible à d'autres compagnies notamment Horizon,
14 peut-être d'autres compagnies.

15 R. Mais Horizon...

16 Q. **[260]** Vous avez rien... vous avez rien inventé, là?

17 R. Mais...

18 Q. **[261]** Et on aurait pu donner des certificats
19 d'autorisation à différentes compagnies?

20 R. Bien il n'y a pas de brevet sur ça.

21 Q. **[262]** C'est ça, on s'entend ma question, il n'y a
22 pas de brevet?

23 R. On assèche puis on tamise.

24 Q. **[263]** C'est ça?

25 R. Effectivement, n'importe qui peut faire ça dans sa

1 cour. Le problème c'est qu'il y a des coûts à
2 l'assèchement. Il y a des cellules puis il faut
3 avoir un certificat d'autorisation t'autorisant à
4 assécher.

5 Q. **[264]** Mais dès qu'on considère, si le ministère
6 considère que c'est un traitement, est-ce que c'est
7 exact de dire que le ministère va refuser toute
8 dérogation pour enfouir des sols contaminés à D+?

9 R. Bien en théorie, oui. Si vous avez un traitement
10 qui permet de réduire en bas de quatre-vingt-dix
11 pour cent (90 %) la matrice, oui. À moins, moi je
12 suis pas un légiste, il faudrait interpréter la
13 loi, vous êtes mieux placé que moi, mais à ma
14 compréhension de la loi c'est ça, puis c'est ça
15 probablement où le bât blesse, parce qu'ils se
16 retrouvent avec une obligation qu'ils ne
17 s'attendaient pas, là.

18 Q. **[265]** Qui est en charge du dossier, quel était le
19 fonctionnaire responsable en charge de votre
20 dossier, du dossier Carboneutre au ministère...

21 R. À Montréal.

22 Q. **[266]** ... à la direction régionale de Montréal,
23 oui?

24 R. C'est André Antoine, puis monsieur Valiquette était
25 là tout le temps pas mal aussi.

1 Q. **[267]** Parfait. C'est des personnes que vous avez
2 rencontrées à plusieurs reprises?

3 R. Oui, oui. À chaque réunion. Les gens de Québec
4 quelques fois, surtout à l'écriture du premier
5 protocole, ils sont venus, mais je me rappelle
6 plus, peut-être monsieur Gaboury.

7 Q. **[268]** Par exemple, le service des lieux contaminés
8 qui est de Québec?

9 R. Oui, oui, c'est ça, c'est eux autres qui
10 chapeautent tout ce qui est technique, là. Les gens
11 de Montréal se réfèrent énormément aux gens de
12 Québec là-dessus, là. Tout ce qui est nouveau
13 protocole technique, c'est vraiment Québec. Je me
14 rappelle de monsieur Gaboury, là, avec qui on avait
15 parlé. Il y en a sûrement d'autres, mais ça fait
16 longtemps de ça.

17 Q. **[269]** Parfait. Je vous pose une dernière question,
18 après ça je demanderai la pause. Je vais vérifier
19 peut-être mes notes, peut-être encore deux, trois
20 questions après la pause, puis après ça on verra
21 s'il y a des contre-interrogatoires. Question.
22 L'intérêt, peut-être que vous êtes incapable d'y
23 répondre, mais je vous la pose pareil. L'intérêt
24 pour des personnes reliées au crime organisé pour
25 une compagnie comme Carboneutre, est-ce que vous

1 vous êtes posé des questions, à un moment donné?

2 R. C'est le même intérêt que n'importe quel homme
3 d'affaire qui possède des terrains contaminés, je
4 présume. Si vous avez... ça existe en construction,
5 où est-ce qu'on achète différents intervenants,
6 pour réduire les coûts, mettons on fait des
7 projets, puis on réduit les coûts en acquérant des
8 points sensibles qui nous permettent de réduire nos
9 coûts pour être plus compétitif par rapport à
10 d'autres. Là, c'est la même chose.

11 Si vous êtes propriétaire de terrains, je
12 donne l'exemple, vous avez un terrain contaminé
13 dans l'est, si vous êtes tributaire d'autres firmes
14 pour décontaminer votre terrain, ce n'est pas une
15 bonne idée.

16 Par contre, si vous avez un centre de
17 traitement, bien, les terrains contaminés
18 deviennent beaucoup plus intéressants. Jumelé à ça
19 au fait que la technologie permettait de ségréguer
20 et potentiellement de remettre des sols sur ces
21 terrains-là, des sols propres qui respectaient les
22 critères. Don, on se retrouve avec des terrains
23 pouvant recevoir des sols, puis des terrains où on
24 peut apporter des sols. Bien, là, on vient de
25 rentrer dans un domaine particulier.

1 Aussi, si on a des liens forts avec la
2 construction qui nous permet d'avoir des liens
3 forts avec certains entrepreneurs, bien, on a une
4 masse, un volume de sols qui nous revient. Parce
5 que, je ne sais pas, les liens qu'ils créent dans
6 le monde, je ne connais pas tous les liens, mais
7 c'est sûr que ça devient intéressant. Donc, c'est
8 pratiquement, de ma compréhension, c'est
9 pratiquement ce que n'importe quel homme d'affaires
10 ferait, n'importe quelle business ferait.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. [270] Donc, on réduit les coûts de façon
13 considérable?

14 R. Oui. On fait ce qu'on veut en fin de compte. Ça
15 peut aller plus loin que ça. Parce que si vous
16 avez... Là encore je m'avance. Mais si vous avez un
17 terrain puis vous voulez mettre plus de dépenses,
18 il n'y a rien qui vous empêche de dire, bon, ta
19 tonne de sol, je la charge à cent (100), même si,
20 dans le marché, elle est à quarante (40). Donc, la
21 dépense revient dans celui qui achète le terrain.
22 Et si vous avez un promoteur qui achète le terrain
23 donc, lui, il ne le sait pas. C'est-à-dire que vous
24 avez un deuxième intervenant qui veut développer.
25 Mais ce n'est pas les méchants.

1 Donc, eux, ils disent : « Bien non excuse,
2 ça coûte cent piastres (100 \$) la tonne. » Ça s'en
3 va dans ta poche droite. Mais lui, il dépense cent
4 piastres (100 \$) la tonne, il paie le promoteur.
5 Donc c'est une autre façon. Il y a plein de façons.
6 Quand vous possédez... Mais de façon légale. Il n'y
7 a rien d'illégal là-dedans. On a le droit de
8 charger le montant. Si les gens paient. Mais tu as
9 le droit d'avoir une plate-forme pour décontaminer
10 tes propres terrains. Il n'y a rien d'illégal là-
11 dedans.

12 Me DENIS GALLANT :

13 Q. **[271]** D'ailleurs, c'est pour ça que je vous posais
14 la question s'il y avait beaucoup de terre qui
15 arrivait de Mirabeau?

16 R. Bien, pas tant que ça. Il y en a eu un peu, mais
17 pas tant que ça. Mais je sais que Domenic avait des
18 terrains, Domenic, dans l'est, avait des terrains.
19 Puis il y avait un gros potentiel qui s'en venait.
20 Ça, je le sais.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[272]** Il n'y a rien d'illégal dans la mesure où la
23 personne qui décontamine ne représente pas à la
24 personne qui achète que ça coûte très cher
25 décontaminer?

1 R. Vous avez tout à fait raison. Puis les gens qui
2 achètent, ce n'est pas des imbéciles. Les
3 promoteurs connaissent la « game » aussi. Ils vont
4 poser des questions. À moins que le promoteur
5 soit... ou soit relié, mais ils savent qu'est-ce
6 que ça coûte dans le marché. T'sais, quand j'ai
7 commencé, moi, en quatre-vingt-quinze (95), on
8 payait soixante-quinze piastres (75 \$) la tonne.
9 Aujourd'hui, on est à quarante-cinq (45 \$). Donc,
10 il n'y a pas de... La compétition est très forte.
11 Il y a beaucoup de joueurs.

12 Q. **[273]** Et avec votre méthode, on tombait à combien?

13 R. Bien, la beauté de la méthode, c'est qu'on n'est
14 pas poigné, on n'est pas pris à enfouir à la fin.
15 Donc, si mettons dans le meilleur des mondes, on
16 avait eu le financement, et tout ça, on aurait été
17 capable d'aller chercher beaucoup, beaucoup de
18 marchés, parce qu'on arrive à traiter, revaloriser
19 une partie des sols, donc beaucoup moins de frais
20 d'enfouissement qu'on ne contrôle pas. Lorsque vous
21 êtes propriétaire d'un site d'enfouissement, bien,
22 là, vous êtes propriétaire, donc vous gérez. Mais,
23 là, ça devient un extrant qu'on ne contrôle pas.
24 Les prix d'enfouissement, ça varie énormément.

25 Le BC, ça peut varier d'un mois à l'autre

1 de dix dollars (10 \$). Le AB, il n'y en a plus de
2 sources, il n'y a plus personne qui a de la place
3 pour mettre du AB, personne en veut. On ne sait
4 plus où le mettre. Il reste à Montréal. Donc, les
5 coûts d'enfouissement des sols dits propres,
6 décontaminés montent.

7 Ça veut dire que la technologie qui permet
8 de réduire jusqu'en bas du critère A puis de
9 revaloriser les sols en les tamisant, en faisant
10 une pierre concassée qui a une valeur de revente,
11 des sables, ou simplement un sol propre, c'est
12 immense. On parle de quinze (15 \$), vingt dollars
13 (20 \$) la tonne de gain. Que tu n'as plus en
14 dépenses, qui n'est pas tes propres dépenses, qui
15 est des dépenses que tu donnes à un autre. Donc le
16 gain est immense. En biotraitement, tous les sols
17 biotraités finissent à l'enfouissement. Tous.

18 Me DENIS GALLANT :

19 Q. **[274]** Donc, ce que vous nous dites, c'est que
20 tourner au vert, c'est payant?

21 R. Oui.

22 Q. **[275]** Donc, c'est payant pour ces gens-là.

23 R. Bien oui, c'est payant l'environnement si on sait
24 comment...

25 Q. **[276]** Si je fais un parallèle avec, je ne le sais

1 pas si vous connaissez cette entreprise-là ou ces
2 gens-là derrière cette entreprise-là, Écolosol?

3 R. Oui. Bien je connais, je connais le nom.

4 Q. [277] Écolosol, donc qui est une compagnie détenue
5 par l'homme d'affaires Normand Trudel et monsieur
6 Tony Accurso. Pourquoi partir une compagnie comme
7 Écolosol? Est-ce que c'est toujours la même chose,
8 c'est payant?

9 R. Bien, là, c'est un autre domaine, c'est
10 l'enfouissement. Écolosol, c'est un site
11 d'enfouissement. Mais, là, c'est quoi? Vous avez
12 des camions qui arrivent, vous les mettez dans le
13 trou, puis vous compactez. C'est là. Là s'arrête
14 votre difficulté technique. Vous avez besoin d'un
15 permis pour remplir un trou. C'est ça que ça veut
16 dire l'enfouissement, là. Ça, c'est encore plus ça
17 Écolosol parce qu'il y a pas de déchets, là. Les
18 sites d'enfouissement, ils prennent les sols pour
19 recouvrir les déchets. Donc, ça a une certaine
20 utilité environnementale pour pas que le... Donc on
21 recouvre les, des couches de sol sur chaque couche
22 de déchets. Écolosol c'est un trou, on met des
23 sols. Ça s'arrête là, là. Il n'y a pas de
24 valorisation, pas de réduction de la masse, pas
25 de... Ils proposaient un centre de traitement

1 parallèle pour bio-traiter, puis on va réduire un
2 peu, mais dans les faits, la grosse majorité de
3 leur business, c'est que c'est des sols BC. On ne
4 les traite pas, là. On les envoie dans le trou puis
5 on, c'est tout, là.

6 Q. **[278]** Donc, donc ils voulaient traiter? Ça
7 (inaudible)

8 R. Ils voulaient traiter. Ils voulaient traiter du C+.
9 D'ailleurs ça, tout le monde en a parlé dans les
10 journaux. Ils voulaient avoir le permis pour
11 recevoir du C+.

12 Q. **[279]** Savez-vous si monsieur Desjardins en a parlé
13 personnellement à monsieur Trudel que c'était peut-
14 être pas une bonne idée?

15 R. Non.

16 Q. **[280]** Ça vous n'êtes pas au courant de ça?

17 R. Non. Mais je sais que Dominic Arcuri n'était pas
18 content. Mais Desjardins, non. Je sais que Dominic
19 n'était pas content mais, pas juste lui. Tous les
20 propriétaires de centres de traitements étaient pas
21 contents. Tout le monde était en maudit contre ça
22 parce que, à côté d'un trou à Montréal, le droit de
23 traiter des sols C+ puis t'as un trou juste à côté.
24 Le, le, la proximité est très dangereuse. Il y a
25 Horizon qui a un permis de traiter par incinération

1 mais il est loin, il est à Grandes-Piles. Mais il y
2 a un trou aussi. C'est quoi la proportion qu'ils
3 traitent versus ce qui... Son brûleur ne marche pas
4 souvent à Grandes-Piles...

5 (11:04:15)

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[281]** Qu'est-ce que vous voulez dire quand vous
8 dites que la proximité est très dangereuse?

9 R. Vous avez le droit d'enfouir. Si vous avez un
10 permis qui vous permet d'enfouir des C+, pourquoi
11 vous perdriez votre temps à aller traiter en bio-
12 traitement? Pourquoi vous perdriez deux mois, trois
13 mois sur une plate-forme à les brasser avec des
14 membranes, à ajouter de l'air, des nutriments, de
15 l'eau quand vous avez un trou juste à côté.

16 Me DENIS GALLANT :

17 Q. **[282]** Il y a pas... Peut-être la peur de vous faire
18 fermer justement. Ils regardent votre certificat,
19 là.

20 R. Non, c'... ce n'est pas illégal.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[283]** Alors la conclusion c'est quoi? Votre
23 conclusion c'est quoi si vous dites que c'est
24 dangereux. Pourquoi faire ça?

25 R. Bien c'est parce que c'est pas illégal, c'est

1 légal. Au Québec c'est, ce qui est ab... ce qui est
2 aberrant, c'est que les sols les plus faciles à
3 traiter, on peut les enfouir. Ce que je vous
4 expliquais entre C et D, au Québec on a le droit de
5 soit les traiter, soit les enfouir. Au-dessus de D,
6 on est obligé de traiter. Mais parce que ce qui est
7 plus aberrant, c'est qu'en bio-traitement, au-
8 dessus de D, c'est ce qui est très difficile. C'est
9 presque des concentrations léthales. Les bibittes
10 meurent. C'est trop contaminé. Donc, mais là, t'as
11 le droit. Par contre la plage la plus facile pour
12 eux, pour le, mettons qu'on parle du bio-
13 traitement, même pas ma technologie, là, bio-
14 traitement, c'est la plage la plus facile entre C
15 et D. Mais ils ont des compétiteurs qui peuvent
16 l'enfouir. Donc le Québec on peut enfouir cette
17 plage-là qui, logiquement, est la plus facile à
18 traiter. C'est aberrant. Ça devrait être l'inverse.
19 On devrait plus faciliter qu'est-ce qui est pas
20 traitable, de l'enfouir, puis ce qui est traitable,
21 traitez-le. Mais c'est l'inverse. Donc, si vous
22 avez une proximité des deux, pourquoi j'irais
23 dépenser de l'argent à traiter quand légalement je
24 peux le mettre dans le trou à côté. Pourquoi? C'est
25 pas logique. Pourquoi j'irais dépenser vingt

1 dollars (20,00 \$) la tonne, vingt-cinq dollars
2 (25,00 \$) la tonne quand, quand le camion arrive,
3 je peux le mettre dans le trou? C'est là la
4 question. Pourquoi? C'est une question d'argent.
5 C'est une question de business. Si, moi ma
6 technologie coûte cher. Il faut assécher. Il n'y a
7 pas de, c'est pas, c'est pas des cellules avec les
8 bibittes, non. On met ça dans une cellule puis
9 c'est de l'air chaud où je paie le gaz du brûleur.
10 Je chauffe. Je récupère tout. Il y a rien qui va
11 dans l'atmosphère, là. Je, je suis en circuit
12 fermé. Je condense, je récupère l'huile. Donc tout
13 est récupéré. Il y a rien qui va. Il y a pas de
14 rejet d'eau, pas de rejet d'air. Tout est récupéré.
15 Puis à la fin, on a un sol propre. Ils peuvent dire
16 ce qu'ils veulent. Prend les analyses, vérifie. Il
17 est en bas du critère A dans le cas des
18 hydrocarbures. Et en plus, le sol, il a un
19 potentiel de réutilisation.

20 Me DENIS GALLANT :

21 Q. **[284]** Mais avec la proportion, j'imagine, par
22 exemple, vous prenez, vous, vous traitez un sol qui
23 est contaminé aux métaux lourds D+, donc qui, qui,
24 qui, qui, qui est traité chez vous, là, et, et pour
25 lequel on ne donnera pas de dérogation pour

1 l'enfouir, une fois que c'est ségrégué, il reste
2 quand même, dans quelle proportion vous récupérez
3 la bonne terre par rapport à, parce que les métaux
4 que vous allez toujours les avoir, vous les envoyez
5 où ces métaux-là? Ils doivent être enfouis?

6 R. Vous avez tout... Vous avez tout à fait raison. Il
7 y a pas de traitement pour ça. Donc le, le but
8 ultime à la fin c'était, est-ce qu'on est capable
9 de ségréguer suffisamment pour arriver à une
10 concentration ou à un volume suffisamment...

11 Q. **[285]** Vous allez en enfouir moins?

12 R. Non...

13 Q. **[286]** Non?

14 R. Le but c'était plus, plus valorisant que ça,
15 c'était est-ce qu'on peut l'envoyer dans une
16 aciérie?

17 Q. **[287]** O.K.

18 R. Si mettons, j'ai une concentration, partez avec
19 l'idée que vous avez une concentration X dans cent
20 (100) mètres cubes. Logiquement, si j'en enlève
21 quatre-vingt-dix (90) mètres cubes, la
22 concentration devrait être plus élevée dans dix
23 mètres cubes. Si les mathématiques sont bonnes.
24 Mais dans la vraie vie, ce n'est pas ça. Parce que
25 l'échantillon qu'ils prennent en laboratoire est

1 déjà des particules fines. Donc c'est la même
2 concentration que qu'est-ce qu'on avait dans le
3 cent mètres cubes (100 m³). Donc, on n'a pas
4 concentré la contamination dans un petit volume, on
5 a juste réduit le volume de contaminants... de sols
6 contaminés. Donc, on se retrouve toujours avec un
7 sol soit C+, D+, mais bien souvent ils baissaient
8 BC, C+. Et là il n'y a pas de solution miracle.
9 T'as déjà fait une bonne partie du chemin, il reste
10 dix pour cent (10 %) ou quinze pour cent (15 %),
11 vingt pour cent (20 %) que tu vas à
12 l'enfouissement. C'est déjà ça, c'est pas le
13 paradis, c'est pas parfait, mais c'est mieux que
14 cent pour cent (100 %), à mon point de vue. Je suis
15 pas...

16 Je vous pose la question : est-ce qu'on
17 continue à enfouir éternellement ou est-ce qu'on
18 commence... Puis il y a beaucoup d'étapes à faire.
19 Il faudrait que les gens se réveillent et disent :
20 « Est-ce qu'on peut valoriser ces sols-là? Est-ce
21 que le fait d'avoir un morceau de brique dans des
22 sols rend le sol impropre à l'utilisation sur une
23 route? Si je les ai tamisés, puis ils respectent la
24 granulométries, mais j'ai un morceau de brique,
25 est-ce que ça devient un sol impropre à l'usage? ».

1 Actuellement, oui. Actuellement, oui. Si j'ai une
2 présence de déchet quelconque, béton ou brique, ton
3 sol est un déchet, même si vous l'avez tamisé, même
4 s'il respecte les critères granulométriques pour un
5 usage. Le fait qu'il y a un morceau de déchet
6 dedans - parce que, la brique, c'est un déchet - il
7 doit aller à l'enfouissement.

8 (11:09:06)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[288]** Alors, vous avez dit que c'était dangereux
11 une telle proximité. Et donc quel serait l'avantage
12 alors pour une entreprise d'avoir les deux?

13 R. D'avoir les deux?

14 Q. **[289]** Oui.

15 R. Bien, ça vous donne carte blanche,, c'est-à-dire
16 que ça vous permet d'avoir... T'sais, que le
17 ministère veut traiter. Donc, si vous avez... si
18 vous dites que vous avez une plate-forme de
19 traitement et qu'après le BC s'en va dans votre
20 trou, c'est ce qu'il fait ailleurs. Donc, c'est bon
21 en environnement parce que vous n'avez plus de
22 transport. Il va au site, puis vous faites tout. On
23 va dire, vous avez des sols, je vais les traiter,
24 moi, les sols D+ ou C+. Mais, si vous faites un
25 traitement, il y a toujours la même petite note. En

1 traitement, bio-traitement, on dit qu'on traite
2 jusqu'à la limite technique. Si vous faites trois
3 échantillonnages subséquents et que ça traite plus,
4 que vous êtes encore à telle concentration, vous
5 avez le droit de les enfouir. Vous comprenez? Il y
6 a toujours une petite subtilité dans le traitement.
7 Il n'y a pas une obligation de traitement, il y a
8 une obligation d'aller à la limite technique.

9 Dans le cas du bio-traitement, c'est
10 clairement souvent comme ça écrit. Donc, ils font
11 une première analyse « oup, ça n'a pas baissé ».
12 Une deuxième analyse un mois plus tard « ah, ça n'a
13 pas baissé ». Après trois mois, on ne garde pas les
14 sols six mois sur le site en traitement là. Si le
15 site d'enfouissement est à côté, on le met dans le
16 trou. J'ai respecté mon critère, j'ai respecté
17 mon... mon certificat. J'ai essayé, j'ai atteint ma
18 limite technique, j'enfouie. Je suis légal. Je l'ai
19 écrit dans mon certificat. Puis c'est normal, ils
20 peuvent pas s'obliger. Il y a plein de conditions
21 qui peuvent faire en sorte que ça se bio-traite
22 pas, c'est bactérie, c'est vivant. Il fait trop
23 froid, il y a pas assez d'eau, ci, ça, j'y arrive
24 pas. La vie bactérienne prend pas là-dedans, je
25 mets des substrats, mais ça ne marche pas. T'sais,

1 je mets de la luzerne, je mets toutes sortes de
2 choses, mais ça ne marche pas. Bien, vous avez la
3 porte de sortie. J'ai atteint la limite technique,
4 je le mets dans le trou. Puis la proximité, c'est
5 bien pour le ministère parce que vous n'avez plus à
6 retransporter ces sols, payer du diesel, générer du
7 CO2, abîmer les routes. Vous le mettez dans le trou
8 qui est à côté. Donc, la proximité, c'est bien puis
9 en même temps...

10 Mais, il n'y a pas de solution miracle.
11 Actuellement, avec les volumes qu'on a, on n'a pas
12 le choix d'enfouir. On n'a pas la capacité de
13 traiter. Par contre, ce qui est aberrant, c'est que
14 ce qui est facile à traiter n'est pas traité, il
15 est enfoui en grosse majorité. Tout ce qui est dans
16 le CD va au site d'enfouissement. Bah! Le ministère
17 vous dirait des chiffres plus que moi, mais je
18 dirais, c'est presque soixante-dix pour cent (70 %)
19 qui va à l'enfouissement. C'est une faible portion
20 qui va au traitement.

21 Me DENIS GALLANT :

22 Q. [290] Et je reviens... je reviens à ma question de
23 base, c'est-à-dire c'est effectivement payant pour
24 ces personnes-là, comme je disais tantôt, de se
25 tourner au vert, d'aller dans toutes ces nouvelles

1 technologies... technologies-là. Et pour revenir à
2 ce qu'on disait tantôt, monsieur Arcuri, selon
3 vous, voyait d'un très mauvais oeil les
4 négociations de monsieur Trudel pour obtenir...
5 pour pouvoir traiter des sols chez Écolosol. Puis
6 ça, il vous en a parlé.

7 R. Bien sûr, puis il n'est pas le seul. Horizon voyait
8 ça d'un très mauvais oeil. Solution Eau Air Sol
9 était là au comité pour dire qu'il n'était pas
10 d'accord.

11 Q. **[291]** Ils vous ont... Puis monsieur Arcuri ne vous
12 a jamais fait état de possibles menaces...

13 R. Non.

14 Q. **[292]** ... à monsieur... à monsieur Trudel.

15 R. Jamais.

16 Q. **[293]** Jamais, jamais, jamais vous avez entendu
17 cet...

18 R. Jamais, jamais. Bien non, il ne parlerait pas de ça
19 s'il l'avait fait de toute façon. Non, non, jamais.

20 Q. **[294]** Vous étiez pas assez proche.

21 R. Non, non, pas assez proche. Non. J'ai jamais
22 cherché cette possibilité.

23 Q. **[295]** Moi, je vous avais dit possiblement certaines
24 questions après la pause, mais je pense qu'on les
25 a... on les a vidées ces questions-là. Donc, s'il

1 n'y a pas de contre-interrogatoire, moi, j'ai
2 terminé avec le témoin.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Alors, je vais demander donc aux parties s'ils
5 auront... si elles auront des questions.

6 Me BENOIT BOUCHER :

7 J'aurai peut-être une ou deux questions pour le
8 témoin.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Parfait. Le témoin va être à la disposition.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Parfait. Merci.

13 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

14

15 REPRISE DE L'AUDIENCE

16 (11:43:33)

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Oui. Maître Boucher?

19 LA GREFFIÈRE :

20 Monsieur Ringuette, vous êtes sous le même serment.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Juste pour conclure, avant que vous commenciez,

23 Maître Boucher...

24 Me BENOIT BOUCHER :

25 Très bien.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[296]** Juste pour conclure avec les avantages et les
3 inconvénients, si j'ai bien compris, c'est que
4 lorsqu'une personne détient un permis, tant pour
5 enfouir que pour décontaminer, cette personne-là
6 peut donc encaisser des deux côtés, tant pour
7 enfouir que pour décontaminer, et si, comme vous
8 avez expliqué tantôt, ça... ça lui plaît moins de
9 dépenser trop d'argent sur la décontamination,
10 cette personne-là n'aurait qu'à enfouir et... Oui.

11 R. Il y a une obligation aussi. Dans certains cas il
12 doit traiter. Il doit traiter.

13 Q. **[297]** Oui.

14 R. Donc, il ne peut pas dire, « Non, j'enfouis. » Non.

15 Q. **[298]** Oui.

16 R. Le ministère le surveille suffisamment, ils ont...
17 Ce que je voulais dire, c'est qu'ils ont toujours
18 la limitation technique.

19 Q. **[299]** O.K.

20 R. Donc, ils sont obligés d'aller à la limite de leur
21 technologie. Si leur certificat d'autorisation est
22 écrit comme ce qu'on a dé... ce que j'ai déjà vu -
23 je peux me tromper - ils sont obligés d'aller à la
24 limite. Une fois qu'ils atteignent la limite, ils
25 peuvent enfouir. Par contre, ils peuvent enfouir si

1 les sols qu'ils reçoivent autorisent... si le
2 ministère de l'Environnement les autorise à les
3 enfouir directement, ils peuvent les enfouir
4 directement. L'obligation de traitement demeure
5 pour les D+ ou les sols contaminés en essence. Vous
6 comprenez?

7 Q. **[300]** Mais si j'ai quelqu'un qui n'est pas de bonne
8 foi?

9 R. Si quelqu'un n'est pas de bonne foi, il peut faire
10 des crocheries dans n'importe quel domaine de la
11 société. Mais il reste, ce que j'ai vécu, le
12 ministère de l'Environnement est très présent sur
13 les sites, là. On a... Il y a un contrôle régulier,
14 surtout pour les centres de traitement. Les sites
15 d'enfouissement, je l'ignore. Mais pour les centres
16 de traitement, ils sont très présents. Ils
17 vérifient les in, les out, on doit avoir des
18 bordereaux d'entrée et des bordereaux de sortie,
19 c'est contrôlé.

20 Q. **[301]** Est-ce qu'ils contrôlent les quantités?

21 R. Oui. Oui. C'est parce que c'est des pesées, c'est
22 une balance à l'entrée, la pesée est pesée à
23 l'entrée, à la sortie, tout est comptabilisé, c'est
24 disponible, c'est public, même. C'est... Par
25 l'accès à l'information, vous pouvez les avoir.

1 Donc, ce n'est pas quelque chose qui... Le
2 ministère contrôle bien. Puis ça c'est écrit dans
3 le certificat d'autorisation, que tu dois fournir
4 ci, ci, ci, ci, tes clients, tout. Tu dois tout
5 fournir. Et le ministère a le pouvoir de faire des
6 visites impromptues quand ils veulent. Ils ont
7 toujours ce pouvoir-là. Et ils le font. Ça c'est
8 sûr et certain, que les centres de traitement
9 sont... sont surveillés.

10 Q. **[302]** Donc, ce n'est pas dangereux.

11 R. Non. Ce n'est pas dangereux. Ce n'est pas ça que je
12 disais quand je disais que c'était dangereux. Ce
13 que je trouvais triste, c'est que c'est dommage que
14 des sols qui soient facilement traitables, moins
15 contaminés, puissent être enfouis légalement. C'est
16 ça que je trouve ça dommage. Parce que c'est cette
17 partie-là qui serait, en fin de compte, le plus
18 facile.

19 Q. **[303]** Oui mais ce que vous disiez tantôt, là, et
20 que je comprenais, c'est que quand vous parliez de
21 proximité de ces deux possibilités-là, c'est qu'il
22 y avait peut-être une possibilité pour quelqu'un
23 qui encaisse des deux côtés, donc tant pour
24 contaminer... pour décontaminer que pour enfouir,
25 qu'il y avait peut-être une possibilité qu'il

1 enfouirait plus vite.

2 R. Bien, en fin de compte, c'est... c'est... C'est
3 un...

4 Q. **[304]** Donc, engendrant moins de coûts.

5 R. Oui. Ils encaissent une seule fois, quand les sols
6 rentrent. Mais la... la question est... c'est
7 tentant. De dire qu'on a un centre... Pourquoi
8 traiter? Si la loi te permet d'enfouir? Donc, le
9 centre de traitement devient plus un... un...

10 Q. **[305]** C'est ce que...

11 R. ... une façon d'aller chercher, le droit d'aller
12 chercher des sols D+. On doit traiter les D+, parce
13 que je ne peux pas les enfouir. C'est ça que ça
14 veut dire. Surtout en termes d'hydrocarbures. Mais
15 dès qu'on arrive dans la limite, on peut enfouir.
16 Si la loi le permet, ils peuvent enfouir, alors ce
17 n'est pas illégal d'enfouir les C-D. Vous
18 comprenez? Le C+, ils pourraient l'enfouir tout de
19 suite.

20 Q. **[306]** O.K.

21 R. La plate-forme qui est jumelle avec ça, c'est, ça
22 me permet d'aller chercher plus de sols. Tu sais?
23 D'aller chercher tous les sols. Les D+ en
24 hydrocarbures, entre autres. C'est tout. C'est
25 juste une opinion personnelle. Je peux me tromper,

1 hein? Le ministère est beaucoup plus compétent que
2 moi, là-dedans.

3 Q. **[307]** O.K. Merci.

4

5 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me BENOIT BOUCHER :

6 Q. **[308]** J'ai demandé à... Bonjour Monsieur Ringuette.

7 R. Bonjour.

8 Q. **[309]** Benoit Boucher, je représente le Procureur
9 général.

10 R. Oui.

11 Q. **[310]** Et, dans ce cas ici, au nom du ministère de
12 l'Environnement.

13 R. O.K.

14 Q. **[311]** Si vous me permettez, Madame la Présidente,
15 Monsieur le Commissaire, je vais vous remettre une
16 copie du règlement. On l'a fait numériser, on
17 l'a...

18 LA GREFFIÈRE :

19 Vous allez le produire?

20 Me BENOIT BOUCHER :

21 Oui, je vais le produire. S'il vous plaît.

22 LA GREFFIÈRE :

23 La cote 876.

24 Me BENOIT BOUCHER :

25 Merci.

1 97P-876 : Règlement sur l'enfouissement des sols
2 contaminés au 1er octobre 2013
3

4 Q. **[312]** On va aller à l'article...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Avant de commencer, Maître Boucher...

7 Me BENOIT BOUCHER :

8 Oui. Bien sûr.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 On m'informe que plusieurs personnes envoient des
11 messages textes ou des courriels à partir de la
12 salle d'audience, et c'est strictement interdit.
13 Alors... Et ça peut interférer avec le système.
14 Alors donc, on va vous demander de fermer vos
15 cellulaires, s'il vous plaît. Merci. Allez-y,
16 Maître Boucher.

17 Me BENOIT BOUCHER :

18 Q. **[313]** Bien. On va aller à l'article 4, s'il vous
19 plaît. Alors vous nous disiez à l'instant, Monsieur
20 Ringuette, que dans certaines circonstances il est
21 permis d'enfouir des sols contaminés, et dans
22 certaines autres circonstances, et notamment, c'est
23 le cas de l'article 4 du règlement sur
24 l'enfouissement des sols contaminés, il y a une
25 interdiction d'enfouir une certaine catégorie de

1 sols. N'est-ce pas?

2 R. Oui, très contaminés. Des D+, qu'on appelle.

3 Q. **[314]** Très contaminés. Est-ce que je me trompe en
4 disant que votre projet visait justement à
5 décontaminer ce type de sol-là?

6 R. Dans le cas des hydrocarbures légers et semi-
7 légers, c'est automatique. On l'avait déjà dans le
8 premier certificat. Parce que c'est des
9 hydrocarbures qui peuvent être volatilisés, même si
10 c'est très contaminé. Dans le cas des métaux, oui,
11 effectivement, parce que c'était de la ségrégation.
12 Par contre, est-ce qu'on... Quand on a démarré,
13 quand j'étais là, là, honnêtement, quand on a
14 démarré le premier protocole, on ne s'attendait pas
15 à avoir quatre-vingt-dix pour cent (90 %). Jamais.
16 Ce n'était pas dans l'optique on va l'avoir. On...
17 On espérait réduire soixante (60), soixante-dix
18 pour cent (70 %), en fonction de la granulométrie.
19 Vous comprenez?

20 Q. **[315]** Vous nous parlez du quatre-vingt-dix pour
21 cent (90 %), et là, je suppose que vous référez à
22 l'article 4.1...

23 R. 4.b)

24 Q. **[316]** B)?

25 R. Hum, hum.

1 Q. **[317]** Dans lequel on dit que si on veut enfouir ces
2 sols-là, on doit d'abord procéder à sa
3 décontamination, pour en retirer quatre-vingt-dix
4 pour cent (90 %) des contaminants. N'est-ce pas?

5 R. Ou démontrer qu'il n'existe pas de technologie et
6 obtenir une dérogation. C'est ce qui se faisait, je
7 crois dans le marché encore dernièrement.

8 Q. **[318]** Bien. Alors, jusqu'à tant qu'on ait une
9 technologie qui permet de retirer quatre-vingt-dix
10 pour cent (90 %), on obtient une dérogation et on
11 enfouit directement.

12 R. Exact.

13 Q. **[319]** Je comprends que, dès le départ, votre
14 objectif n'était pas de répondre au critère de
15 4.1b).

16 R. Bien non, comment j'aurais pu deviner? Parce que,
17 moi, la vision, c'était par rapport à la
18 granulométrie, pas par rapport aux contaminants.
19 Donc, c'est le type de sol qui dicte si je vais y
20 arriver ou pas. Si la granulométrie me permet de
21 tamiser quatre-vingt-dix pour cent (90 %), oui,
22 mais la granulométrie, j'ai un silt, vous savez. Un
23 silt, c'est un... ça varie entre un micron et
24 quatre-vingts (80) microns, c'est extrêmement
25 difficile à tamiser. Si je reçois un silt à cent

1 pour cent (100 %) contaminé en métaux, je ne
2 pourrai pas atteindre le quatre-vingt-dix pour cent
3 (90 %), c'est impossible, à moins d'aller avec un
4 système de tamisage avec mouvement d'air, mais même
5 là... Donc, c'était une logique. La logique,
6 c'étaient les sols granulaires, sablonneux, ont un
7 potentiel de réduction. Et ce qu'on retrouve, c'est
8 plutôt des sables silteux.

9 Donc, moi, je m'attendais à soixante,
10 soixante-dix pour cent (60 %-70 %), la grosse
11 logique par rapport à la granulométrie qu'on
12 anticipait, pas quatre-vingt-dix pour cent (90 %).
13 Ça n'a jamais été une cible.

14 Q. **[320]** D'accord. Ce n'était pas votre cible.

15 R. Moi, dans mon cas là.

16 Q. **[321]** Bien.

17 R. Ce qu'ils ont fait après...

18 Q. **[322]** Mais, à partir du moment où vous avez mis en
19 place, mis en oeuvre le premier protocole...

20 R. Hum, hum.

21 Q. **[323]** ... est-ce que je me trompe en disant que, à
22 votre grande surprise, vous atteigniez ça, vous
23 atteigniez ce qui était prévu au règlement?

24 R. Exact, mais pas par tamisage, pas à cause de la
25 ségrégation. Je vous l'ai expliqué...

1 Q. [324] Oui, je comprends.

2 R. ... les concentrations ont baissé, puis on ne
3 s'attendait pas à ça.

4 Q. [325] Je comprends.

5 R. On s'attendait pas « pantoute » à ça.

6 Q. [326] Mais, quant à vous et quant à l'interpréta-
7 tion que vous donniez au règlement, vous arriviez
8 au résultat qui était prévu au règlement. Donc,
9 vous aviez un traitement quant à vous là qui
10 répondait au critère du règlement.

11 R. Pas au premier protocole. C'est plutôt au deuxième
12 résultat quand Genivar a écrit, eux, ils sont
13 arrivés à cette interprétation.

14 Q. [327] Bien. Alors, je comprends que si, au départ,
15 votre objection n'était pas de répondre au critère
16 du règlement, à la suite des essais, vous y êtes
17 parvenu un peu malgré vous.

18 R. Bien sûr.

19 Q. [328] Bien. Ça va. Je n'ai pas d'autre question.

20 R. Je suis pas... je suis pas devin.

21 Q. [329] Je n'ai pas d'autre question. Merci,
22 Monsieur. Merci, Madame.

23 RÉINTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :

24 Si vous me permettez, j'aurais une question de
25 précision à poser au témoin avant de le libérer.

1 Q. **[330]** C'est peut-être moi qui ai mal compris la
2 période... Je reviens à monsieur Dupuis et au
3 premier essai, pas « essai », mais à la première
4 rencontre avec monsieur Arsenault et d'autres
5 personnes du Fonds de solidarité.

6 R. Oui.

7 Q. **[331]** Bon. C'est au niveau des dates. On a compris
8 que mai, possiblement la première rencontre avec
9 monsieur Arsenault était en mai deux mille huit
10 (2008).

11 R. Ça aurait de l'allure parce qu'on a fini... on a
12 mis en route le système à la grande échelle, donc
13 on était prêt là à...

14 Q. **[332]** O.K. C'est juste, moi, je ne sais pas si je
15 vous ai induit en erreur, et caetera, mais j'ai...
16 j'ai compris que la première fois que vous
17 rencontriez... que Raynald Desjardins vous
18 présentait Jocelyn Dupuis, c'était en avril. Est-ce
19 que c'était possible?

20 R. C'est un peu avant. Oui, oui, oui, oui, c'était
21 avant, c'était avant. Un peu avant le... le mois de
22 mai, ça, c'est sûr. On était en train de travailler
23 sur le chantier. Je me rappelle, on a parlé pas
24 longtemps, dix (10), quinze (15) minutes parce que
25 j'étais en train de finaliser la mise au point du

1 système.

2 Q. [333] Parfait.

3 R. Ça a été dix (10) minutes, quinze (15) minutes.

4 Q. [334] Ce qui m'amène une question. Les... les
5 tentatives d'obtenir du financement du Fonds de
6 solidarité, les démarches, selon vous, auraient
7 commencé quand ou quand est-ce qu'il y a eu des
8 discussions? Avant la première rencontre avec
9 monsieur Dupuis?

10 R. Honnêtement, aucune idée.

11 Q. [335] Vous ne le savez pas.

12 R. Non.

13 Q. [336] O.K. C'était la précision, mais vous ne le
14 savez pas.

15 R. Honnêtement, aucune idée.

16 Q. [337] Parfait. Merci.

17 R. Bienvenue.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Alors, il n'y a pas d'autre question de la part des
20 parties?

21 Je vous remercie beaucoup, Monsieur Ringuette.

22 R. Au plaisir.

23 Q. [338] Merci.

24 R. Au revoir.

25 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

1 Me DENIS GALLANT :

2 Alors, le prochain témoin, Madame Charbonneau. Ça
3 va être monsieur André Antoine qui est présent dans
4 la salle. André Antoine.

5

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dix-septième (17e) jour
2 du mois d'octobre,

3

4 A COMPARU :

5

6 ANDRÉ ANTOINE,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 (11:56:38)

11 INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :

12 Q. **[339]** Alors, bonjour, Monsieur Antoine,...

13 R. Bonjour, Maître.

14 Q. **[340]** ... merci d'être présent. Monsieur Antoine,
15 je vais vous poser des questions. Vous allez
16 répondre fort et toujours en direction de madame la
17 Président et de monsieur le commissaire Lachance,
18 malgré que c'est moi qui vous pose des questions.
19 D'accord?

20 R. C'est bien.

21 Q. **[341]** Autant faire que peux. Alors, dans un premier
22 temps, Monsieur Antoine, je vais vous demander un
23 bref résumé de votre parcours professionnel pour
24 savoir qui vous êtes.

25 R. Seulement le parcours professionnel?

1 Q. **[342]** Pour commencer. Alors, vous êtes... vous êtes
2 quoi? Vous avez quoi votre formation?

3 R. Bien, je suis ingénieur chimiste et j'ai étudié à
4 l'Université de Sherbrooke. Et après mon diplôme,
5 j'ai été travailler en Haïti pendant environ sept
6 ans et de mil neuf cent quatre-vingt-trois (1983)
7 environ à mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990). Je
8 suis revenu au Québec en mil neuf cent quatre-
9 vingt-dix (1990). Et vers le mois de mars quatre-
10 vingt-onze (91), j'ai eu un emploi au ministère de
11 l'Environnement du Québec comme ingénieur, et
12 depuis lors, je travaille comme analyste au
13 ministère de l'Environnement.

14 Q. **[343]** O.K. Et ça fait quoi un analyste au ministère
15 de l'Environnement?

16 R. Bon. Le travail général, c'est analyser les
17 dossiers de demande de certificat d'autorisation;
18 analyser les dossiers de demande de permis,
19 d'autorisation en général, pour savoir s'ils se
20 conforment aux normes, aux normes du gouvernement.
21 Et dans ce cas-là, si le dossier est jugé... est
22 jugé conforme, donc, moi, je le recommande pour la
23 délivrance de l'autorisation qui est demandée.

24 Q. **[344]** Parfait. Vous avez parlé du ministère de
25 l'Environnement, maintenant on parle du ministère

1 du Développement durable et des parcs.

2 R. Développement durable, c'est ça.

3 Q. **[345]** Et peut-être juste nous expliquer pour bien
4 comprendre, vous êtes le premier là de... à venir
5 ici nous l'expliquer. Est-ce que le ministère est
6 divisé en direction territoriale ou division
7 régionale? Comment ça fonctionne? Peut-être nous
8 donner un peu pour savoir comment ça fonctionne, le
9 ministère?

10 R. Bon. Le ministère, nous avons, bien sûr, des
11 directions centralisées qui sont à Québec et c'est
12 là où se trouvent généralement les experts du
13 ministère pour les différentes catégories. Et nous
14 avons aussi les opérations régionales. Donc,
15 c'est... c'est dans les opérations régionales que
16 se font les... comme on dit, les interventions
17 terrains. Donc, pour l'application des lois et
18 règlements du ministère.

19 Q. **[346]** Vous vous êtes à la direction régionale de
20 Montréal?

21 R. C'est bien ça, oui.

22 Q. **[347]** Cette direction régionale, là, je pense
23 qu'elle est située dans l'est de la Ville, dans les
24 pyramides olympiques?

25 R. Elle est située, oui, aux pyramides olympiques,

1 5199, Sherbrooke est.

2 Q. **[348]** Parfait. Pour être analyste, est-ce qu'on
3 doit être nécessairement ingénieur ou peut-on être
4 chimiste ou d'autres métiers connexes?

5 R. On peut... on peut être chimiste ou d'autres
6 métiers connexes, mais on demande aussi des
7 ingénieurs, donc, pour certaines... certaines
8 spécialités.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[349]** Quel autre... quel autre genre de métiers
11 connexes peut-on exercer?

12 R. Biologiste. Il y a beaucoup de biologistes et il y
13 a aussi des chimistes, des... comment dire, des...
14 c'est généralement des chimistes, des biologistes.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. **[350]** Parfait.

17 R. Qu'on a (inaudible).

18 Q. **[351]** Et ce que vous avez dit en préambule, vous
19 vous assurez qu'on va se conformer à la loi et à la
20 réglementation?

21 R. Oui. Excusez-moi, il y a aussi des géologues et des
22 hydrogéologues pour les terrains.

23 Q. **[352]** Parfait. Vous avez dans votre cas la... est-
24 ce que vous avez une spécialité, je ne sais pas, on
25 va parler de sols contaminés, est-ce que c'est une

1 de vos spécialités, ça, Monsieur... Monsieur
2 Antoine?

3 R. Bon, à la direction générale, généralement moi je
4 travaille sur les... les demandes industrielles.
5 Les demandes relatives à des projets industriels.
6 Mais il m'arrive aussi de faire des sols
7 contaminés, des projets de traitement ou
8 réhabilitation des sols contaminés.

9 Q. **[353]** Parfait. Et vous avez... vous travaillez à la
10 direction régionale de Montréal, je pense qu'on
11 parle de Montréal, Laval, Lanaudière?

12 R. Lanaudière et Laurentides, c'est la grande
13 direction régionale.

14 Q. **[354]** Il y en a combien de directions à votre
15 souvenir?

16 R. De directions régionales...

17 Q. **[355]** Oui?

18 R. ... pour toute la province?

19 Q. **[356]** Pour toute la province?

20 R. Il y a environ quinze ou seize directions
21 régionales.

22 Q. **[357]** Parfait. Et comme vous dites toutes les
23 demandes sur votre... sur votre territoire puis on
24 parle de Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière,
25 va passer par le bureau de la rue Sherbrooke, c'est

1 exact?

2 R. Non.

3 Q. **[358]** Non?

4 R. Il s'agit que les demandes relatives à l'île de
5 Montréal vont venir à la direction de Montréal, au
6 bureau de Montréal.

7 Q. **[359]** De Montréal?

8 R. Mais pour les autres... pour les autres bureaux ça
9 va aller au bureau qui est concerné.

10 Q. **[360]** Parfait. Donc, il y a une direction
11 régionale, mais à l'intérieur de ces régions-là, il
12 y a des bureaux régionaux?

13 R. Exactement.

14 Q. **[361]** Et vous vous êtes au bureau régional de
15 Montréal?

16 R. C'est ça.

17 Q. **[362]** Vous vous occupez de l'île de Montréal, est-
18 ce que vous vous occupez de la totalité de l'île?

19 R. Non, moi je travaille particulièrement dans l'est
20 de Montréal. Quand je dis l'est, c'est disons à
21 partir de la rue Lacordaire et jusqu'à la pointe de
22 l'île.

23 Q. **[363]** Qui est fortement industrialisé?

24 R. Oui. Qui est très industrialisé.

25 Q. **[364]** Qui est très industrialisé. Vous avez,

1 j'imagine, des patrons, peut-être juste nous dire
2 un peu c'est quoi la hiérarchie, là, à votre
3 bureau?

4 R. Bon dans le bureau, nous avons premièrement un chef
5 d'équipe qui lui s'occupe de la répartition des...
6 des demandes qui sont faites au ministère. Après
7 ça, nous avons une directrice adjointe, c'est elle
8 qui est véritablement notre patronne et qui fait la
9 gestion de personnel et il y a la directrice
10 régionale pour le moment.

11 Q. **[365]** O.K. Et quand on a parlé, le témoin avant
12 vous a parlé de plusieurs certificats
13 d'autorisation, est-ce que c'est le ministre ou la
14 ministre qui signe les certificats d'autorisation
15 ou ce sont les fonctionnaires?

16 R. Non, c'est la directrice régionale qui signe au nom
17 du ministre.

18 Q. **[366]** Parfait. Donc, le ministre en tant que tel
19 n'a pas à approuver, savoir si un certificat
20 d'autorisation doit être émis ou non?

21 R. Non, pas le certificat d'autorisation, mais
22 lorsqu'on parle de sols contaminés, il y a toujours
23 l'approbation qu'on donne, là, pour... pour les
24 plans de réhabilitation, c'est signé par le sous-
25 ministre.

1 Q. [367] Parfait. Donc, au ministère à Québec, il y a
2 les... le sous-ministre va s'occuper des plans de
3 réhabilitation?

4 R. C'est bien ça en effet.

5 Q. [368] Est-ce que dans des dossiers particuliers on
6 doit, par contre, informer le cabinet, est-ce qu'on
7 doit faire des notes au cabinet? Est-ce que ça
8 arrive ça?

9 R. Non, pas... pas vraiment qu'on doit faire des notes
10 au cabinet. Disons que... si on a un dossier
11 complexe, des fois, la direction peut... peut en
12 parler aux autorités supérieures, mais des fois on
13 peut avoir un... un dossier où on a quand même des
14 demandes de cabinet pour justifier certaines
15 décisions ou tout simplement pour faire un état de
16 situation.

17 Q. [369] Je vous ai posé la question tantôt, ce sont
18 le directeur régional qui va signer au nom du
19 ministre l'autorisation. Enlever un certificat
20 d'autorisation est-ce que c'est un acte qui doit
21 être fait par les fonctionnaires ou par le
22 ministre, retirer, retirer un certificat d'autori-
23 sation?

24 R. Révoquer un certificat.

25 Q. [370] Révoquer plutôt, oui?

1 R. La révocation d'un certificat d'autorisation est,
2 en autant que je me souviene, c'est le directeur
3 régional. Maintenant il y a deux cas, il y a la
4 demande de révocation faite par le titulaire et
5 dans ce cas c'est... c'est généralement assez
6 simple parce que c'est le titulaire qui demande la
7 révocation de son certificat d'autorisation. Mais
8 si, par exemple, c'est le ministère qui décide de
9 révoquer, dans ce cas-là, il faut envoyer un
10 préavis au titulaire et il a le droit de refuser,
11 de faire ses représentations.

12 (12:03:48)

13 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

14 Q. **[371]** Est-ce que vous savez si pour le ministère
15 doit prendre avis auprès du ministre pour faire
16 cette demande, pour faire cette révocation des
17 certificats ou c'est essentiellement une tâche
18 administrative?

19 R. Je ne pourrais pas tout à fait répondre à ça parce
20 que je n'ai jamais été confronté à ce... à cette
21 problématique-là. Mais on a déjà fait des cas de
22 révocation c'était toujours à la demande du
23 titulaire.

24 Me DENIS GALLANT :

25 Q. **[372]** Vous avez parlé tantôt de dossiers complexes.

1 Énergie Carboneutre, ça vous dit quelque chose?

2 R. Oui.

3 Q. **[373]** Parfait. Qui pilote, qui pilotait ce dossier
4 ou qui pilote encore ce dossier pour le Ministère
5 au bureau régional de Montréal?

6 R. C'est moi qui ai eu ce dossier depuis le début,
7 jusqu'à aujourd'hui.

8 Q. **[374]** À partir de quand vous avez eu ce dossier-là,
9 Monsieur?

10 R. Je pense que la demande a été faite vers la fin de
11 deux mille cinq (2005). De toute façon, le
12 certificat a été délivré en mars deux mille six
13 (2006). Donc, j'imagine que vers la fin de deux
14 mille cinq (2005) ou au début de deux mille six
15 (2006).

16 Q. **[375]** Parfait. Donc, dans un premier temps, comment
17 ça fonctionne pour obtenir un certificat
18 d'autorisation? Monsieur Ringuette a témoigné
19 depuis hier. Est-ce que monsieur Ringuette et
20 monsieur Thériault se présentent à votre bureau?
21 Comment ça fonctionne?

22 R. Bon. Il y a une demande qui est faite au Ministère.
23 Et nous avons un formulaire de demande de
24 certificat d'autorisation que nous demandons aux
25 entreprises de remplir. Mais le formulaire n'est

1 pas obligatoire. La compagnie peut faire sa propre
2 demande en suivant à peu près ce qui est indiqué
3 dans le formulaire. Maintenant, il y a un règlement
4 qui s'appelle le « Règlement relatif à l'appli-
5 cation de la Loi sur la qualité de l'environnement »
6 qui donne les différents points à traiter dans une
7 demande de certificat d'autorisation et les
8 différentes informations à fournir ou documents à
9 fournir.

10 Q. **[376]** Vous dites que le certificat a été émis au
11 mois de mars deux mille six (2006). Vous souvenez-
12 vous quand est-ce les premières demandes, les
13 demandes ont été faites?

14 R. Non, je ne me rappelle pas. Mais en général, comme
15 le Ministère, il y a une déclaration de service aux
16 citoyens et que le Ministère se doit de répondre à
17 toute demande de certificat d'autorisation, à
18 l'époque je crois que c'était dans quatre-vingt-dix
19 (90) jours. Maintenant, c'est à soixante-quinze
20 (75) jours. Donc, c'est probablement au début de, à
21 la fin de deux mille cinq (2005) ou bien au début
22 de deux mille six (2006).

23 Q. **[377]** Parfait. On vous parlait d'un endroit pour
24 avoir, dans un premier temps, un centre de
25 traitement des sols contaminés aux hydrocarbures,

1 c'est ce qui a donné lieu au premier certificat
2 d'autorisation. Est-ce que quelqu'un de chez vous
3 se présente à l'endroit où est-ce qu'on veut
4 instituer un tel site?

5 R. Vous voulez dire si quelqu'un est allé sur le
6 terrain voir?

7 Q. **[378]** Oui.

8 R. Pas nécessairement. C'était un terrain vierge. Et
9 la demande avait été déposée. Des fois oui, on peut
10 se déplacer pour aller si on a des raisons de
11 croire qu'il y a des milieux sensibles là où on
12 veut implanter le projet. Mais dans ce cas-ci et
13 dans Montréal-Est, on... En tout cas, on n'avait
14 pas jugé important de se présenter sur les lieux
15 juste pour voir l'environnement, parce que c'est un
16 environnement qui est connu de tous en général.

17 Q. **[379]** Parfait. On arrive sur... Le certificat va
18 être émis au mois de mars deux mille six (2006).
19 Suite à l'émission du certificat, on comprend que
20 la compagnie Carboneutre va être délinquante.
21 Qu'est-ce qui a été remarqué? Qu'est-ce qui a été
22 remarqué sur les terrains? Qu'est-ce qui faisait
23 défaut au certificat?

24 R. Bien, ce qui est arrivé, c'est que Énergie
25 Carboneutre a fait la demande pour un centre de

1 traitement de sols contaminés par des
2 hydrocarbures.

3 Q. **[380]** Oui.

4 R. Et, nous, on a déjà fait deux autres types de
5 centres de traitement. Et, généralement, le
6 promoteur commence par équiper le terrain avec les
7 instruments de... en tout cas, mettre en place les
8 équipements de traitement. Or, Énergie Carboneutre,
9 eux, ils ont commencé par entrer des sols
10 contaminés sur le terrain avant d'installer les
11 équipements de traitement. Ça, on avait jugé que ce
12 n'était pas conforme au certificat.

13 Et de plus, dans le certificat
14 d'autorisation, ils étaient sensés installer une
15 surface imperméable pour l'entreposage des sols
16 contaminés. Et ça non plus, on avait jugé que ce
17 n'était pas conforme parce qu'ils avaient installé
18 une surface qui était faite en asphalte recyclé. Ce
19 n'était pas un revêtement bitumineux. Donc, on
20 avait jugé que ce n'était pas conforme. Donc,
21 c'était les deux points qui avaient été jugés non
22 conformes au certificat.

23 Q. **[381]** Quand on émet un certificat d'autorisation,
24 est-ce que, systématiquement, il y a des visites de
25 vos inspecteurs sur les lieux en tant que tel?

1 R. Oui. Disons qu'on est divisé en deux directions. Il
2 y a la direction de l'analyse, dont je fais partie,
3 et il y a la direction du contrôle. Au moment de
4 l'émission du certificat d'autorisation, le dossier
5 est transféré à la division contrôle qui eux font
6 l'inspection pour voir si tout est fait
7 conformément au C.A.

8 Q. **[382]** Il n'y a pas eu également, en plus d'un avis
9 d'infraction, il n'y a pas eu également de plaintes
10 de concurrents et des recours légaux qui ont été
11 institués?

12 R. Oui. Bon. Il y a eu premièrement les avis
13 d'infraction qui ont été envoyés. Et vers le mois
14 d'octobre deux mille six (2006), il y a eu une
15 requête en injonction qui a été faite par une
16 compagnie qui est à proximité d'Énergie Carboneutre
17 qui voyait entrer les sols contaminés à profusion
18 dans le site, et puis ces sols n'étaient pas
19 traités. Alors, eux, ils ont jugé que ça les lésait
20 dans leurs activités et puis ils ont fait une
21 requête en injonction. Et ils avaient mis le
22 Ministère... Ils avaient cité à témoin le ministère
23 de l'Environnement à l'époque.

24 Q. **[383]** Et qu'est-ce qui s'est passé par la suite?

25 R. Ce qui s'est passé par la suite, c'est que le

1 compétiteur en question, c'est Solution Eau Air
2 Sol, ils voulaient la révocation du certificat
3 d'autorisation. Le Ministère, lui, n'a pas plaidé
4 pour la révocation du certificat d'autorisation,
5 mais pour inciter la compagnie à respecter son
6 certificat d'autorisation.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[384]** Qui était le compétiteur?

9 R. Solution Eau Air Sol.

10 Q. **[385]** Et...

11 R. La compagnie s'appelle Solution Eau Air Sol.

12 Q. **[386]** Et ça appartient à qui?

13 R. De mémoire, ça appartient à la compagnie, à une
14 autre compagnie Biogénie, mais je ne connais pas
15 les actionnaires.

16 Me DENIS GALLANT :

17 Q. **[387]** Mais dans la même veine, est-ce que,
18 généralement, vu que c'est un dossier dans l'est de
19 Montréal, est-ce que c'est également un de vos
20 dossiers, ça?

21 R. Non, c'est une compagnie qui est établie depuis
22 quelques années, là où ils sont. C'est Énergie
23 Carboneutre qui était allée s'installer à
24 proximité.

25 Q. **[388]** O.K. Donc, quasiment voisins, là, de ce qu'on

1 comprend, là.

2 R. Oui, exactement.

3 Q. **[389]** Parfait. Alors, donc, la compagnie
4 Carboneutre, déjà en deux mille six (2006), tout de
5 suite après l'émission du certificat, du premier
6 certificat d'autorisation, cette compagnie-là va
7 être en défaut de respecter son propre certificat?

8 R. Exactement.

9 Q. **[390]** Et également, tellement qu'il y a des avis
10 d'infraction, mais en plus il y a un compétiteur
11 qui va faire une injonction et qui demande même
12 qu'on révoque ces... le certificat?

13 R. Exactement.

14 Q. **[391]** Exactement. Qu'est-ce qui va être décidé par
15 rapport, par rapport à Énergie Carboneutre? Parce
16 que je vous cacherai pas que, il va y avoir quatre
17 modifications dans, dans le même temps au
18 certificat d'autorisation, de... d'avoir confiance
19 en une compagnie que... qui est délinquante, entre
20 guillemets, là?

21 R. Bon, et, le dossier s'est retrouvé en cour et comme
22 le Ministère plaidait pour que la compagnie se
23 conforme à son certificat d'autorisation, ce qu'on
24 avait demandé c'est que, et la compagnie ne puisse
25 plus recevoir de sols parce que malgré nos avis

1 d'infraction dans lesquels on lui demandait de ne
2 plus recevoir de sols, ils avaient continué à en
3 recevoir. Donc, le ju... un premier jugement a été
4 rendu vers novembre, vers le mois de novembre deux
5 mille six (2006) où on a intimé, la cour a intimé
6 l'ordre à Énergie Carboneutre de ne plus recevoir
7 de sols contaminés et de se conformer au certificat
8 d'autorisation, ce qui voulait dire que le...
9 d'installer ses équipements de traitement.

10 Q. **[392]** Parfait. Donc... et pendant combien de temps
11 vous estimez que Énergie Carboneutre a été, a été
12 empêchée de recevoir des nouveaux sols?

13 R. Ça, ça a duré environ un an, je pense, parce que
14 c'est à la dernière modification du certificat
15 d'autorisation, quand la compagnie a démontré
16 réellement qu'ils avaient la capacité de traitement
17 requise, c'est à partir de ce moment qu'on avait
18 enlevé, on avait enlevé cette interdiction. Parce
19 que dans les modifications qui ont suivi, pour
20 qu'Énergie Carboneutre ne reçoive plus de cet...
21 de, de sols contaminés, on avait relié la capacité
22 d'entrepôt à la capacité de traitement. C'était un
23 point cinq pour un (1,5/1).

24 Q. **[393]** D'accord. Est-ce qu'on vous expliquait les
25 difficultés financières? Est-ce que vous

1 rencontriez les principales personnes, notamment
2 monsieur Ringuette, monsieur Thériault, des
3 principales difficultés financières de Carboneutre?

4 R. Bon, et, nous on ne fait pas d'analyse économique.
5 Vous comprenez? Donc, dans ce cas-là, ils nous
6 parlaient de leurs difficultés financières. Ils
7 essayaient d'en parler mais nous, on ne fait pas
8 l'analyse économique. Tout ce qu'on leur demandait
9 c'était de respecter le CA qui a été délivré.

10 Q. **[394]** O.K. Mais je reviens à la question que je
11 vous ai posée tantôt. Déjà, déjà à partir de
12 juillet deux mille six (2006), la compagnie ne
13 gouverne pas en conséquence, là, c'est-à-dire ne
14 respecte pas son certificat, accepte des sols
15 contaminés alors qu'elle ne les traite pas, elle
16 les entrepose sur son terrain. Déjà en juillet deux
17 mille six (2006) vos inspecteurs vont relever ces
18 manquements-là. Le compétiteur va en injonction
19 pour empêcher Carboneutre de recevoir des nouveaux
20 sols. Et si je vais à la pièce 867, Madame, qui
21 était à l'onglet 6 du cahier de monsieur Ringuette,
22 je regarde les modifications qui ont été faites et
23 vous avez déjà des modifications qui, qui parlent
24 de construction de huit cellules, dans une
25 modification au CA du quinze (15) mai deux mille

1 sept (2007). Si je vais plus loin, vous avez une
2 autre modification qui va être faite en août deux
3 mille sept (2007) qui va donner encore une... une
4 plus grande surface de traitement, donc
5 modification au CA initial du vingt-quatre (24)
6 août deux mille sept (2007). Je vais plus loin
7 encore, je vais aller au neuf (9) novembre deux
8 mille sept (2007), encore une modification qui fait
9 en sorte qu'il va pouvoir y avoir plus de cellules
10 de traitement qui va être octroyé à Carboneutre.
11 C'est, c'est ce bout-là que j'ai de la misère à
12 réconcilier, la position du Ministère qui, qui voit
13 des infractions, qui, suite à une injonction, il y
14 a... il y a... la cour ordonne qu'il n'y ait plus
15 de traitements qui soient, de... de plus recevoir
16 de sols contaminés, puis parallèlement à ça, le
17 Ministère discute toujours et fait des
18 modifications des CA. Peut-être juste nous
19 renseigner, nous éclairer là-dessus. Et c'est dans
20 la même période où est-ce que Carboneutre reçoit
21 pas de sols, là, parce qu'ils sont interdits d'en
22 recevoir?

23 R. Bien, ce qu'il faut comprendre là-dedans, c'est que
24 Carboneutre avait déjà accumulé plus de dix mille
25 mètres cubes (10 000 m³) de sols sur le terrain.

1 Or, il y avait deux choix. Ou bien la compagnie
2 installait ses équipements de traitement et
3 traitait ces sols-là ou tout simplement l'accuser à
4 la faillite et les sols tombaient sur la
5 responsabilité du Ministère.

6 Q. **[395]** Donc... donc, quand vous dites que ça ne
7 regardait pas le Ministère tous les impacts
8 économiques ce n'est pas tout à fait exact, là.
9 Vous vouliez pas vous ramasser avec ces sols-là?

10 R. Non, j'ai dit qu'on ne fait pas d'analyse
11 économique, ça veut dire que...

12 Q. **[396]** Oui?

13 R. ... que la compagnie vienne nous parler de ses
14 difficultés, ça nous importe peu. Tout ce qui nous
15 intéresse c'est que vous avez un certificat
16 d'autorisation, vous vous êtes engagés à... à faire
17 les choses de façon conforme et nous, tout ce qu'on
18 demande c'est de respecter les engagements que la
19 compagnie... que la compagnie avait pris.

20 Mais disons que... on était bien conscient
21 que la compagnie avait des difficultés économiques,
22 ils ont parlé ouvertement qu'ils allaient avoir du
23 financement, ils allaient... ils allaient
24 possiblement qu'ils allaient rencontrer les
25 exigences, mais le fait est qu'il y avait quand

1 même des sols accumulés sur le terrain et que ces
2 sols devaient être traités dans les meilleurs
3 délais.

4 Alors, à partir du moment où le dossier a
5 été en cour et nous n'avons pas traité directement,
6 le Ministère n'a pas traité et... en tout cas,
7 notre section technique n'a pas traité directement
8 avec la compagnie et c'est les avocats de la
9 compagnie qui communiquaient avec notre département
10 juridique. Et à partir de là, on... et le Ministère
11 faisait et prenait les... faisait en sorte que les
12 équipements de traitement puissent être installés
13 sur le terrain. Donc, comme la compagnie n'avait
14 jamais manifesté d'intérêt comme quoi qu'il
15 n'allait pas installer ses équipements, c'est parce
16 qu'il disait qu'il n'avait pas encore les moyens de
17 le faire. Donc...

18 Q. **[397]** Est-ce qu'ils vous disaient qu'ils étaient en
19 recherche de financement?

20 R. Pardon?

21 Q. **[398]** Est-ce qu'on vous informait qu'ils étaient en
22 recherche...

23 R. Oui, monsieur Ringuette disait qu'il était...
24 évoquait souvent qu'ils allaient avoir du
25 financement soit du Fonds de solidarité soit

1 d'autres instances, mais nous on ne discutait pas
2 de ces choses-là et on voulait savoir c'était quand
3 la compagnie allait installer ses équipements et
4 puis quand allait commencer le traitement.

5 Alors, nos avocats nous avaient dit que
6 toute action qui est prise sur le terrain dans le
7 but de favoriser le traitement que... on pouvait
8 répondre à ces demandes-là. Donc, c'est dans ce
9 sens qu'il y a eu une première demande de
10 modification qui a été faite par Énergie
11 Carboneutre et puis dans cette modification il
12 était question de construire les cellules de
13 traitement. Et dans cette modification ils
14 avaient... c'était un peu ça qu'on avait aussi avec
15 Énergie Carboneutre, c'est qu'on dirait que la
16 compagnie se cherchait pendant les premiers...
17 pendant les premiers mois et pratiquement à chaque
18 modification il y avait une modification dans le
19 concept de traitement. Et disons qu'il n'y avait
20 pas de modification dans la nature des sols qui
21 étaient reçus.

22 Q. **[399]** Toujours... toujours le traitement des
23 hydrocarbures?

24 R. Toujours le traitement des hydrocarbures, mais on
25 est passé de concept de plate-forme de traitement,

1 ça veut dire des surfaces bétonnées dans lesquelles
2 on... sur lesquelles on dépose les sols. On est
3 passé à des cellules de traitement. Et donc, on
4 changeait continuellement de concept. Et c'était un
5 peu la difficulté qu'on avait avec Énergie
6 Carboneutre. C'est qu'on sentait que la technologie
7 n'était pas tout à fait à point.

8 Mais toujours est-il que dans la première
9 modification ils avaient prévu de construire des
10 cellules de traitement. Ils avaient modifié quelque
11 peu la façon d'opérer, mais cela n'impliquait pas,
12 par exemple, d'autres types de sols, cela
13 n'impliquait pas d'autres types de contaminants.
14 Donc, dans ce cas-là on a modifié le CA au lieu
15 d'émettre un nouveau certificat d'autorisation.

16 Q. **[400]** Puis, à ce moment-là, c'était des sols
17 contaminés à quelle hauteur à peu près qu'Énergie
18 Carboneutre, dans les premières années, pouvait
19 recevoir, dans les premiers mois?

20 R. C'était des sols contaminés par des hydrocarbures
21 plus grand que D et CD, je ne sais pas si vous
22 comprenez.

23 Q. **[401]** Monsieur Ringuette en a fait état.

24 R. Bon. O.K. Donc, c'était des sols contaminés par des
25 hydrocarbures à n'importe quel type, à n'importe

1 quelle concentration. La seule interdiction qu'il y
2 avait, c'était qu'ils ne pouvaient pas recevoir des
3 sols contaminés de qualité AB, parce que ces sols,
4 on avait jugé qu'il n'y avait plus aucun traitement
5 à faire sur ces sols-là. C'est sur le plan utile de
6 recevoir ces sols-là, puisque la technologie
7 n'allait pas au-delà de AB. Donc, c'était pour ça.

8 Q. **[402]** Parfait. Va arriver un moment où est-ce que
9 Carboneutre va être opérationnel, c'est-à-dire que
10 les cellules vont avoir été construites. Et ça, je
11 situe ça à peu près à l'hiver deux mille huit
12 (2008). Est-ce que je me trompe?

13 R. Oui, à peu près, oui.

14 Q. **[403]** À peu près. À peu près dans le même temps.
15 Est-ce que, dans le même temps, vous avez appris
16 l'existence d'une autre compagnie qui s'appelle
17 Société internationale Carboneutre et, si oui, dans
18 quel contexte? Expliquez ça aux commissaires.

19 R. Premièrement, vers cette époque-là, disons qu'on
20 avait commencé à recevoir d'autres intervenants
21 dans le dossier d'Énergie Carboneutre. Ce n'était
22 pas uniquement monsieur Ringuette et puis monsieur
23 Thériault. Il y avait aussi monsieur Arcuri qui
24 venait. Et puis une fois aussi, on avait reçu la
25 visite de monsieur Raynald Desjardins accompagné de

1 monsieur Arcuri.

2 Q. **[404]** Mais juste avant ça, est-ce que, pour
3 exploiter un centre comme celui-ci, on doit
4 également obtenir, en plus des certificats
5 d'autorisation du Ministère, des permis de la
6 Ville, c'est exact?

7 R. Oui.

8 Q. **[405]** Parfait. Est-ce que vous avez à un moment
9 donné pris connaissance du permis de la Ville et
10 pris connaissance de l'existence de la compagnie
11 Société internationale Carboneutre?

12 R. Oui, c'est mon collègue de la Ville qui m'avait
13 appelé pour me mettre au courant qu'il semblerait
14 qu'il y ait une autre organisation qui s'appelle
15 Société internationale Carboneutre qui remplacerait
16 Énergie Carboneutre.

17 Q. **[406]** Est-ce qu'on peut situer ça aux alentours de
18 février deux mille huit (2008), à votre souvenir?

19 R. C'est loin. Mais disons que c'est au début de deux
20 mille huit (2008) environ.

21 Q. **[407]** Parfait.

22 R. Et puis... donc, comme j'avais eu les cartes
23 d'affaires de monsieur Arcuri qui marquaient aussi
24 Société internationale Carboneutre, moi, j'avais
25 communiqué avec monsieur Ringuette ou bien monsieur

1 Thériault, je ne me rappelle pas qui, pour leur
2 demander, est-ce que la compagnie avait changé de
3 nom, parce qu'on n'avait pas de demande officielle
4 de la compagnie pour savoir, est-ce que la
5 compagnie avait changé de nom. Mais j'avais vérifié
6 pour savoir si elle avait changé de nom, parce
7 qu'on voulait savoir c'était qui vraiment
8 l'exploitant qui était sur le terrain. Et quand je
9 leur ai parlé, ils m'ont dit non, que, ça, c'est
10 une nouvelle compagnie, que ça n'a rien à voir avec
11 Énergie Carboneutre, et que l'exploitant du
12 certificat d'autorisation restait Énergie
13 Carboneutre.

14 Q. **[408]** Parce que ça aurait fait une différence s'ils
15 vous avaient dit, c'est une autre compagnie, une
16 autre entité juridique qui va exploiter le site, ça
17 aurait fait une différence au niveau du... si vous
18 l'aviez su?

19 R. Oui, ça aurait fait une différence, parce que, à ce
20 moment-là, on aurait demandé de nous fournir des
21 informations sur le type de transaction qui a été
22 faite. Et dans le cas où c'est réellement une
23 transaction d'acquisition d'Énergie Carboneutre par
24 une autre compagnie, donc on aurait demandé de
25 faire une cession de certificat d'autorisation pour

1 mettre le certificat au nom de la nouvelle
2 compagnie.

3 Q. **[409]** Je vais vous montrer un document qu'on a
4 déposé hier, qui était l'onglet de monsieur
5 Ringuette 8, qui est la pièce 869. Ça s'appelle une
6 convention d'exploitation d'une entreprise. Et dans
7 cette convention-là, on a la Société internationale
8 Carboneutre située au 7272 Maurice-Duplessis et ECN
9 Terrain et Énergie Carboneutre. Et ce qu'on dit, on
10 va à la deuxième page... Je vous fais grâce de
11 plein de choses. Mais qu'à partir du premier (1er)
12 février deux mille huit (2008), deuxième
13 paragraphe, on va dire que :

14 [...] l'exploitant et toute autre
15 compagnie contrôlée par Domenic Arcuri
16 ont le contrôle total sur la gestion
17 des opérations de l'entreprise des
18 vendeurs [...].

19 Qui est Énergie Carboneutre. Donc, si les choses
20 avaient été faites correctement, vous auriez dû
21 être avisés?

22 R. Oui, ça...

23 Q. **[410]** Jamais?

24 R. On n'a jamais eu cette...

25 Q. **[411]** Je vous l'apprends, là?

1 R. Oui.

2 Q. **[412]** Parfait. Et ça, ça aurait nécessité que le
3 Ministère le sache et fasse les modifications
4 appropriées?

5 R. Oui. Si par exemple, il... il est établi que
6 Énergie Carboneutre est... en tout cas, que les
7 actifs d'Énergie Carboneutre étaient acquis par une
8 autre compagnie, dans ce cas-là, c'est l'autre
9 compagnie qui devait avoir le certificat
10 d'autorisation.

11 Q. **[413]** Bien je vous rassure, ils ont exploité
12 pendant une année mais ils n'ont jamais acquis en
13 bout de ligne. Est-ce que ça changeait quelque
14 chose pour vous?

15 R. Ils exploitaient pendant une année? (inaudible)

16 Q. **[414]** À peu près ou un peu plus même, sans acquérir
17 la compagnie. Est-ce que ça pouvait être fait, ça?
18 Ou on aurait dû vous aviser?

19 R. Et, je pense qu'on aurait dû nous aviser, oui.

20 Q. **[415]** Parfait. Je vais... je vais vous le demander,
21 vous nous avez remis, vous avez remis aux
22 enquêteurs de la Commission les deux cartes
23 d'affaires que vous avez parlé tantôt. Quand vous
24 avez rencontré monsieur Arcuri pour la première
25 fois, et ensuite de ça vous avez rencontré monsieur

1 Desjardins. Donc, si on va à l'onglet 5, c'est une
2 photocopie. On voit « SICN Domenic Arcuri,
3 président, bureau-chef 7272, boulevard Maurice-
4 Duplessis ». C'est le document que vous avez fait
5 parvenir qui, qui...

6 R. Oui.

7 Q. **[416]** ... qui était la carte dans le dossier du
8 Ministère.

9 R. Exactement.

10 Q. **[417]** Exact?

11 R. Oui.

12 (12:27:39)

13 Q. **[418]** Alors je vais la coter. Donc la carte
14 d'affaires de Domenic Arcuri.

15 LA GREFFIÈRE :

16 877.

17

18 98P-877 : Carte d'affaires de Domenic Arcuri -

19 SICN

20

21 Me DENIS GALLANT :

22 Q. **[419]** Et nous allons aller à l'onglet 6, autre
23 carte que vous avez fait parvenir aux enquêteurs de
24 la Commission. « SICN Raynald Desjardins, vice-
25 président des opérations internationales, centre de

1 traitement des sols contaminés, HAP Métaux, vente
2 et matériaux de remblai et bureau-chef 7272,
3 boulevard Maurice-Duplessis » usine de traitement
4 sur la rue Marien. Exact?

5 R. C'est bien ça, oui.

6 Q. **[420]** O.K. Et monsieur, c'est monsieur Desjardins
7 qui vous l'a remise en mains propres?

8 R. Oui.

9 Q. **[421]** Parfait. Et que vous nous avez transmis cette
10 copie. Alors, elle va être également cotée. Madame
11 la Greffière?

12 LA GREFFIÈRE :

13 878.

14

15 98P-878 : Carte d'affaires de Raynald Desjardins

16 - SICN

17

18 Me DENIS GALLANT :

19 Q. **[422]** 78? Oui. Et, petite question avant la pause
20 du dîner. Je vois en haut de la carte de monsieur
21 Desjardins « Centre de traitement de sols
22 contaminés HAP Métaux ». Ça, là, à ce moment-là,
23 quand on vous remet ça, là, il y a pas de
24 certificat d'autorisation qui est donné à
25 Carboneutre pour le traitement des HAP et des

1 métaux, et des métaux lourds. C'est exact?

2 R. Je crois que non, le certificat est arrivé après.

3 Q. **[423]** Il est arrivé, je vous... je vous le
4 remémore, en mai deux mille dix (2010).

5 R. En mai deux mille dix (2010), oui.

6 Q. **[424]** Et vous rencontrez monsieur Arcuri et
7 monsieur Desjardins en deux mille huit (2008), à
8 l'hiver deux mille huit (2008)?

9 R. Environ, oui.

10 Q. **[425]** O.K. Est-ce que ça vous a sonné une cloche,
11 ça? C'est quoi ça, un centre de traitement des sols
12 contaminés HAP Métaux qui est sur mon territoire
13 alors qu'ils ont pas de certificat d'autorisation?
14 Ou...?

15 R. Étant donné que monsieur, monsieur Desjardins
16 n'était pas partie prenante au certificat, c'est...
17 c'est moins, disons, c'est moins important que si
18 monsieur Ringuette m'avait présenté une carte
19 d'affaires comme ça.

20 Q. **[426]** Ça aurait été autre chose? Je vais continuer
21 sur, sur monsieur Desjardins et monsieur Arcuri à
22 notre retour, Madame Charbonneau.

23 Me BENOÎT BOUCHER :

24 Est-ce que, est-ce que vous me permettez juste un
25 instant?

1 Me DENIS GALLANT :

2 Oui.

3 Me BENOÎT BOUCHER :

4 Juste pour répondre à une question de Monsieur le
5 Commissaire. Il y a un décret qui est publié dans
6 les Règlements refondus du Québec, qui est le
7 chapitre M30.001, règlement 1, qui donne des
8 délégations de pouvoirs à différents fonctionnaires
9 par le Ministre ou pour les révocations ou pour les
10 autorisations.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci, Maître Boucher.

13 Me DENIS GALLANT :

14 Merci.

15 Me BENOÎT BOUCHER :

16 Merci.

17 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

18 REPRISE DE L'AUDIENCE (14:02:01)

19 Me DENIS GALLANT :

20 Bon après-midi.

21 LA GREFFIÈRE :

22 Monsieur André Antoine, vous êtes sous le même
23 serment.

24 Me DENIS GALLANT :

25 Q. [427] Alors, Monsieur Antoine, je... nous allons

1 recommencer où est-ce qu'on a quitté ce... juste
2 avant la pause déjeuner. Donc, finalement vous
3 allez rencontrer et monsieur Arcuri et monsieur
4 Desjardins à l'hiver de deux mille huit (2008),
5 c'est exact?

6 R. Environ, oui.

7 Q. **[428]** Parfait. Alors, peut-être juste nous dire,
8 là, quel a été... comment ils se sont présentés à
9 vous? Quelles ont été vos discussions avec ces
10 messieurs-là? Parce que, ce qu'on comprend, c'est
11 que jusqu'à ce moment-là, vos interlocuteurs
12 étaient soit monsieur Ringuette ou soit monsieur
13 Thériault, c'est exact?

14 R. Oui, c'est ça.

15 Q. **[429]** Parfait. Alors, il y a un changement de... de
16 personnes. Ces personnes-là vous... vous disent
17 quoi, là?

18 R. Bien, je ne me rappelle pas tout à fait dans
19 quelles circonstances monsieur Arcuri était venu me
20 voir, mais c'était certainement dans le cadre de...
21 des demandes... de multiples demandes de
22 modification du certificat d'autorisation qu'on
23 avait à l'époque. Et puis cette fois-là, il avait
24 décidé de se faire accompagner par monsieur
25 Desjardins.

1 Q. **[430]** Parfait. Mais, est-ce que vous avez... est-ce
2 que ces gens-là... parce que ces gens-là vous
3 remettent les cartes. On peut toujours les mettre à
4 l'écran, Madame Blanchette. Alors, on prend celle
5 de monsieur Desjardins, donc celle de... ou de
6 monsieur Arcuri, ça, c'est une... une ou l'autre,
7 là. Et là vous voyez SICN, vous voyez Raynald
8 Desjardins, vice-président des... des opérations
9 internationales. J'imagine qu'il y a des
10 discussions avec ces personnes-là. Vous êtes qui,
11 là, par rapport à Énergie Carboneutre?

12 R. Non, pas vraiment. Et je me rappelle que j'ai
13 discuté du sujet dont était venu parler monsieur
14 Arcuri. Et comme monsieur Desjardins était là, donc
15 il a profité pour présenter sa carte, donc je l'ai
16 acceptée, puis je l'ai mise dans le dossier.

17 Q. **[431]** O.K. Puis vous autres... vous, vous étiez
18 toujours sous l'impression que SICN, c'était un nom
19 comme ça et c'étaient pas les gens responsables de
20 la compagnie.

21 R. En réalité, SIC...

22 Q. **[432]** Je cherche à comprendre.

23 R. ... SICN, on avait bien compris que c'était une
24 compagnie qui... qu'on avait créée autour d'Énergie
25 Carboneutre, mais notre interlocuteur au niveau du

1 Ministère restait Énergie Carboneutre et c'étaient
2 les mêmes... les mêmes dirigeants qui répondaient
3 au nom de Énergie Carboneutre, donc cela... cela ne
4 nous a pas préoccupés beaucoup plus que ça.

5 Q. **[433]** O.K. Est-ce qu'à partir de ce moment-là celui
6 avec qui vous avez eu plus de contacts était
7 monsieur Arcuri? Est-ce qu'il s'est opéré un
8 changement, là, dans la direction, selon vous?

9 R. Non, pas vraiment. Disons que, à partir du moment
10 où on a fait le projet du deuxième certificat, oui,
11 monsieur Arcuri était présent régulièrement aux
12 réunions, mais la personne vraiment avec qui on
13 prenait contact au niveau technique, c'était
14 monsieur Ringuette.

15 Q. **[434]** Toujours?

16 R. Toujours monsieur Ringuette.

17 Q. **[435]** O.K. Puis outre la seule fois, vous dites que
18 vous avez rencontré monsieur Desjardins à vos
19 bureaux, exact?

20 R. Oui.

21 Q. **[436]** Est-ce que vous l'avez rencontré ensuite de
22 ça?

23 R. Non.

24 Q. **[437]** Est-ce qu'il y a eu d'autres rencontres avec
25 monsieur Desjardins?

1 R. Pas du tout.

2 Q. **[438]** Mais, il y a eu d'autres rencontres avec
3 monsieur Arcuri?

4 R. Monsieur Arcuri, oui.

5 Q. **[439]** O.K. Est-ce que c'est à ce moment-là qu'on va
6 commencer à parler du deuxième certificat, à savoir
7 celui qui a été émis le vingt-cinq (25) mai deux
8 mille dix (2010), qui permettait le traitement des
9 sols contaminés aux métaux... aux métaux lourds?

10 R. Non, c'est un peu plus tard parce que la demande du
11 deuxième certificat, pour initier la demande, les
12 gens de... de Énergie Carboneutre ne s'étaient pas
13 présentés. C'était leur procureur avec leur
14 consultant qui s'étaient présentés pour présenter
15 cette demande-là.

16 Q. **[440]** O.K. Puis ça s'est fait quand, ça, à peu
17 près?

18 R. Vers la fin de deux mille huit (2008).

19 Q. **[441]** Vers la fin de deux mille huit (2008).

20 R. Oui.

21 Q. **[442]** Parfait. Je vais vous montrer... oui, on l'a
22 déposé en preuve, un nouvel avis d'infraction
23 pour... pour Énergie Carboneutre. Cette fois-ci,
24 l'avis d'infraction du vingt-six (26) novembre deux
25 mille huit (2008) qu'on a déposé sous 97 à 874.

1 Parfait. Je l'ai montré à monsieur Ringuette,
2 j'aimerais avoir votre opinion sur ce... sur cet
3 avis d'infraction là. Donc, de :

4 Ne pas avoir respecté, lors de la
5 réception de sols contaminés, les
6 conditions de votre certificat
7 d'autorisation émis le 15 mars (...),
8 et modifié...

9 Et caetera. Allez au deuxième paragraphe :

10 Avoir accepté des sols contaminés par
11 des métaux à des concentrations
12 supérieures au critère « C » de la
13 Politique de protection des sols et de
14 réhabilitation des terrains
15 contaminés...

16 On comprend qu'en deux mille huit (2008), Énergie
17 Carboneutre n'est pas autorisée à recevoir ce type
18 de... de sols là. C'est exact?

19 R. Non. Ils n'étaient pas autorisés, mais ils étaient
20 en pourparlers avec le Ministère pour le protocole.
21 Pour présenter un protocole de cette démonstration.

22 Q. **[443]** O.K. Savez-vous s'il y avait... combien il y
23 avait de... de terre contaminée que vos inspecteurs
24 ont vue?

25 R. Non. Je me rappelle pas la quantité. Peut-être

1 qu'on me l'a dite, mais je me rappelle pas la
2 quantité. Mais je me rappelle être intervenu
3 personnellement dans le dossier, et...

4 Q. **[444]** Et qu'est-ce que vous avez fait?

5 R. Parce que le Port de Montréal m'avait appelé, avait
6 communiqué avec moi, pour me dire qu'il y avait des
7 sols... qu'ils avaient des sols contaminés par des
8 métaux qu'ils acheminaient chez Énergie
9 Carboneutre. Alors là, moi je les avais rappelés
10 pour leur dire que Énergie Carboneutre n'était pas
11 autorisé à recevoir ce type de sol, et c'est alors
12 que moi j'ai transmis l'information à la division
13 contrôle pour qu'ils aillent faire une inspection.

14 Q. **[445]** Donc, d'où l'inspection et d'où l'avis
15 d'infraction.

16 R. Exactement.

17 Q. **[446]** O.K. Et est-ce qu'à ce moment-là ils avaient
18 commencé les protocoles, à la fin... en novembre
19 deux mille huit (2008), pour pouvoir se faire
20 autoriser un nouveau certificat?

21 R. Je me rappelle pas tout à fait les dates et... la
22 date à laquelle qu'on a accepté, que le Ministère a
23 autorisé vraiment le premier protocole d'essai,
24 mais je sais qu'on était... c'était la période où
25 on était en pourparlers avec eux, pour présenter ce

1 protocole d'essai, que voilà les exigences du
2 Ministère, voilà ce qu'ils devaient présenter dans
3 le protocole, pour que le protocole puisse être
4 accepté par le Ministère.

5 Q. **[447]** Qu'est-ce qui arrive, au Ministère, quand
6 justement on est en négociation avec le Ministère
7 puis qu'on... on viole les règles de la qualité de
8 l'environnement? Est-ce qu'il y a... Est-ce qu'il y
9 a eu des sanctions, suite à ça?

10 R. Mais, la sanction, c'est qu'on a envoyé un avis
11 d'infraction...

12 Q. **[448]** O.K.?

13 R. ... et on leur a demandé de... d'éliminer les sols
14 dans les plus brefs délais. Et si...

15 Q. **[449]** Savez-vous si ça a été fait?

16 R. Enfin, j'imagine que oui si on n'a pas eu d'autres
17 suites au dossier.

18 Q. **[450]** Est-ce qu'à un moment donné, Monsieur...
19 Monsieur Antoine, il y a des... le cabinet est
20 intervenu dans la... dans toute la question du
21 dossier de Carboneutre, et notamment l'émission du
22 deuxième certificat?

23 R. Pour l'émission du deuxième certificat
24 d'autorisation, je ne me rappelle pas avoir
25 vraiment à traiter des demandes de cabinet. Pour

1 toute la durée du litige avec Énergie Carboneutre,
2 quand les choses étaient en cour, et à la cour, et
3 puis dans les différentes modifications qu'on a
4 faites à l'époque, et on a reçu, oui, j'ai eu à
5 préparer des demandes de cabinet pour répondre à
6 des questions.

7 Q. **[451]** O.K. Et quel genre de questions que le
8 cabinet vous posait? Est-ce que c'est fréquent, ça,
9 quand on traite un dossier, au niveau des
10 fonctionnaires, qu'on ait des demandes du cabinet?

11 R. Oui, ça arrive. Mais dans le cas d'Énergie
12 Carboneutre, c'est arrivé un peu plus souvent.

13 Q. **[452]** Qu'est-ce que vous voulez dire par un peu
14 plus souvent?

15 R. Un peu plus souvent, ça veut dire que, compte tenu
16 du contexte, et que Énergie Carboneutre, à certains
17 moments, se sentait plus ou moins... comme, on
18 était beaucoup trop présent pour eux, parce que, à
19 cause des antécédents qu'on avait, que la
20 compagnie, dès le début, ne coopérait pas avec le
21 Ministère et puis ne respectait pas son
22 certification d'autorisation, donc, dans ce cas-là,
23 le Ministère a toujours manifesté une certaine
24 présence auprès de la compagnie pour vérifier les
25 opérations, comment... comment ça allait. Et

1 Énergie Carboneutre a eu à demander, à faire... à
2 faire des représentations pour savoir là où était
3 son dossier, et puis pourquoi on faisait telle
4 exigence, et puis des affaires comme ça.

5 Q. **[453]** O.K. Comment ça fonctionne, généralement, une
6 intervention du cabinet? Comment ça descend à vous,
7 un fonctionnaire analyste sur le terrain, ces
8 demandes-là, puis comment vous les traitez? Peut-
9 être juste expliquer ça aux commissaires, comment
10 ça fonctionne.

11 (14:12:40)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[454]** Et puis expliquez aussi comment il se fait,
14 vous nous avez dit que ça arrivait souvent, mais
15 que c'était plus fréquent dans le cas d'Énergie
16 Carboneutre. Alors, dans quel contexte est-ce que
17 ça arrivait souvent, ces demandes-là?

18 R. La demande de cabinet?

19 Q. **[455]** Oui?

20 R. Bon, si jamais on a un dossier, disons, je prends
21 un dossier qui est très médiatisé, par exemple,
22 donc, très souvent on a une demande de cabinet
23 pour...

24 Q. **[456]** Avez-vous un exemple de dossier qui serait...

25 R. Par exemple, c'est le Shell, la fermeture de la

1 raffinerie de Shell. D'accord? Et on a eu beaucoup
2 d'informations qui ont été diffusées sur la
3 raffinerie, sur le devenir du terrain et ainsi de
4 suite. Donc, on a eu des demandes de cabinet pour
5 clarifier la position du Ministère par rapport à la
6 fermeture et pour pouvoir répondre aux médias si
7 jamais il y a des questions.

8 Q. **[457]** O.K. Je comprends que dans un... dans un...
9 l'exemple que vous nous donnez c'est des demandes
10 du cabinet pour clarifier la position, pour
11 connaître la position du Ministère, c'est ça?

12 R. C'est ça, oui.

13 Q. **[458]** O.K. Est-ce que vous avez d'autres exemples?

14 R. On a eu un cas dernièrement, c'est le cas des BPC,
15 le cas des BPC à Pointe-Claire. Il y a eu aussi des
16 demandes pour vérifier et ce qui se faisait au
17 niveau du terrain. Donc, sur le terrain qu'est-ce
18 qu'on faisait, donc, c'est un peu ça, pour savoir
19 réellement, pour avoir un état de situation clair
20 de façon à pouvoir répondre aux questions si jamais
21 il y en a.

22 Me DENIS GALLANT :

23 Q. **[459]** Moi, je veux savoir comment maintenant, ma
24 question c'est... c'est comment ça descend, c'est
25 quoi la... la trame usuelle ou le chemin usuel, par

1 exemple, chef de cabinet à sous-ministre. Pouvez-
2 vous expliquer aux commissaires comment ça
3 fonctionne? Est-ce que vous le savez?

4 R. Non, moi je ne le sais pas. Ce qui arrive c'est
5 que... et je me fais, par exemple, approcher par ma
6 directrice adjointe et qui me dit que, bon, on a
7 une demande de cabinet sur, par exemple, Énergie
8 Carboneutre pour savoir où est-ce qu'on est rendu
9 avec la demande de modification de certificat
10 d'autorisation ou la demande de certificat
11 d'autorisation ou, par exemple, à de...
12 Généralement c'est pour faire un état de situation,
13 c'est ça.

14 Q. **[460]** O.K. Est-ce qu'il est arrivé que des députés
15 ou peut-être des ministres qui ne sont pas ministre
16 de l'Environnement ou qui n'ont pas ce
17 portefeuille-là ont communiqué directement avec...
18 avec votre ministère justement pour s'informer d'un
19 dossier?

20 R. Non. Ça je ne suis pas au courant. Je n'ai pas...
21 je n'ai pas accès aux personnes d'où originent,
22 desquelles originent les demandes.

23 Q. **[461]** O.K. Est-ce que ça a déjà été porté à votre
24 attention que monsieur Tony Tomassi, député de
25 Lafontaine, s'était informé sur le cheminement du

1 dossier?

2 R. Ça, ça a été fait, c'est plutôt vague, c'est de
3 mémoire, je me rappelle quand monsieur Tomassi
4 est... il a été annoncé que monsieur Tomassi ne
5 faisait plus partie du cabinet. Et puis il y a une
6 réflexion qui est passée comme ça en disant comme
7 quoi on aurait beaucoup moins de demandes de
8 cabinet d'Énergie Carboneutre mais...

9 Q. **[462]** Allez plus loin, c'est quoi cette réflexion-
10 là? Quand monsieur Tomassi est parti dans les
11 circonstances qu'on connaît du... du conseil des
12 ministres, il y a eu une réflexion chez vous au
13 sein de cet...

14 R. Bien, oui, il y a... il y a quelqu'un, je me
15 rappelle que comme... il y a une conversation comme
16 ça qui est partie, mais je n'y ai pas prêté
17 vraiment beaucoup attention.

18 Q. **[463]** O.K. Je vais... je vais...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[464]** En fait, si je comprends bien, vous vous êtes
21 dit entre vous que vous auriez moins de demandes au
22 sujet de Carboneutre?

23 R. Oui, c'est ce qui s'est... c'est ce que j'ai
24 compris de la conversation. Mais je n'avais pas
25 porté attention.

1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. **[465]** Je vais vous montrer une chaîne de courriels
3 qui, ultimement, a gravité par plusieurs personnes,
4 mais qui va se terminer chez vous, qui va vous être
5 adressée par votre supérieur. C'est à l'onglet,
6 peut-être que ça va vous rafraîchir la mémoire, à
7 l'onglet 8. Alors, et comme ce sont des courriels
8 qui part du plus récent au plus ancien, je vais
9 demander à madame Blanchette d'aller à la page 2.

10 LA GREFFIÈRE :

11 Vous les produisez?

12 Me DENIS GALLANT :

13 Oui, je vais le produire tout de suite.

14 LA GREFFIÈRE :

15 879.

16 Me DENIS GALLANT :

17 879. Parfait.

18

19 98P-879 : Courriel de Brigitte Bérubé du 10 août
20 2009-Urgent : ECN - Rencontre à
21 organiser

22

23

24 Q. **[466]** Voici, il y a un courriel, et je vais juste
25 aller avec les interlocuteurs...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Excusez-moi, Maître. Est-ce que l'onglet 7, qui
3 était l'avis d'infraction...

4 Me DENIS GALLANT :

5 Je l'ai déposé avec monsieur Ringuette hier.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Excusez-moi!

8 Me DENIS GALLANT :

9 Il n'y a pas de problème.

10 Q. **[467]** Donc, nous allons aller... alors c'est un
11 courriel qui est envoyé de madame Claudine
12 Metcalfe. Est-ce que ça vous dit quelque chose
13 madame Metcalfe?

14 R. Non.

15 Q. **[468]** Bon. Pour les besoins, parce que ça va être
16 expliqué plus tard par un autre témoin, madame
17 Metcalfe était au cabinet de la ministre de
18 l'Environnement. Parfait. Adressé à monsieur Paul
19 Letendre. Est-ce que Paul Letendre, ça vous dit
20 quelque chose?

21 R. Non plus.

22 Q. **[469]** Bon. Voici ce que le courriel dit « urgent »,
23 et la date, c'est le dix (10) août deux mille neuf
24 (2009). Donc, pendant les protocoles, j'imagine,
25 parce que le fameux certificat...

1 R. Oui, c'est vrai.

2 Q. **[470]** ... va être émis, va être émis le printemps
3 suivant?

4 R. Deux mille dix (2010).

5 Q. **[471]** Deux mille dix (2010). Au mois de mai.

6 Voici les préoccupations de monsieur
7 Tomassi au sujet de l'entreprise ECN.
8 Et ça, elle reprend ce que monsieur Tomassi lui a
9 envoyé.

10 Est-il possible qu'ECN puisse obtenir
11 un C.A. temporaire pour qu'il puisse
12 continuer à recevoir des sols, car ils
13 ont effectué les tests? Le rapport est
14 soumis au MDDEP.

15 Donc au ministère du Développement durable.

16 Tout fonctionne et les résultats sont
17 A-1.

18 Monsieur Tomassi, il semble qu'il sait ça, lui.

19 Il semble qu'ils doivent attendre que
20 tous les fonctionnaires reviennent de
21 vacances à la fin septembre pour
22 commencer à vérifier l'analyse. Merci
23 de me répondre aujourd'hui le 10 août.

24 Si on monte ensuite de ça, on va aller, on va aller
25 en haut de la page 2 de 3. Donc... Et le fameux

1 courriel est envoyé de madame Metcalfe à monsieur
2 Letendre à huit heures douze (8 h 12). Ensuite de
3 ça, Paul Letendre va l'envoyer à Michel Rousseau.
4 Michel Rousseau, j'imagine, ça, ça vous dit quelque
5 chose?

6 R. Oui. C'est le sous-ministre adjoint.

7 Q. **[472]** C'est le sous-ministre adjoint?

8 R. Oui.

9 Q. **[473]** Au Ministère. Et ça va être écrit :

10 Code 133 MR. Échéance : aujourd'hui.

11 Merci à l'avance. Paul Letendre.

12 Est-ce que ça vous dit quelque chose ce qui est
13 écrit là?

14 R. Vous parlez du code?

15 Q. **[474]** Code 133 MR?

16 R. Non, ça ne me dit rien.

17 Q. **[475]** Non. Mais ce qui est clair, c'est « échéance
18 : aujourd'hui »?

19 R. Oui.

20 Q. **[476]** Ensuite de ça, on va aller en haut. Et ça, il
21 était dix heures dix (10 h 10). On va aller plus
22 haut, on va aller d'un message... il faut aller à
23 la fin de la page 1 de 3 pour bien comprendre.
24 Donc, un message de Denis Lapointe envoyé le dix
25 (10) août deux mille neuf (2009) à dix heures

1 vingt-deux (10 h 22). Denis Lapointe, savez-vous
2 c'est qui?

3 R. Oui, c'était un attaché politique.

4 Q. **[477]** Un attaché politique. À Brigitte Bérubé. Qui
5 est Brigitte Bérubé?

6 R. C'était ma directrice adjointe.

7 Q. **[478]** Carrément votre directrice. Quand je vous
8 dis, là, quand je vous ai parlé, la question
9 tantôt, comment ça descendait les demandes de
10 cabinet, vous en avez peut-être un exemple là?

11 R. Oui, c'était ma directrice adjointe.

12 Q. **[479]** C'est votre directrice. Donc, là ça tombe
13 chez les fonctionnaires. Et Denis Lapointe va
14 écrire à Brigitte Bérubé.

15 Bonjour Brigitte. Pourrais-tu me
16 préparer une réponse à la question de
17 madame Metcalfe, ci-dessus, pour
18 aujourd'hui? Merci de ta
19 collaboration.

20 Maintenant, je vais aller... Votre patronne va
21 envoyer à André... Valiquette... à vous, copie
22 conforme à Yves Valiquette, qui était votre patron,
23 votre chef d'équipe?

24 R. Non, c'est encore le chef d'équipe.

25 Q. **[480]** Chef d'équipe. Donc, à quatorze heures cinq

1 (14 h 05), la même journée, Brigitte Bérubé va
2 envoyer, va vous faire suivre le courriel, va vous
3 demander la chose suivante, va mettre copie
4 conforme Yves Valiquette :

5 Urgent, rencontre à organiser.
6 Importance haute. Indicateur de suivi.
7 Assurer un suivi. Bonjour André. Comme
8 mentionné dans le courriel ci-dessous,
9 et la fiche synthèse approuvée, la
10 Direction régionale s'est engagée à
11 organiser dès ton retour de vacances
12 une rencontre avec ECN sur le rapport
13 présentant des résultats du protocole
14 d'essai. Je compte sur ta précieuse
15 collaboration pour organiser
16 rapidement cette rencontre et procéder
17 à l'évaluation des résultats des
18 essais avec nos collègues du Service
19 des lieux contaminés. Merci et bonne
20 journée.

21 R. Oui.

22 Q. **[481]** Alors, est-ce qu'il y a eu un suivi de ça?
23 Est-ce que, à la demande de monsieur Tomassi, il a
24 pu y avoir un C.A. temporaire? Êtes-vous en mesure
25 de répondre à ça?

1 R. Non, on ne donne pas de C.A. temporaire au
2 Ministère.

3 Q. **[482]** Est-ce qu'il y a eu cette fameuse rencontre
4 finalement avec...

5 R. Avec ECN?

6 Q. **[483]** Oui.

7 R. Possiblement parce que, comme disent les courriels,
8 ils avaient soumis des résultats d'analyses. Donc,
9 il fallait valider ces résultats d'analyses avec
10 nos collègues du service de l'eau contaminée. Donc,
11 il y a eu certainement des rencontres entre nous
12 pour valider le résultat et après ça, rencontrer la
13 compagnie pour, pour leur dire, et si on était
14 d'accord ou bien s'il y avait des améliorations à
15 apporter.

16 Q. **[484]** O.K. Peut-être en lien avec la réponse que
17 vous avez fournie un petit peu plus tôt, c'est-à-
18 dire quand monsieur Tomassi est parti, on va dire,
19 finalement on va moins parler du dossier
20 Carboneutre, est-ce que quand je vous montre ce
21 courriel-là, vous êtes d'accord avec moi que
22 monsieur Tomassi, qui est pas du tout au ministère
23 de l'Environnement, qui est le député de
24 Lafontaine, qui a été ministre de la famille, en
25 connaît un petit bout sur le dossier, là?

1 R. Bien, d'après les courriels, oui, il est intervenu.

2 Q. **[485]** O.K. Est-ce qu'à votre connaissance
3 personnelle il serait intervenu autrement?

4 R. Non, parce que moi je ne lui ai jamais parlé
5 personnellement.

6 Q. **[486]** Est-ce que vous avez eu d'autres demandes qui
7 faisaient suite à des demandes de monsieur Tomassi,
8 outre celle-là?

9 R. Je ne me rappelle pas, non. Je ne crois pas.

10 Q. **[487]** Vous ne croyez pas?

11 R. Non.

12 Q. **[488]** O.K. Est-ce qu'on peut dire que dans le
13 dossier Carboneutre, il y a eu plus de demandes
14 politiques que dans d'autres dossiers? À votre
15 connaissance personnelle.

16 R. Ce que je viens de dire tantôt c'est que, c'était
17 un dossier plus ou moins litigieux où Énergie
18 Carboneutre se sentait plus ou moins lésée du fait
19 qu'elle ne pouvait pas, suite au moment où on avait
20 imposé des ratios, des ratios d'entreposage, des
21 affaires comme ça, et... ils se sentaient pas à
22 l'aise pour faire ce qu'ils voulaient parce que le
23 Ministère manifestait une présence constante sur le
24 terrain. À ce moment-là, oui, je peux dire qu'il y
25 a eu des demandes.

1 Q. **[489]** O.K. Quand on a des interventions du cabinet,
2 est-ce que généralement on fait en sorte qu'on va
3 plus vite dans le dossier? Est-ce qu'on met le
4 dossier en haut de la pile? Peut-être juste nous
5 expliquer si... s'il y a une pression qui est
6 ressentie quand le politique intervient.

7 R. Bon, c'est entendu quand il y a une demande de
8 cabinet, on fait le plus rapidement possible pour
9 répondre à cette demande-là, et des fois on nous
10 donne même des échéanciers pour donner la réponse.

11 Q. **[490]** O.K. Est-ce que vous avez déjà, est-ce que
12 vous avez pris part à des rencontres, des
13 rencontres quant au dossier Carboneutre avec des
14 membres du personnel politique, vous-même, Monsieur
15 Antoine?

16 R. Jamais.

17 Q. **[491]** Jamais? Jamais. Est-ce que vous avez eu des
18 rencontres avec vos sous-ministres concernant le
19 dossier Carboneutre?

20 R. Non, jamais.

21 Q. **[492]** Jamais non plus. C'est vraiment, là, ce qu'on
22 appelle, sur le terrain en tant que tel?

23 R. Oui.

24 Q. **[493]** Et, et selon, selon vous, vous saviez, là,
25 que monsieur Tomassi, parce que vous disiez, vous

1 en avez discuté avec vos collègues, mais la seule
2 demande directe de sa part qui vous a été
3 transmise, c'est ce qu'on vient de déposer puis ce
4 qu'on vient de vous montrer, est-ce que c'est
5 exact?

6 R. Bon, on n'en discutait pas réellement parce que là,
7 si vraiment on en discutait, je m'en serais
8 rappelé. On n'en discutait pas réellement.

9 D'ailleurs, et mes collègues ne sont pas partie
10 prenante au dossier. S'il y a quelqu'un qui devait
11 en discuter, c'est moi qui devais peut-être leur en
12 parler. Je me rappelle pas en avoir parlé avec mes
13 collègues de monsieur Tomassi pour son intervention
14 dans le dossier. Mais qu'on ait discuté du fait
15 qu'on avait des demandes, des demandes assez
16 pressantes chez Énergie Carboneutre, oui.

17 Q. **[494]** O.K. Monsieur Arcuri, vous dites que vous
18 l'avez rencontré à bon nombre de reprises...

19 R. Oui.

20 Q. **[495]** ... à partir de deux mille huit (2008). Est-
21 ce que, à un moment donné, vous avez été informé
22 que ce monsieur-là serait peut-être lié au crime
23 organisé italien?

24 R. Non, jamais. Et l'information, nous l'avons eue à
25 la Direction régionale et comme... comme tout le

1 monde, c'est-à-dire à travers les journaux, quand
2 ça a paru dans les médias.

3 Q. **[496]** O.K. Est-ce que vous avez, lorsque... pour
4 monsieur Arcuri, monsieur Desjardins, est-ce que
5 c'est la même réponse pour monsieur Raynald
6 Desjardins?

7 R. Oui, c'est la même réponse pour monsieur
8 Desjardins.

9 Q. **[497]** Vous-même, jamais, pensé que ce monsieur-là
10 était peut-être...

11 R. Non.

12 Q. **[498]** ... lié de quoi que ce soit. Des gens dans
13 votre entourage, au Ministère, qui vous a, qui vous
14 auraient peut-être prévenu, faites peut-être
15 attention, regardez ça très, de très près. Il y a
16 peut-être des gens qui sont reliés, de près ou de
17 loin, au crime organisé, est-ce que... est-ce que,
18 est-ce que c'est venu à vos oreilles? Est-ce qu'il
19 y a eu des discussions de ça?

20 R. Non. On a parlé de monsieur Desjardins au Ministère
21 seulement quand la nouvelle a paru que monsieur
22 Desjardins faisait partie de la mafia, donc, la
23 discussion a porté.

24

25 (14:27:13)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[499]** Quand, ça?

3 R. Quand ça a paru dans les journaux, Madame la
4 Présidente.

5 Q. **[500]** Quand est-ce que c'est venu à vos oreilles?

6 R. Je ne me rappelle pas à quelle époque ça...

7 Q. **[501]** Quand, par rapport au moment où vous... où il
8 vous a remis sa carte?

9 R. Ah, ça c'était antérieur à... antérieurement à ce
10 que... à ce que cette information soit parue dans
11 les journaux.

12 Me DENIS GALLANT :

13 Q. **[502]** Est-ce que... Est-ce qu'on... Est-ce qu'on
14 peut dire que c'est peut-être sorti dans les
15 journaux avant l'émission du certificat du vingt-
16 cinq (25) mai deux mille dix (2010), ou vous n'êtes
17 pas capable de nous le dire?

18 R. Non. Je ne sais pas.

19 Q. **[503]** Vous ne savez pas du tout?

20 R. Non.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[504]** Mais c'est quand même un fait marquant. Est-
23 ce qu'il n'y a pas quelque chose qui ferait que
24 vous pouvez vous en rappeler, par rapport à la
25 carte, par rapport au moment où vous l'avez

1 rencontré? Combien de temps après ou avant vous
2 avez su le fait?

3 R. Ce que je peux vous répondre, Madame la Présidente,
4 c'est que pour moi personnellement, au dossier,
5 monsieur Desjardins ne faisait pas partie du
6 dossier. Il a donné une carte, et je l'ai mise dans
7 le dossier. Mais les personnes qui faisaient partie
8 du dossier, c'était les personnes avec
9 lesquelles... c'est les personnes qui signaient au
10 nom de Énergie Carboneutre. C'était monsieur
11 Ringuette et monsieur Thériault.

12 Q. **[505]** Bon. Et quand vous avez appris, d'abord
13 qu'est-ce que vous avez appris au sujet de monsieur
14 Desjardins?

15 R. Ce que les journaux ont raconté. Que monsieur
16 Desjardins fait partie de la mafia.

17 Q. **[506]** Bon. Ça ce n'était pas marquant, pour vous,
18 quand vous avez appris ça?

19 R. Oui. Exactement, et puis quand on a dit ça, j'ai
20 dit, « Ça me semble qu'on a un... » Ce monsieur, je
21 l'ai rencontré, et puis il avait... il m'avait
22 remis une carte. Je suis allé dans le dossier puis
23 j'ai trouvé sa carte.

24 Q. **[507]** Bon, voilà. Alors, vous êtes peut-être
25 capable de nous situer approximativement quand vous

1 avez appris ça.

2 R. Réellement, je n'ai pas fait... Je n'ai pas fait le
3 lien d'aller vérifier...

4 Q. **[508]** Vous n'avez pas fait le lien? Vous venez de
5 dire que vous êtes allé voir la carte qu'il y avait
6 dans le dossier.

7 R. Oui.

8 Q. **[509]** Là... Vous ne pouvez pas dire que vous
9 n'aviez pas fait le lien.

10 R. Je sais qu'il y avait la carte. Je suis allé voir
11 la carte pour voir si vraiment c'était... si
12 c'était une carte de monsieur Raynald Desjardins.
13 Mais dire...

14 Q. **[510]** Donc, vous aviez fait le lien.

15 R. Dire que réellement, au moment où il l'a fait, que
16 ça m'est resté... À savoir est-ce que c'était avant
17 l'émission du certificat ou après, ça, je ne me
18 rappelle pas. Quand l'information a paru dans les
19 journaux.

20 Me DENIS GALLANT :

21 Q. **[511]** Est-ce qu'on comprend que monsieur Raynald
22 Desjardins n'a jamais participé, sauf la seule fois
23 que vous l'avez vu, à des rencontres concernant
24 l'obtention du deuxième certificat?

25 R. Non. Il n'est jamais venu.

1 Q. **[512]** Est-ce que monsieur Arcuri était pas mal dans
2 toutes les rencontres pour l'obtention du deuxième
3 certificat?

4 R. Il était toujours présent, monsieur Arcuri.

5 Q. **[513]** Donc, on peut parler qu'au cours de l'année
6 deux mille neuf (2009), monsieur... monsieur Arcuri
7 était... était omniprésent dans le dossier
8 Carboneutre?

9 R. Oui.

10 Q. **[514]** C'est un peu intéressant, ce que vous disiez,
11 par contre. Moi j'avais les noms de Ringuette,
12 j'avais les noms de Thériault. Monsieur Arcuri,
13 selon vous, il parlait pour qui? Pour Énergie
14 Carboneutre ou pour Société internationale
15 Carboneutre?

16 R. Monsieur Arcuri était présenté comme le financier,
17 c'est-à-dire comme quelqu'un qui... qui faisait
18 partie d'Énergie Carboneutre comme... comme
19 financier. Donc, monsieur Arcuri était toujours là.
20 Mais tous les documents relatifs au certificat
21 d'autorisation sont signés par monsieur Ringuette
22 et monsieur Thériault.

23 Q. **[515]** Jamais par monsieur Arcuri?

24 R. Jamais par monsieur Arcuri.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[516]** Alors la question de maître Gallant, c'est au
3 nom de qui se présentait-il? Énergie Carboneutre ou
4 Société internationale Carboneutre?

5 R. Il était toujours accompagné d'Énergie Carboneutre,
6 donc, pour nous, il était là en tant que
7 représentant d'Énergie Carboneutre.

8 Me DENIS GALLANT :

9 Q. **[517]** Pour vous, outre des cartes d'affaires, outre
10 également le nom qui a apparu lors du permis de la
11 Ville, pour vous, Société internationale
12 Carboneutre n'est pas un de vos interlocuteurs.
13 C'est ce que je comprends de votre témoignage.

14 R. Je n'ai pas le permis de la Ville ou qui a été
15 délivré à Société internationale Carboneutre. Je
16 l'ai cherché dans le dossier, et je n'ai rien
17 trouvé.

18 Q. **[518]** Vous n'avez rien trouvé. Mais vous vous
19 rappelez que...

20 R. Oui. J'en ai discuté...

21 Q. **[519]** ... c'est suite à des documents de la
22 Ville...

23 R. J'en ai discuté avec un représentant de la Ville.
24 J'avais mis une note manuscrite dans mon dossier.

25 Q. **[520]** Parfait. Une fois que monsieur... monsieur

1 Tomassi va quitter le cabinet, est-ce qu'à un
2 moment donné il y a le... Ça c'est le cabinet des
3 ministres, là, mais je parle du cabinet, là, du
4 ministère du Développement durable. Est-ce qu'à un
5 moment donné il va y avoir comme une scission,
6 c'est-à-dire que le ministère va... le cabinet va
7 arrêter de... de demander des rapports ou des
8 résumés de situ... des états de situation? Est-ce
9 que ça va arrêter, à un moment donné, les
10 fonctionnaires vont décider, là, de leur propre
11 chef, d'émettre le deuxième certificat?

12 R. Pouvez-vous reprendre la question?

13 Q. **[521]** Oui, elle était longue, elle était ardue,
14 j'en conviens. C'est-à-dire est-ce qu'à un moment
15 donné vous avez senti que le cabinet a... vous a
16 laissé les coudées franches et que... à partir de
17 telle date le cabinet ne vous demandait plus rien,
18 de dire : « C'est le travail des fonctionnaires
19 puis vous déciderez, oui ou non, d'émettre le
20 certificat d'autorisation ». Est-ce que vous vous
21 souvenez de... de...

22 R. Bon, j'aimerais peut-être mettre les choses en...

23 Q. **[522]** Allez-y?

24 R. ... en contexte.

25 Q. **[523]** Oui?

1 R. C'est que toutes les demandes de cabinet que j'ai
2 eues, auxquelles j'ai eu à répondre, ce n'était pas
3 des demandes dirigées en ce sens que... et on
4 sentait et comme on se sentait pris pour... pour
5 répondre dans un sens ou dans un autre.

6 Q. **[524]** Qu'est-ce que vous voulez dire par là?

7 R. Bien, ça veut dire... ça veut dire que... on
8 n'avait pas de pression, là, comme quoi et... on
9 devait... on devait répondre de façon à ce que...
10 pour faire plaisir à Énergie Carboneutre ou bien
11 pour répondre quelque chose de positif envers
12 Énergie Carboneutre, on nous laissait... on nous
13 laissait libre exercice de nos fonctions, ça veut
14 dire qu'on répondait au vu et selon... selon notre
15 compétence, selon et en... selon la situation du
16 moment, ce que nous avons analysé, on répondait
17 comme ça. On n'avait jamais de pression comme quoi
18 on devait répondre quelque chose et non une autre.

19 Q. **[525]** Est-ce que la pression c'était il faut
20 répondre, par exemple?

21 R. Bon, ça c'est pour toutes les demandes de cabinet,
22 ça ce n'est pas nécessairement pour Énergie
23 Carboneutre, c'est pour toutes les demandes de
24 cabinet. On donne une priorité à ça, aux demandes
25 de cabinet.

1 Q. **[526]** Et je reviens à ma question parce que je ne
2 suis pas sûr que vous y avez répondu clairement.
3 Est-ce que dans votre carrière, outre des dossiers
4 majeurs peut-être comme Shell, on parle d'un
5 démantèlement, là, d'une usine importante dans
6 l'est de Montréal, est-ce que Énergie Carboneutre a
7 été un des dossiers pour lequel il y a eu plus de
8 demandes du cabinet, selon vous?

9 R. À un certain moment, oui, il y a eu beaucoup de
10 demandes de cabinet.

11 (14:34:26)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[527]** Qui concernaient quoi?

14 R. Qui concernaient l'évolution du dossier.

15 Q. **[528]** Ah, dans Carboneutre, dans Énergie
16 Carboneutre?

17 R. Oui.

18 Q. **[529]** O.K. Et là, je comprends qu'après avoir eu le
19 mémo de...

20 Me DENIS GALLANT :

21 Finalement de madame Metcalfe qui a monté...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Oui, c'est ça, exactement.

24 Me DENIS GALLANT :

25 ... jusqu'à son supérieur immédiat.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[530]** Exactement. Où on mentionne que tout
3 fonctionne et que les résultats sont A-1 et qu'on
4 vous demande bien poliment d'organiser une
5 rencontre le plus tôt possible et de vous arranger
6 avec... tel que c'est indiqué au courriel, vous,
7 vous n'aviez pas de pression, vous ne sentiez pas
8 de pression qu'il fallait émettre un certificat?

9 R. Premièrement, comme j'ai dit, il y avait un rapport
10 qui a été fourni, c'était un rapport, je ne sais
11 pas si c'était un rapport d'étape ou bien un
12 rapport final à l'époque. Et on nous a demandé
13 simplement de faire l'exercice, de valider les
14 réponses et puis d'organiser... et puis après d'en
15 informer. Donc, on a vérifié, j'ai vérifié avec mes
16 collègues du central et puis on a organisé une
17 rencontre et puis...

18 Q. **[531]** Vous avez au moins eu la pression d'accélérer
19 les choses?

20 R. Oui, bien, enfin, c'est ce que je viens de dire,
21 Madame la Présidente. C'est que lorsqu'on a une
22 demande de cabinet, on fait le possible pour faire
23 les choses le plus rapidement possible.

24 Q. **[532]** Le dossier passe sur la pile du haut?

25 R. On peut dire ça comme ça, oui.

1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. [533] Mais selon vous, parce que je n'ai pas la
3 suite du courriel, mais selon vous, vous avez
4 effectivement répondu qu'il était pas possible que
5 temporairement dans l'attente que Énergie
6 Carboneutre reçoive ce genre de terre là?

7 R. Mais il n'est... il n'est prévu nulle part dans la
8 loi d'émettre des certificats d'autorisation
9 temporaires.

10 Q. [534] Parfait. Donc, la réponse était claire, là?

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. [535] Mais vous, est-ce que vous avez répondu ça?
13 C'est ça la question, est-ce que vous leur avez dit
14 que ce n'était pas...

15 R. Oui.

16 Q. [536] ... possible d'émettre un certificat
17 temporaire?

18 R. Oui. De toute façon, je ne crois pas que la
19 question... la question réapparaisse nulle part.
20 C'est qu'on n'émet pas de certificat d'autorisation
21 temporaire.

22 Me DENIS GALLANT :

23 Q. [537] Monsieur... monsieur Ringuette a parlé
24 effectivement qu'il y a eu des protocoles d'essai.
25 Dans un premier temps, il y en a un justement qui

1 a... qui a pas fonctionné, le Ministère a refusé
2 d'émettre un certificat d'autorisation sur toute la
3 question de la ségrégation granulométrique, des HAP
4 et des métaux lourds, c'est exact?

5 R. Il y a eu un certificat qui a été...

6 Q. **[538]** Non, non, ce que je veux dire, c'est qu'il y
7 a eu des protocoles d'essais avant?

8 R. Bien, il y a eu un premier protocole d'essais.

9 Q. **[539]** Effectivement, c'est ça ma question. Il y a
10 eu un premier?

11 R. Oui, il y a eu un premier protocole d'essais. Et
12 lorsqu'on a analysé les résultats, on n'était pas
13 capable de conclure que la technologie était
14 viable. Alors, de concert...

15 Q. **[540]** Sans rentrer dans les détails, juste pour
16 notre curiosité, c'est-à-dire sans rentrer dans les
17 détails, pourquoi ce premier protocole vous disait
18 que cette technologie-là n'était pas viable?

19 R. Bien, nos collègues, on avait détecté plusieurs
20 failles au niveau de l'échantillonnage, au niveau
21 des analyses. Donc, on n'était pas certain du type
22 de sol. Et on n'avait pas d'information sur le type
23 de sol et sur la façon de réagir différents types
24 de sols face à la technologie qui était présentée.
25 Donc, c'est tout ça qu'on voulait valider avant de

1 prendre une décision.

2 Q. **[541]** Je vais vous poser la question suivante, puis
3 je vous mets dans le contexte, puis vous me
4 corrigez parce que je n'ai pas... ce n'est vraiment
5 pas mon domaine, là. Ce que je comprends, ce que je
6 comprends, c'est que, pour traiter ce qu'on appelle
7 des sols contaminés aux métaux lourds, bon, il y a
8 plusieurs... Eux autres ce qu'ils disaient, c'est
9 que c'était un traitement, monsieur Ringuette et la
10 compagnie Carboneutre disaient, on est capable de
11 traiter ces sols-là via un tamisage.

12 R. Hum, hum.

13 Q. **[542]** Ni plus ni moins c'est ça, là, c'est-à-dire,
14 on prend des sols contaminés aux métaux lourds, on
15 fait un certain tamisage. Ce qu'on fait en sorte,
16 c'est qu'on essaie de récupérer de la bonne terre
17 qui va être réutilisable. Et il va rester, bien, si
18 le procédé fonctionne, il va rester un petit amas
19 de résidus de métaux. C'est exact? Grosso modo, je
20 comprends...

21 R. Bien, le sol contaminé aux métaux.

22 Q. **[543]** C'est ça. Le sol contaminé aux métaux. Qui,
23 eux autres, nécessairement, devront être enfouis
24 parce que ne pourront pas être traités, puis ça va
25 prendre un certificat pour les enfouir?

1 R. Une lettre de dérogation.

2 Q. **[544]** Une lettre de dérogation. Jusqu'ici je vais
3 bien?

4 R. Oui.

5 Q. **[545]** Bon. Ceci étant dit, ce qu'on vous dit, c'est
6 qu'on est capable d'enlever les métaux lourds, et
7 ça, on pourrait aller jusqu'à des sols contaminés
8 jusqu'à D+ qu'on n'a pas le droit d'enfouir, sauf
9 s'il y a une dérogation? Ce que je comprends de la
10 loi, là, c'est ça?

11 R. Oui.

12 Q. **[546]** C'est-à-dire, je n'ai pas le droit parce
13 qu'ils... je pense que c'est le pire, le pire
14 score, le D+.

15 R. Mais ça, ça vaut pour tous les contaminants.

16 Q. **[547]** Ça va pour tous les contaminants. Parfait.
17 Donc, ce qu'on dit, c'est qu'à ce moment-là, chez
18 Énergie Carboneutre, ce qu'on vous dit, c'est qu'on
19 a un traitement ou on a une technique pour
20 justement séparer et enlever dans une grande partie
21 les contaminants aux métaux lourds, et c'est pour
22 ça qu'on veut notre certificat d'autorisation?
23 Jusque-là je vais bien?

24 R. Oui.

25 Q. **[548]** Il y a peut-être des nuances.

1 R. Il y a des nuances.

2 Q. **[549]** Puis je vais vous laisser les apporter, les
3 nuances. Ceci étant dit, il va y avoir un premier
4 protocole d'essais, parce que vous ne pouvez pas
5 autoriser, vous ne pouvez pas émettre un certificat
6 d'autorisation sans protocole d'essais?

7 R. On peut le faire.

8 Q. **[550]** Vous pourriez le faire. Mais dans ce cas-là,
9 vous avez décidé de ne pas le faire?

10 R. Dans ce cas-là, on a décidé de procéder par des
11 protocoles d'essais.

12 Q. **[551]** Parfait. Et ce que vous nous dites, c'est que
13 le premier protocole d'essais n'était pas à la
14 hauteur et ne démontrait pas grand-chose,
15 finalement, c'est exact?

16 R. C'est ça.

17 Q. **[552]** Donc, ils se sont attelés à un deuxième...

18 R. Oui.

19 Q. **[553]** ... protocole d'essais? D'ailleurs, c'est
20 pour ça qu'il va y avoir une certaine, je vous
21 dirais, un laps de temps à peu près d'une année et
22 demie peut-être à deux ans entre la demande du
23 certificat d'autorisation et finalement l'émission
24 du certificat le vingt-cinq (25) mai deux mille dix
25 (2010). Parce que le Ministère voulait que les

1 tests soient concluants. Il va y avoir un deuxième
2 protocole d'essais?

3 R. Oui.

4 Q. **[554]** C'est exact. Qui, lui, va être concluant?

5 R. C'est ça.

6 Q. **[555]** Parfait. Ceci étant dit, suite à ça, le
7 vingt-cinq (25) mai deux mille dix (2010), le
8 Ministère va autoriser le fameux certificat. Puis
9 on va le prendre à l'écran. Qui est 97P-875, qui
10 est à l'onglet 11.

11 Madame Blanchette, est-ce que vous le cherchez?

12 Alors c'est la pièce...

13 VOIX NON IDENTIFIÉE :

14 P-875.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. **[556]** Effectivement. Donc, qu'on l'ait à l'écran.
17 Ce que je vais, je vais, je vais vous le lire, là.
18 Vous avez, vous allez le lire?

19 R. Oui, je l'ai.

20 Q. **[557]** Allez à l'onglet 11. Alors, certificat
21 d'autorisation signé le vingt-cinq (25) mai deux
22 mille dix (2010) et, objet : Traitement de sols
23 contaminés. Et on va dire... et ce qu'on fait
24 c'est... quand on regarde en quoi consiste, bon,
25 l'augmentation de la capacité de traitement, vous

1 avez le traitement par volatisation des sols
2 contaminés par des hydrocarbures, bon, ce qui était
3 déjà, ce qui était... et ensuite de ça, les HPA et
4 assèchement des cellules de traitement puis
5 séparation granulométrique des sols contaminés par
6 des métaux. C'est exact?

7 R. Oui.

8 Q. **[558]** Parfait. J'ai posé la question spécifiquement
9 à monsieur Ringuette et la séparation
10 granulométrique, c'est pas un procédé qui est
11 breveté, c'est quelque chose qui existait puis qui
12 existe depuis pas mal longtemps. Oui?

13 R. J'imagine, oui.

14 Q. **[559]** Vous imaginez?

15 R. C'est de la... c'est de la volatilisatation.

16 Q. **[560]** C'est de la volatilisatation...

17 R. Ah! excusez, c'est de la...

18 Q. **[561]** C'est de la ségrégation, c'est du tamisage.

19 R. C'est du tamisage, excusez-moi.

20 Q. **[562]** Alors c'est... c'est pas, c'est pas un
21 procédé qui est révolutionnaire en soi...

22 R. Non.

23 Q. **[563]** ... mais qui est très intéressant par
24 contre...

25 R. C'est ça.

1 Q. **[564]** ... parce que si on peut réutiliser des
2 terres, bien, je pense que tout le monde est pour
3 la vertu puis pour l'environnement, donc on enfouit
4 moins de terre qui, qui peut être contaminée. C'est
5 exact?

6 R. Hum, hum.

7 Q. **[565]** Alors c'est intéressant pour le Ministère.
8 Ceci étant dit, en faisant ça, en... est-il exact
9 quand... en émettant le certificat d'autorisation,
10 donc le bureau de Montréal, la ré... la Di... la
11 Direction régionale de Montréal, refusait à partir
12 de ce moment-là toute dérogation pour enfouir des
13 sols contaminés... contaminés aux métaux lourds et
14 aux HAP de D+, à la hauteur de D+, ne permettrait
15 plus aucune dérogation à moins d'obtenir une lettre
16 d'Énergie Carboneutre disant qu'ils ne sont pas
17 capables de traiter les sols. Est-ce que c'est
18 exact, ça?

19 R. Et pour les... Pour les métaux, oui. Et parce
20 que...

21 Q. **[566]** J'en suis aux métaux, j'en suis aux métaux.

22 R. Oui. Mais pour les HAP, non.

23 Q. **[567]** O.K. Mais on va rester pour les métaux.

24 R. Pour les métaux, oui, parce qu'on avait estimé que
25 ça répondait aux exigences de l'article.

1 Q. [568] Parfait. Donc, ce qui faisait en sorte si une
2 compagnie ou un promoteur, quoi que ce soit,
3 sortait des camions d'un site en construction, il y
4 a un expert, c'est que... c'est de la manière que
5 ça fonctionne, il y a un expert qui va faire des
6 prélèvements, qui va dire, ouf! ça c'est, c'est,
7 c'est du D+, O.K., aux métaux...

8 R. Hum, hum.

9 Q. [569] ... et, généralement ce qu'on faisait avant
10 ce protocole-là, on demandait au Ministère une
11 dérogation pour les enfouir. Est-ce que c'est
12 exact, ça?

13 R. Oui.

14 Q. [570] Oui. Parfait. Dès que le... dès que le
15 certificat d'autorisation a été émis à Carboneutre,
16 est-il exact de dire que la Direction régionale de
17 Montréal, pendant un certain temps, a refusé toute
18 dérogation pour l'enfouissement?

19 R. Bon, je ne sais pas combien ont été refusés mais on
20 avait pris cette décision.

21 Q. [571] Vous aviez pris cette décision-là. O.K. Est-
22 ce qu'on comprend également que d'autres directions
23 régionales, notamment celle de la Mauricie-Centre-
24 du-Québec, étaient vraiment pas d'accord avec cette
25 interprétation-là? À tort ou à raison, là. C'est

1 pas...

2 R. Disonsque... disons que... comment je pourrais
3 dire? La mésentente n'est pas venue d'une autre
4 direction régionale.

5 Q. **[572]** Elle est venue de qui?

6 R. Elle est venue de, d'une compagnie...

7 Q. **[573]** Pour ne pas la nommer, on l'a déjà nommée.
8 Horizon en Estrie.

9 R. Horizon qui...

10 Q. **[574]** En Mauricie.

11 R. ... a fait des représentations auprès de sa
12 direction régionale qui est la Direction régionale
13 de la Mauricie, pour dire que cette décision les
14 lésait compte tenu qu'eux, ils avaient déjà fait
15 cette approche-là et qu'on leur avait dit non.

16 Q. **[575]** Est-ce qu'il y a eu une problématique...
17 qu'il y a eu une problématique à un moment donné où
18 est-ce que tous, toutes les terres contaminées aux
19 métaux lourds D+, dès que ça sortait de sites dans
20 la région de Montréal, on a refusé pendant un
21 certain temps en leur disant, va te chercher une
22 lettre de chez Carboneutre, puis si Carboneutre te
23 disent on n'est pas capable de traiter, là je vais
24 te donner une dérogation, mais qu'en région, dans
25 d'autres régions, notamment Mauricie-Centre-du-

1 Québec, on ne le faisait pas, ça?

2 R. Oui.

3 Q. **[576]** Donc, savez-vous pendant combien de temps ça
4 a duré cette... je vous dirais... puis je ne veux
5 pas savoir qui a raison ou qui a tort, là. Ça a
6 duré pendant combien de temps ces doubles
7 standards-là au sein des directions régionales du
8 Ministère?

9 R. Je dirais que ça a duré de... de la date d'émission
10 du certificat, qui est mai deux mille dix (2010),
11 jusqu'à ce qu'on reçoive la mise en demeure de
12 Horizon par l'entremise de ses avocats. Je pense,
13 je ne sais pas si c'est arrivé en septembre ou
14 octobre.

15 Q. **[577]** De deux mille dix (2010).

16 R. Deux mille dix (2010), oui.

17 Q. **[578]** O.K. Et suite à la mise en demeure, est-ce
18 que les gens se sont parlé? Est-ce que... est-ce
19 que les directions régionales se sont parlé? Est-ce
20 que le central, le service des lieux contaminés se
21 sont parlé pour dire « on va essayer de trouver un
22 consensus »?

23 R. Bien, suite à la mise en demeure, donc
24 nécessairement le Ministère étant concerné, donc
25 tous ceux qui avaient pris part au projet, plus la

1 direction régionale où se trouve...

2 Q. **[579]** Horizon.

3 R. ... Horizon, donc on s'est concerté pour voir
4 réellement, est-ce qu'on avait raison de demander
5 de ne pas délivrer de lettre de dérogation à
6 Montréal. Et à partir de ce moment-là, on a vu que
7 même si le traitement... en tout cas, la
8 ségrégation granulométrique que faisait Énergie
9 Carboneutre était intéressante, mais ça aboutissait
10 beaucoup plus à une réduction du volume comme
11 telle, mais qu'il n'avait jamais été démontré
12 qu'ils pouvaient enlever quatre-vingt-dix pour cent
13 (90 %) de la contamination.

14 Q. **[580]** Justement, je vais vous en parler. On va
15 mettre à l'écran le... le règlement que
16 maître Boucher a déposé ce matin, puis on va
17 regarder l'article 4 ensemble. Alors... donc, si je
18 regarde, alors 4, on parle du principe général :

19 4. Ne peuvent être mis dans un lieu
20 d'enfouissement des sols contaminés:
21 1- les sols qui contiennent 1 ou
22 plusieurs substances dont la
23 concentration est égale ou supérieure
24 aux valeurs limites fixées à l'annexe
25 1 sauf:

1 donc on parle des D+, c'est exact?

2 R. Oui.

3 Q. **[581]** Bon. On n'a pas besoin d'aller à l'annexe.

4 a) s'ils sont mis dans un lieu visé à
5 l'article 2;

6 Bon. Et ensuite de ça, on part :

7 b) les sols dont on a enlevé à la
8 suite d'un traitement autorisé en
9 vertu de la loi au moins 90 % des
10 substances qui étaient présentes
11 initialement dans les sols et, dans le
12 cas des métaux et métalloïdes enlevés,
13 seulement si ceux-ci ont été
14 stabilisés, fixés et solidifiés par un
15 traitement autorisé;

16 c) lorsqu'un rapport détaillé démontre
17 qu'une substance présente dans les
18 sols ne peut être enlevée dans une
19 proportion de 90 % à la suite d'un
20 traitement optimal autorisé et qu'il
21 n'y a pas de technique disponible à
22 cet effet;

23 Ceci étant dit, c'est intéressant ce que vous nous
24 dites, c'est-à-dire que même les protocoles
25 d'essais qui ont été démontrés avant l'obtention,

1 avant la délivrance du certificat d'autorisation,
2 ne montraient pas qu'on pouvait enlever quatre-
3 vingt-dix pour cent (90 %) des métaux, c'est exact?

4 R. Il faut dire que ceci n'a jamais... n'a jamais...
5 n'avait jamais été demandé à la compagnie, de
6 démontrer qu'ils enlevaient quatre-vingt-dix pour
7 cent (90 %). Et dans toutes les démarches qui ont
8 été faites conjointement avec le Ministère, c'est
9 une question qui n'a jamais été soulevée.

10 Q. **[582]** Elle a été soulevée plus tard par d'autres
11 directions régionales et notamment suite aux
12 pressions d'une compagnie qui disait : « Bien, moi,
13 j'en fais également du tamisage, puis je veux avoir
14 un certificat d'autorisation moi aussi », c'est
15 exact?

16 R. Non, il était beaucoup plus frustré du fait que...

17 Q. **[583]** Ah! Oui.

18 R. ... il y avait beaucoup... beaucoup, beaucoup de
19 sols qui aboutissaient chez eux et puis maintenant
20 qui allaient chez Énergie Carboneutre.

21 Q. **[584]** O.K. Aujourd'hui, à l'heure qu'on se parle,
22 en deux mille treize (2013), est-ce qu'on a
23 maintenant un traitement qui enlève quatre-vingt-
24 dix pour cent (90 %) des... des contaminants?

25 R. C'est une bonne question parce que...

1 Q. [585] J'aimerais une bonne réponse.

2 R. C'est à ce moment-là qu'on a... qu'on a remarqué
3 que le Ministère n'avait pas encore de... de
4 méthodologie d'évaluation de quatre-vingt-dix pour
5 cent (90 %) parce que vous vous imaginez bien,
6 quand on a dit à Énergie Carboneutre, à la suite
7 de... à la suite de cette mise en demeure, qu'ils
8 n'avaient plus l'exclusivité des sols contaminés
9 par les métaux plus grands que D, donc ils ont fait
10 des démarches pour démontrer qu'ils enlevaient le
11 quatre-vingt-dix pour cent (90 %). Mais, les
12 calculs qu'ils ont faits n'étaient pas à la
13 satisfaction du Ministère. Donc, alors on a pris la
14 décision, le Ministère a pris la décision qu'ils
15 allaient développer une méthodologie et, à partir
16 de cette méthodologie d'évaluation, donc si Énergie
17 Carboneutre voulait... voulait démontrer
18 l'efficacité de son procédé, il n'avait qu'à suivre
19 cette méthodologie d'évaluation. Et la question
20 est... était nouvelle, nouvelle en ce sens que
21 c'était la première fois qu'on faisait référence, à
22 part les lettres de dérogation qu'on délivrait, et
23 depuis l'adoption du règlement sur l'enfouissement
24 des sols contaminés, c'était la première fois qu'on
25 faisait vraiment référence, à part les lettres de

1 dérogation, à, surtout à l'article 4.1.b), qui
2 demandait d'enlever quatre-vingt-dix pour cent
3 (90 %) de la contamination. Avant, il y a des
4 centres de traitement. Et des centres de traitement
5 qui traitent des sols contaminés par des... par des
6 contaminants organiques.

7 Q. **[586]** Oui.

8 R. Par des hydrocarbures, par exemple. Et la question
9 n'a jamais été posée à savoir, pour les sols qui
10 sont contaminés par des hydrocarbures, disons par
11 des (inaudible) plus hauts que D, on n'a jamais
12 fait la démonstration que les centres existants
13 pouvaient enlever les quatre-vingt-dix pour cent
14 (90 %).

15 Q. **[587]** Est-ce que ça veut dire qu'aujourd'hui...
16 Est-ce que ça veut dire qu'aujourd'hui, encore, la
17 situation, c'est-à-dire compte tenu qu'il n'y a pas
18 de traitement, on permet des dérogations, et ce, à
19 la grandeur du Québec? Est-ce que... Est-ce que je
20 peux affirmer ça sans me tromper?

21 R. Oui. On permet la dérogation, mais ce que je
22 voulais dire, c'est que même si... même si on
23 n'avait pas fait la démonstration qu'on peut
24 enlever les quatre-vingt-dix pour cent (90 %)...

25 Q. **[588]** Oui?

1 R. ... pour les sols aux hydrocarbures, mais on était
2 certain que toute la technologie existante
3 permettait de réduire en bas de... en bas de D.
4 Donc, ce qui veut dire qu'on avait plus un conflit
5 que des sols plus hauts que D pouvaient aller à
6 l'enfouissement.

7 Q. **[589]** D'accord. Je comprends.

8 R. Après un traitement.

9 Q. **[590]** Je comprends.

10 R. Maintenant, pour les sols contaminés aux métaux,
11 dans ce cas-là, compte tenu que c'était nouveau,
12 donc, cette question a fait surface, et c'est pour
13 ça qu'on a demandé que Horizon, après la mise en
14 demeure d'Horizon, qu'on a demandé de vérifier et
15 de sortir la méthodologie qui... que le ministère a
16 sortie il y a quelques mois.

17 Q. **[591]** O.K. Je ne veux pas faire de raccourci trop
18 facile, puis vous me corrigerez également, mais
19 est-ce que c'est exact de dire que pendant un
20 certain moment, dans... dans la région de Montréal,
21 en raison de l'interprétation du certificat
22 d'autorisation, et on ne permettait plus des
23 dérogations sans passer par ECN, et que s'est créé,
24 pendant quelques mois peut-être, un certain
25 monopole pour la compagnie, dans lequel monsieur

1 Arcuri était présent?

2 R. Bon. On pourrait dire ça, oui. Mais je serais
3 curieux de savoir combien de demandes qui ont été
4 faites au ministère. Je ne crois pas qu'il y avait
5 beaucoup, beaucoup, beaucoup de demandes.

6 Q. **[592]** D'ailleurs, c'est pour ça que je vous ai dit,
7 j'ai parti comme prémisse, je ne voulais pas faire
8 de raccourci trop simple.

9 R. Il n'y avait pas vraiment beaucoup de demandes,
10 mais semble-t-il qu'il y en avait suffisamment pour
11 soulever... pour soulever un point d'interrogation
12 de la part d'Horizon.

13 Q. **[593]** Parfait. Ceci étant dit, et ça sera dans mes
14 dernières questions, les... Monsieur Ringuette a
15 témoigné que le ministère assurait un suivi très
16 serré, c'est-à-dire qu'il y avait, d'après la
17 réglementation, un... un registre qui devait
18 obligatoirement être tenu, c'est-à-dire de l'entrée
19 des sols, de la provenance des sols, puis ensuite
20 de ça, si les sols devaient quitter ECN, bien, ces
21 sols-là, on devait prévoir également la destination
22 de ces sols-là. C'est exact?

23 R. ... (pas de réponse verbale)

24 Q. **[594]** Parfait. Est-ce que, parce que vous êtes le
25 titulaire de ce dossier-là, est-ce que, au cours

1 des années, vous avez pu vous apercevoir
2 d'anomalies quant à ce suivi des sols-là?

3 R. Bon. Comme j'ai dit au tout début, nous, à
4 l'analyse, on fait l'analyse du dossier, et à
5 l'émission du certificat d'autorisation, le dossier
6 est transféré à la division contrôle. Bien entendu,
7 on n'est pas...

8 Q. **[595]** Pas complètement étanche.

9 R. On n'est pas... On n'a pas un mur étanche entre
10 nous, et s'il y a des questions ou bien il y a des
11 problèmes quelconques, on discute entre nous. Et ce
12 que je pourrais dire, c'est que au tout début, oui,
13 le dossier était très conflictuel. C'est-à-dire
14 qu'on avait beaucoup de... de reproches à faire à
15 cette industrie-là. À partir d'un certain moment,
16 disons quand ils avaient fini d'installer les...
17 les équipements de traitement et que la compagnie a
18 commencé à fonctionner comme il faut, on avait...

19 Q. **[596]** Donc, l'arrivée de monsieur Arcuri?

20 R. C'est ça. On avait beaucoup moins de problèmes. On
21 avait beaucoup moins de... de constats d'infraction
22 vis-à-vis les opérations de l'entreprise. Et
23 dernièrement, l'inspectrice au dossier m'a approché
24 pour me dire qu'il y avait des problèmes au niveau
25 du registre, et qu'il y a encore des problèmes au

1 niveau de l'entreposage des sols.

2 Q. **[597]** Est-ce qu'on peut aller aussi loin de dire
3 que de l'entreposage des sols qui sont encore, au
4 moment où on se parle, qui sont sur les terrains de
5 Carboneutre et qui n'ont pas été traités et que ces
6 sols-là sont là depuis fort longtemps? Est-ce que
7 vous avez cette information-là?

8 R. C'est ce que m'a donné comme informations
9 l'inspectrice, à savoir qu'il y a des sols qui
10 seraient là depuis quelques années, disons depuis
11 environ deux mille huit (2008) et on ne sait pas...

12 Q. **[598]** Ça fait déjà cinq ans, ça?

13 R. ... s'ils sont encore sur le terrain, mais on n'a
14 pas d'information précise à ce niveau-là. Donc, le
15 ministère se propose de rencontrer Énergie
16 Carboneutre à ce sujet-là.

17 Q. **[599]** O.K. Est-ce qu'on comprend et on le sait très
18 bien, là, mais je pose la question pareil, monsieur
19 Desjardins ça fait longtemps que ce n'est plus dans
20 le portrait, monsieur Arcuri non plus. La compagnie
21 Énergie Carboneutre existe toujours?

22 R. Oui, d'après les rapports du ministère.

23 Q. **[600]** Et ce que vous nous dites c'est qu'il y a
24 encore des problématiques?

25 R. Oui.

1 Q. **[601]** Ce qu'on vous rapporte?

2 R. Oui.

3 Q. **[602]** Et on vous rapporte même qu'il y a des sols
4 qui sont sur le terrain et qui dateraient depuis
5 deux mille huit (2008), c'est exact?

6 R. Bon, c'est un peu nuancé.

7 Q. **[603]** Oui, allez-y dans les nuances?

8 R. Ce qu'elle me dit... ce qu'elle me dit, c'est que
9 d'après le registre qui devrait être tenu par
10 Énergie Carboneutre, il y a certains sols dont on
11 n'arrive pas à retracer et... on n'arrive pas à
12 retracer sur le terrain. Est-ce qu'ils ont déjà
13 sortis? Est-ce qu'ils sont encore sur le terrain?
14 Donc, c'est des informations qui ne sont pas
15 portées au registre.

16 Q. **[604]** Mais ça il y a vraiment une problématique de
17 Santé publique, c'est-à-dire que... c'est-à-dire
18 que si le ministère en perd la trace ces sols-là
19 peuvent se ramasser n'importe où, c'est exact? Puis
20 des sols hautement contaminés, là?

21 R. Bien ça vaut pour tous les centres, c'est... si le
22 ministère n'est pas présent, n'exerce pas un
23 certain contrôle, ça va aussi pour les matières
24 dangereuses, pour... tous ces types d'activités,
25 là.

1 Q. **[605]** Mais ce que vous nous dites, là, je vais...
2 je vais être, je vais vraiment y aller de façon
3 micro, c'est-à-dire que pour Carboneutre en tant
4 que tel, vous faites état actuellement de
5 problématiques de sols où est-ce que vous êtes
6 incapable malgré la réglementation, malgré qu'ils
7 doivent respecter des registres, fournir ça au
8 ministère et vous êtes incapable de dire la
9 provenance de certains sols ou s'il y a des sols
10 qui ont disparu.

11 R. D'après le rapport de l'inspectrice, oui.

12 Q. **[606]** Et vous avez perdu la trace?

13 R. Oui.

14 Q. **[607]** Parfait. Pas d'autres questions.

15 (14:59:40)

16 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

17 Q. **[608]** Dans le fond, pour rendre claire une chose,
18 parce que vous avez dit tout à l'heure que c'est
19 vous là, quand vous avez eu des demandes de
20 cabinet, pour les demandes qui vous ont concerné,
21 incluant... incluant Carboneutre, vous n'avez
22 jamais senti que ces demandes-là visaient à changer
23 votre décision, à l'influencer?

24 R. C'est ça, exactement.

25 Q. **[609]** C'était seulement pour faire un état de la

1 situation ou peut-être parfois pour avancer
2 certains échéanciers, c'est ça?

3 R. Vous l'avez mieux traduit que moi, Monsieur le
4 commissaire.

5 Q. **[610]** Pour ce qui est de maintenant de la question
6 qui a été posé par le procureur Gallant tout à
7 l'heure, est-ce qu'en deux mille treize (2013) il
8 existe un traitement qui ramène, qui diminue de
9 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) les polluants au
10 niveau des métaux lourds, est-ce qu'elle existe
11 cette technologie-là maintenant, au moment où on se
12 parle? Parce que vous avez dit que la méthodologie
13 vient tout juste, il y a quelques mois d'être
14 élaborée. Donc, est-ce qu'il existe une technologie
15 comme ça aujourd'hui?

16 R. Pour? Excusez-moi.

17 Q. **[611]** Pour les métaux lourds, pour réduire à
18 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) ?

19 R. Non, le seul type de traitement qu'on a c'est
20 Énergie Carboneutre pour les métaux pour le moment.

21 Q. **[612]** Mais est-ce que...

22 R. C'est celui qui a (inaudible)

23 Q. **[613]** ... (inaudible) de quatre-vingt-dix pour cent
24 (90 %) ?

25 R. Mais Énergie Carboneutre n'a pas donné suite à sa

1 demande de...

2 Q. **[614]** De certificat?

3 R. ... de valider ses résultats en fonction de notre
4 méthodologie.

5 Me DENIS GALLANT :

6 Q. **[615]** Donc, il n'y a plus d'obligation de passer
7 nécessairement par Énergie Carboneutre?

8 R. Non, ça fait longtemps, depuis...

9 Q. **[616]** C'est ça que ça veut dire?

10 R. ... depuis octobre deux mille dix (2010) environ,
11 on émet encore des lettres de dérogation.

12 Q. **[617]** Parfait.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Est-ce que les parties vont avoir des questions?

15 Me BENOÎT BOUCHER :

16 Je n'aurai pas de questions, Maître, si vous me
17 permettez, tout à l'heure quand on a vu la série de
18 courriels vous avez posé une question au témoin en
19 lui demandant : « Est-ce que vous avez répondu à
20 l'effet qu'on n'émettait pas de certificat
21 d'autorisation temporaire? ». Or, on voit dans la
22 série de courriels que sa chef d'équipe a répondu à
23 cette question-là directement au cabinet et on
24 n'est passé...

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 On est peut-être passé trop vite.

3 Me BENOÎT BOUCHER :

4 Mais il est dit...

5 Me DENIS GALLANT :

6 Bien en toute justice pour le témoin, vous avez
7 raison, on va le reprendre le courriel parce
8 qu'effectivement il m'a échappé, moi. C'est pour ça
9 que j'ai posé la question deux fois.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 On peut peut-être y aller tout de suite.

12 Me DENIS GALLANT :

13 Oui, oui.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Est-ce que... je vais demander avant si d'autres
16 parties auront des... des questions à poser?

17 Me PIERRE HAMEL :

18 Une très courte série de questions, Madame la
19 Présidente.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 O.K., o.k., parfait. Alors...

22 Me DENIS GALLANT :

23 Q. **[618]** On va aller au courriel...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Je serais venue... je serais venue à vous, Maître

1 Houle, c'est juste que je me demandais si nous
2 allions libérer le témoin avant ou après la
3 suspension. À partir du moment où maître Hamel a
4 des questions à poser, c'est sûr que ça va être
5 après la suspension.

6 Me BENOIT BOUCHER :

7 On se souvient que madame Bérubé était la chef
8 d'équipe de monsieur...

9 PAR LE TÉMOIN :

10 R. Ma directrice adjointe.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Directrice adjointe.

13 Me BENOIT BOUCHER :

14 Directrice adjointe. Alors, on voit dans le
15 courriel du dix (10) août, la réponse est...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Alors attendez!

18 Me DENIS GALLANT :

19 Parfait. Oui, oui, tout à fait. Alors merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Est-ce que vous pourriez nous l'indiquer?

22 Me BENOIT BOUCHER :

23 Oui, c'est dans le deuxième paragraphe.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 C'est l'onglet? Attendez! C'est l'onglet 8?

1 Me BENOIT BOUCHER :

2 Oui.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Et c'est?

5 Me BENOIT BOUCHER :

6 Le message de Brigitte Bérubé.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Oui. À Antoine André?

9 Me BENOIT BOUCHER :

10 Non, à Denis Lapointe.

11 Me DENIS GALLANT :

12 « Par ailleurs ». C'est ça. Elle lui répond. Vous
13 avez raison.

14 Me BENOIT BOUCHER :

15 Et au deuxième paragraphe, il est dit :

16 Par ailleurs, la LQE ne prévoit aucune
17 disposition pour la délivrance d'un
18 certificat d'autorisation temporaire
19 sans étude préalable au dossier.

20 Je pense que...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Mais est-ce que c'est vraiment qu'il n'y a pas de
23 délivrance de certificat d'autorisation temporaire,
24 point, ou il n'y a pas de délivrance de certificat
25 d'autorisation temporaire sans étude préalable du

1 dossier?

2 Me BENOIT BOUCHER :

3 Non, je pense que ce qu'il faut comprendre de ça,
4 c'est que quand il y aura un certificat
5 d'autorisation qui va être émis, c'est qu'il y aura
6 eu une étude préalable et qu'on pourra émettre un
7 certificat d'autorisation. Mais ce qu'a répondu le
8 témoin est tout à fait exact, il n'y a pas de
9 certificat d'autorisation temporaire.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Donc, quand il y a une étude préalable au dossier,
12 ce n'est pas un certificat temporaire qu'on a émis,
13 mais c'est un certificat?

14 Me BENOIT BOUCHER :

15 Non, il n'y a pas de certificat du tout. On va
16 faire une étude. Et quand on aura fini l'étude, si
17 on est prêt à délivrer un certificat d'autorisa-
18 tion, il sera délivré.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Un certificat d'autorisation?

21 Me BENOIT BOUCHER :

22 Voilà!

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parfait. Merci.

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Dans le fond, à la réponse de monsieur Tomassi,
3 c'est-à-dire, il n'en existe pas, point à la ligne.
4 Puis on lui répond. Parfait. Alors, Madame la
5 Présidente, mon collègue va poser des questions.
6 J'ai un dernier témoin qui est monsieur Crête.
7 C'est un témoignage qui ne sera pas long, même si
8 ça vient de moi, quarante-cinq (45) minutes, une
9 heure maximum, mais j'aimerais finir ce chapitre-là
10 parce qu'on suspend une semaine. Et monsieur Crête
11 est arrivé. Donc, si on dépasse quatre heures et
12 demie (4 h 30), je vous demanderai la permission.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Oui, certainement. Donc, pour les parties, prenez
15 vos arrangements.

16 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

17

18 REPRISE DE L'AUDIENCE

19 LA GREFFIÈRE :

20 Monsieur André Antoine, vous êtes sous le même
21 serment.

22 (15:26:17)

23 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE HAMEL :

24 Q. **[619]** Alors, bonjour, Monsieur Antoine.

25 R. Bonjour.

1 Q. **[620]** Je suis Pierre Hamel et je représente
2 l'Association de la construction du Québec. J'ai
3 quelques questions périphériques à votre témoignage
4 qui m'ont amené certaines questions. Je voudrais
5 d'abord faire certaines précisions sur le... la
6 façon dont les certificats sont émis chez vous. Ce
7 que j'ai compris - et corrigez-moi là - vous êtes
8 analyste, vous recevez le dossier, vous en faites
9 l'analyse. Vous faites vos recommandations et vos
10 recommandations sont transmises où?

11 R. Les recommandations sont transmises, premièrement,
12 à mon chef d'équipe, après ça... et c'est signé
13 aussi par la directrice adjointe et ultimement par
14 le directeur régional.

15 Q. **[621]** D'accord. Et quelle est l'implication de...
16 de votre chef d'équipe et de la directrice adjointe
17 dans le cadre de la préparation de ce document-là?
18 Est-ce qu'ils font d'autres analyses? Est-ce qu'ils
19 vous posent des questions? Est-ce qu'il y a une
20 vérification qui est faite ou si c'est une question
21 de simple administration comme quoi ils l'ont vu,
22 ils ont confiance en vous, puis ils l'émettent?

23 R. Non, c'est pas une question de simple
24 administration. Ils vérifient et s'il y a un aspect
25 qui semble ambigu ou nébuleux ou, du moins, qui

1 n'est pas traité, ils demandent pourquoi. Et
2 après... après validation des réponses, donc on
3 décide... on décide pour savoir est-ce qu'on...
4 est-ce qu'on continue le travail ou tout simplement
5 on va accepter de recommander le dossier pour
6 signature comme ça.

7 Q. **[622]** Est-ce qu'il y a une contre-vérification de
8 votre travail d'analyse qui est faite?

9 R. Vous voulez dire?

10 Q. **[623]** Ce que je veux dire, c'est dans le fin
11 détail. Est-ce que votre chef d'équipe vérifie si
12 l'ensemble des points ont été couverts ou s'ils
13 vérifient comment ont été couverts chacun des
14 points?

15 R. Bon.

16 Q. **[624]** Est-ce qu'il y a de la vérification...

17 R. Il y a...

18 Q. **[625]** ... interne qui se fait à l'occasion?

19 R. Il y a un rapport... il y a un rapport d'analyse
20 qui est présenté.

21 Q. **[626]** D'accord.

22 R. D'accord. Et ce rapport doit couvrir tous les
23 éléments relatifs au dossier et évaluer les impacts
24 du projet sur l'environnement, et cela inclut tous
25 les volets, à savoir où est le sol, eau

1 souterraine, et caetera. Donc, en vertu de ce
2 rapport d'analyse, donc on regarde pour voir si
3 tout est conforme, si tout a été couvert et, si
4 oui, donc à partir de là on accepte le projet.

5 Q. **[627]** D'accord. Et il y a une contre-vérification
6 de votre chef d'équipe et de la directrice
7 adjointe...

8 R. Oui.

9 Q. **[628]** ... à l'égard si ce travail-là a été fait.

10 R. Bien, ça dit que le dossier va... va, en premier
11 lieu, au chef d'équipe qui lui vérifie le rapport
12 d'analyse, vérifie tout... en tout cas, tout le
13 traitement qu'on a fait du dossier. D'accord. Si
14 lui, ça passe cette étape-là, ça va à la directrice
15 adjointe et finalement à la directrice...

16 Q. **[629]** D'accord.

17 R. ... régionale.

18 Q. **[630]** D'accord. Vous avez mentionné au début de
19 votre témoignage que vous travaillez sur les
20 demandes industrielles et que ça vous arrivait de
21 travailler à l'égard des sols contaminés.

22 R. C'est-à-dire ce que je voulais dire, c'est que je
23 fais beaucoup plus de demandes industrielles de par
24 ma formation, donc... avec l'est de Montréal où il
25 y a beaucoup de... d'industries tant au niveau

1 pétrochimique qu'au niveau raffinerie de pétrole et
2 puis métallurgique. Donc, j'ai beaucoup plus de
3 demandes en ce sens-là. Mais, qu'il m'arrive de
4 faire des sols, des dossiers de sols contaminés et
5 particulièrement des systèmes de traitement de
6 sols.

7 Q. **[631]** D'accord. Quand vous travaillez au niveau des
8 sols contaminés, quel type de demandes vous avez?

9 R. On a des demandes d'approbation de plan de
10 réhabilitation. On a des demandes pour les centres
11 de traitement. Et étant donné que Solution Eau Air
12 Sol est aussi dans l'est de Montréal, c'est moi qui
13 suis le chargé de projet. Et il y a aussi des
14 demandes, pas nécessairement des demandes
15 d'autorisation, mais des avis qu'on donne sur des
16 rapports de caractérisation de sols.

17 Q. **[632]** Et ces avis-là de caractérisation de sols ou
18 ces demandes-là sont possiblement reliées à des
19 développements immobiliers ou des développements
20 commerciaux. C'est généralement la... le stade
21 préliminaire qui est la préparation du sol.

22 R. Bien, quand il y a une demande de caractérisation
23 de sols, c'est plus ou moins formelle et on ne va
24 pas jusque-là pour savoir c'est quel type de projet
25 qu'il va y avoir. Mais, est-ce que vraiment... qui

1 répond à la Loi, c'est les demandes d'approbation
2 de plan de réhabilitation parce que, dans ce cas-
3 là, c'est... c'est des cas qui sont prévus par la
4 Loi sur la qualité de l'environnement.

5 Q. **[633]** Et ces demandes-là, est-ce qu'elles sont
6 faites par les propriétaires du terrain ou par un
7 entrepreneur ou par un tiers ou...? Est-ce que vous
8 le savez?

9 R. Bien, c'est fait généralement par le propriétaire
10 du terrain ou par celui qui projette de changer
11 l'utilisation du terrain.

12 Q. **[634]** O.K. On vous a parlé de... Raynald
13 Desjardins, on vous a... et ça j'aimerais qu'on
14 revienne sur cet aspect-là. Je veux bien comprendre
15 ce qui s'est passé. Il y a eu un dossier en
16 traitement, vous avez rencontré un monsieur Raynald
17 Desjardins, et par la suite vous nous dites que
18 vous avez été informé de... des activités de
19 monsieur Desjardins parce qu'on en dit dans les
20 journaux. Ça j'ai compris?

21 R. C'est ça, oui.

22 Q. **[635]** Vous êtes... et vous semblez avoir de la
23 difficulté à déterminer est-ce que c'est avant ou
24 après l'émission du premier ou du deuxième
25 certificat, je ne le sais pas. C'est ça que je veux

1 vérifier avec vous, là. Quand est-ce que vous avez,
2 quand vous dites que vous avez pris connaissance
3 par les journaux, l'avez-vous pris par Internet,
4 par la radio, par la télé, comment vous avez fait
5 le lien directement avec Raynald Desjardins?

6 R. C'est certainement par les journaux quand les
7 éditions de journaux sont apparus. Et... donc, on
8 était au ministère il y a des journaux qui... on
9 avait alors les journaux au ministère, donc, on a
10 lu. Donc, j'ai pris connaissance de l'information.
11 Mais pour être précis, là, moi quand je rencontre,
12 par exemple, au nom du ministère, quand je
13 rencontre Énergie Carboneutre en tant que
14 corporation, O.K., mes répondants officiels pour
15 Carboneutre sont monsieur Ringuette et monsieur
16 Thériault.

17 Et c'est les deux seuls qui sont... qui
18 sont désignés par la compagnie pour répondre en son
19 nom. Donc, toute autre personne rencontrée en cours
20 de route ou bien soit dans une réunion ou bien soit
21 accompagnant ces messieurs-là, c'est des invités.
22 Mais pour moi ce n'est pas les personnes répondant
23 au nom d'Énergie Carboneutre. Vous comprenez.

24 S'il y a une information qui paraît sur
25 monsieur Ringuette ou monsieur Thériault, alors,

1 là, je comprends que je dois l'approfondir.
2 Maintenant si ça apparaît sur un des invités
3 quelconques qui est accompagné comme dans le cas de
4 monsieur Desjardins, une seule fois qu'il est venu
5 au ministère, ça ne me dit pas grand chose. Ça n'a
6 pas d'importance pour le dossier d'Énergie
7 Carboneutre.

8 Q. **[636]** Donc, ce que vous me dites, là, c'est
9 qu'après avoir pris connaissance de cette
10 information-là vous avez considéré qu'il n'était
11 pas d'intérêt pour le dossier de traiter cette
12 information-là, c'est ça?

13 R. Exactement.

14 Q. **[637]** D'accord. C'est arrivé vers... en quelle
15 année ça, Monsieur Antoine?

16 R. Ah, je ne me rappelle pas quand les informations
17 ont apparu dans les journaux. C'est peut-être il y
18 a trois ou quatre ans, peut-être deux ans, je ne
19 sais pas.

20 Q. **[638]** O.K., O.K., O.K. Si à tout hasard c'eût été
21 monsieur Thériault ou monsieur Ringuette qui aurait
22 fait les manchettes pour les mêmes motifs que
23 monsieur Desjardins, quelles procédures auriez-vous
24 prises, à ce moment-là?

25 R. Je serais allé voir mes supérieurs pour les en

1 informer. Et c'est mes supérieurs qui auraient pris
2 une décision.

3 Q. **[639]** Donc, je comprends, vous n'avez pas informé
4 vos... vos supérieurs de la situation du tout, du
5 tout?

6 R. Non.

7 Q. **[640]** Il n'y avait aucun doute dans votre esprit?

8 R. Non plus, non.

9 Q. **[641]** O.K. Euh... Comme membre de la fonction
10 publique, est-ce qu'on a mis à votre disposition
11 des formations relativement à l'infiltration du
12 crime organisé dans l'industrie de la construction?

13 R. Non.

14 Q. **[642]** Non. Comme émetteur de certificat ou analyste
15 pour le ministère?

16 R. Depuis quelque temps, il y a eu une modification de
17 la Loi sur la qualité de l'environnement qui fait
18 état d'une... de la déclaration du citoyen. La
19 déclaration du demandeur comme on appelle. Et qui
20 pose certaines questions auxquelles les demandeurs
21 de certificat doivent répondre soit au niveau civil
22 ou au niveau pénal et... mais nous nous analysons,
23 nous regardons l'information et si jamais il est
24 dit dans l'information qu'il y a eu soit un
25 jugement ou bien une condamnation d'un individu ou

1 bien de l'industrie quelconque, nous remettons tout
2 ça au chef d'équipe, qui lui vérifie pour voir si
3 c'est un cas qui est suffisant pour qu'on aille
4 plus loin avec le dossier. Mais nous nous n'avons
5 pas à traiter ce genre d'information-là.

6 Q. **[643]** Et vous ne la transmettez pas à quiconque,
7 c'est-à-dire que compte tenu que monsieur Raynald
8 Desjardins, même s'il n'est pas la personne en
9 autorité ou responsable ou actionnaire ou
10 administrateur, à première vue dans la... dans la
11 compagnie, vous considérez donc que ce n'est pas
12 votre... ce n'est pas le demandeur. Donc, cette...
13 cette information-là va tomber?

14 R. Non, on parle d'une époque antérieure à la
15 déclaration du demandeur.

16 Q. **[644]** Alors, si j'ai une déclaration du demandeur à
17 l'heure actuelle en vertu des nouvelles
18 dispositions...

19 R. Oui.

20 Q. **[645]** ... qui prévoit que c'est monsieur Ringuette
21 et monsieur Thériault qui sont les responsables,
22 qui sont donc les demandeurs, et que le nom de
23 Raynald Desjardins n'apparaît pas comme
24 administrateur ou n'apparaît pas comme actionnaire
25 du demandeur, mais qu'il est rencontré et qu'il

1 vous donne sa carte d'affaires, qu'est-ce que vous
2 allez faire en deux mille treize (2013) que vous
3 n'avez pas fait, et qu'est-ce qui vous oblige à le
4 faire en deux mille treize (2013) qui ne vous
5 l'obligeait pas en deux mille dix (2010)?

6 R. Il n'y a rien qui m'oblige à faire quoi que ce soit
7 en deux mille treize (2013).

8 Q. **[646]** D'accord.

9 R. Excepté que, étant donné tout le contexte relié à
10 ça, et d'instituer cette déclaration du demandeur,
11 donc je serais allé voir monsieur Perron (sic) pour
12 dire, ah, il y a quelqu'un qui était venu, mais
13 dont le nom est cité, donc qu'est-ce qu'on fait
14 avec le dossier. Mais je ne crois pas que ça aurait
15 quand même un quelconque... un quelconque impact
16 sur le traitement du dossier.

17 Q. **[647]** Donc, ce que vous nous dites, c'est que si
18 c'était à refaire, vous feriez différemment?

19 R. Oui.

20 Q. **[648]** Pour quelle raison? Pourquoi aujourd'hui
21 cette information est-elle plus pertinente qu'elle
22 ne l'était au moment où vous l'avez fait? Je veux
23 comprendre votre raisonnement.

24 R. Pour la simple et bonne raison que le Ministère a
25 institué d'autres mécanismes qui font appel à ce

1 genre de traitement de dossier au Ministère, à
2 savoir la déclaration du demandeur, qu'on n'avait
3 pas avant. On n'avait pas à vérifier ce genre
4 d'information avant.

5 Q. **[649]** Je comprends. Pensez-vous que, dans le cadre
6 de la lutte contre le crime organisé, toute
7 information aurait été pertinente à transmettre aux
8 autorités ou à l'UPAC, je ne sais pas si elle
9 existait à l'époque, date de création, mais pensez-
10 vous pas que ça pourrait aider les autorités si les
11 fonctionnaires qui étaient face à une information
12 qu'un membre du crime organisé travaille dans une
13 entreprise, de la transmettre à une personne en
14 autorité?

15 R. Bien, j'aimerais répondre pour votre information
16 que l'UPAC, effectivement, était venue au Ministère
17 et a fait une copie de la carte, et puis ils sont
18 partis avec.

19 (15:40:41)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[650]** Ce n'est pas ça la question qui vient de vous
22 être posée. Est-ce qu'aujourd'hui vous contacteriez
23 l'UPAC?

24 R. Non, moi, je ne contacte pas l'UPAC. Je contacte
25 mes supérieurs. Si mes supérieurs veulent contacter

1 l'UPAC, ils le feront. Je n'ai pas le droit de
2 contacter...

3 Me PIERRE HAMEL :

4 Q. **[651]** Mais est-ce qu'il y a une directive qui vous
5 oblige à le faire aujourd'hui? C'est ma question.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[652]** Ou qui vous en empêche, puisque vous venez de
8 dire que vous n'avez pas le droit de le faire?

9 R. Pardon?

10 Q. **[653]** Est-ce qu'il y a une directive qui vous
11 empêche de le faire, puisque vous dites que vous
12 n'avez pas le droit de le faire?

13 R. Bon. Je me reprends. En principe, toute information
14 qui va vers l'extérieur, on passe par... c'est
15 normal qu'on passe par les autorités hiérarchiques.
16 Et c'est les autorités hiérarchiques...

17 Q. **[654]** Vous ne répondez pas encore à la question.

18 R. Je n'ai pas de directive en ce sens-là, Madame la
19 Présidente.

20 Q. **[655]** Donc vous pourriez le faire?

21 R. Oui.

22 Me PIERRE HAMEL :

23 Je n'ai pas d'autres questions, Madame la
24 Présidente. Merci, Monsieur.

25

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. **[656]** Cette nouvelle chose de déclaration du
3 demandeur, quelles sont les choses qu'on lui
4 demande de déclarer à ce demandeur-là?

5 R. Oh, il faudrait... Il y a beaucoup de questions,
6 Monsieur le Commissaire. On demande, premièrement,
7 à chaque administrateur de déclarer son nom, sa
8 date de naissance et puis son lieu de résidence. Et
9 aussi, pour chaque administrateur, il doit répondre
10 à un questionnaire où on demande s'ils ont eu des
11 jugements, s'ils ont eu des condamnations. Mais je
12 n'ai pas toute la question en tête. Mais chacun
13 doit remplir ça.

14 Q. **[657]** Et si je suis Raynald Desjardins qui, en
15 remplissant ce questionnaire-là, je décide de ne
16 pas dire que j'ai un dossier criminel, que j'ai
17 fait quelconque accusation, au Ministère, on prend
18 le formulaire puis on continue le dossier sans
19 s'arrêter, là? Si de moi-même, je ne dis pas que
20 j'ai un dossier criminel...

21 R. Exactement.

22 Q. **[658]** ... il ne se pose aucun geste précis...

23 R. Exactement.

24 Q. **[659]** ... pour arrêter un criminel d'avoir un
25 permis du Ministère en tant que tel?

1 R. Oui, c'est bien ça.

2 Q. [660] Merci.

3 R. Donc, s'il coche « oui » pour une des questions, à
4 partir de ce moment-là, on alerte les autorités du
5 Ministère.

6 Q. [661] Croyez-vous que lorsqu'on est un criminel, on
7 coche « oui » souvent à ce genre de questionnaire?

8 R. Enfin, je crois qu'on a beaucoup plus de chance
9 d'avoir des « non » que d'avoir des « oui ».

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Est-ce que des parties ont des questions à poser?

12 Je crois que maître Houle n'en avait pas. Il a
13 quitté. Parfait. Alors, merci, Monsieur.

14 PAR LE TÉMOIN :

15 R. Merci, Madame la Présidente.

16 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

17

18 Me DENIS GALLANT :

19 Prochain témoin. Je vais essayer en quarante-cinq
20 (45) minutes. Monsieur François Crête.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Si vous ne pouvez pas, on est...

23 Me DENIS GALLANT :

24 Oui, oui, tout à fait.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 On va allonger le temps.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Parfait.

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Pourriez-vous rester debout pour l'assermentation?

8 M. FRANÇOIS CRÊTE :

9 Oui.

10

11 L'AN DEUX MILLE TREIZE (2013), ce dix-septième

12 (17e) jour du mois d'octobre,

13

14 A COMPARU :

15

16 FRANÇOIS CRÊTE, vice-président firme de

17 communication

18

19 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

20

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Bonjour, Monsieur Crête.

23 R. Bonjour.

24 (14:45:42)

25

1 INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :

2 Q. [662] Bonjour, Monsieur Crête.

3 R. Bonjour.

4 Q. [663] Alors, Monsieur Crête, donc vous avez été
5 assermenté. Vous dites que vous êtes vice-président
6 d'une firme de... Vous voulez de l'eau?

7 R. Oui.

8 Q. [664] Oui. On va s'occuper de vous incessamment.

9 R. O.K. Merci.

10 Q. [665] Parfait. Alors, d'une... d'une firme de
11 communication.

12 R. Oui.

13 Q. [666] Nous, ce qui nous intéresse, c'est lorsque
14 vous étiez chef de cabinet...

15 R. Hum, hum.

16 Q. [667] ... et notamment au ministère du
17 Développement durable.

18 R. Absolument.

19 Q. [668] Dans un premier temps, je vais vous demander,
20 par contre, pour mieux vous connaître, un très bref
21 résumé de votre parcours professionnel.

22 R. Oui. Alors, moi, je suis... j'ai étudié en
23 informatique il y a plusieurs années. J'ai
24 travaillé en informatique pendant de nombreuses
25 années. En deux mille trois (2003), changement de

1 carrière, changement de gouvernement, changement de
2 carrière. On m'a demandé d'être directeur de
3 cabinet de la ministre Line Beauchamp, donc quatre
4 ans comme directeur de cabinet au ministère de la
5 Culture et des Communications. Ensuite, en deux
6 mille sept (2007), pour trois ans et demi,
7 directeur de cabinet au ministère Développement
8 durable, Environnement et Parcs. Et en deux mille
9 dix (2010), directeur... remaniement ministériel,
10 donc directeur de cabinet au ministère de
11 l'Éducation, Loisir et Sport. Et j'ai quitté en
12 deux mille onze (2011), soit avant la... la crise
13 étudiante.

14 Q. **[669]** Donc, ce qu'on comprend, il y a un lien
15 commun, c'est madame Beauchamp.

16 R. On se connaît depuis mil neuf cent soixante-dix-
17 sept (1977). Pour la petite histoire, c'était ma
18 « date » du bal des finissants, alors... donc, on
19 se connaît depuis longtemps.

20 Q. **[670]** Parfait. Je vais juste vous demander, donc
21 vous avez une expérience, là, au niveau...

22 R. Oui.

23 Q. **[671]** ... du personnel politique. Peut-être nous
24 expliquer un peu qu'est-ce que fait un chef de
25 cabinet.

1 R. Écoutez...

2 Q. **[672]** J'imagine que c'est pas mal pareil dans tous
3 les ministères.

4 R. Oui, c'est pas mal pareil dans tous les ministères,
5 puis ça... j'ai été quand même pendant plus de huit
6 ans, alors je pense que je suis bien placé pour un
7 peu être le témoin expert des chefs de cabinet, là,
8 mais... Un directeur de cabinet, c'est le conseil
9 principal d'un ministre ou d'une ministre. Notre
10 travail, c'est de les épauler. D'ailleurs, c'est le
11 rôle du cabinet, c'est d'épauler un ministre,
12 d'épauler une ministre. On est là en soutien, on
13 est là pour supporter un ministre. Puis je dirais
14 qu'un cabinet ça a trois fonctions principales et
15 je peux le faire... je sais qu'on n'a pas beaucoup
16 de temps, mais je veux le faire quand même.

17 Q. **[673]** Non, mais allez-y. Allez-y.

18 R. Puis vous dire les...

19 Q. **[674]** Vous pouvez réduire également le débit.

20 R. Oui. C'est... O.K. Parfait. C'est beau. Et il y a
21 trois fonctions principales d'un cabinet, je veux
22 dire, la première, c'est de voir à ce que l'agenda
23 politique, à ce que les engagements politiques du
24 gouvernement se réalisent. Donc, je vous donne un
25 exemple, toujours en lien avec le ministère de

1 l'Environnement. On avait une loi, on avait promis
2 de passer une loi sur l'eau, donc la Loi sur l'eau.
3 On avait une politique sur la gestion des matières
4 résiduelles. C'étaient tous des engagements qui
5 avaient été pris au préalable par le gouvernement.

6 On avait aussi toute la question des
7 changements climatiques, les nouvelles cibles de
8 réduction des gaz à effet de serre. Donc, ça,
9 c'étaient des choses... ça, c'est fait partie, je
10 vous dirais, de la fonction principale d'un
11 cabinet, de concert avec les fonctionnaires, de
12 concert avec le ministère, de... de voir à ce qu'il
13 y ait une réalisation, si vous voulez, de ces
14 objectifs-là, de ces engagements-là.

15 Je vous dirais dans... dans la vie d'un
16 cabinet, quarante, quarante-cinq pour cent (40 %-
17 45 %) à peu près de notre temps est consacré à ça.
18 C'est la raison, je vous dirais, principale
19 pourquoi on va en politique, c'est de... de voir à
20 la réalisation des... des objectifs du
21 gouvernement.

22 Deuxième rôle d'un cabinet, c'est la
23 gestion d'enjeux, la gestion de crises. Ça, c'est
24 fréquent, c'est à chaque jour, c'est la Revue de
25 Presse le matin, c'est qu'est-ce qui s'est passé.

1 Il y a-tu eu un déversement, toujours dans le cas
2 du ministère...

3 Q. **[675]** Oui, toujours.

4 R. Mais, s'il y a eu un déversement dans une rivière,
5 c'est clair qu'on fait la Une du journal. C'est
6 clair qu'à la période de questions, la ministre va
7 être interrogée. Donc, c'est ce que j'appelle la
8 gestion d'enjeux et gestion de crises. Meilleur
9 exemple de ça, la question des algues bleues à
10 l'été deux mille sept (2007) où on arrive au
11 ministère puis ce n'est pas du tout sur notre écran
12 radar, mais on passe l'été à gérer les algues
13 bleues.

14 Autre exemple, puis ça va faire sourire
15 monsieur le Commissaire, à chaque fois que le
16 rapport du vérificateur général sort, c'est une
17 période intense dans un cabinet.

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Q. **[676]** C'est pas une crise, c'est un bon moment.

20 R. Mais, c'est une période intense dans un cabinet
21 où... où, je dirais, les fonctionnaires, les
22 membres du cabinet sont appelés à travailler
23 spécifiquement là-dessus.

24 Troisième fonction, c'est ce que j'appelle
25 les dossiers de... de députés, d'élus comme des

1 maires, des députés de citoyens, des députés
2 d'entreprises, de groupes de pression. En
3 environnement, on fait quand même beaucoup affaires
4 avec les groupes, différents groupes de pression.
5 Donc, c'est... c'est le genre de dossiers. Puis ça,
6 c'est... je vous dirais que c'est pas la fonction
7 principale d'un cabinet, mais ça fait partie de la
8 vie d'un cabinet, puis c'est normal qu'on s'adresse
9 à nous. Autant les députés, les élus de tous les
10 partis là. Puis moi, j'ai été là pendant huit ans
11 puis une des raisons, je pense, pour laquelle j'ai
12 été là pendant huit ans, c'est que la règle était
13 simple chez nous, un député, c'est un député. Donc,
14 peu importe qu'il soit libéral, péquiste, adéquiste
15 à l'époque, Québec solidaire, un député, c'est un
16 député, ça représente des citoyens. Ça a accès au
17 cabinet comme n'importe quel autre citoyen. Puis on
18 avait souvent des... des... des demandes de députés
19 qui venaient, là, de différents députés. Puis
20 c'était normal qu'on s'en occupe, là. Donc, le rôle
21 du cabinet, c'est ça. Directeur de cabinet, c'est
22 le chef d'orchestre. On a une équipe, une équipe
23 généralement... un cabinet, c'est cinq à quinze
24 (15) personnes. Quinze (15) personnes, c'est le
25 ministère de la Santé, c'est un gros ministère,

1 beaucoup de dossiers.

2 Au ministère de l'Environnement, on avait
3 quatre conseillers politiques. On avait séparé ça
4 de façon avec les éléments de la nature, mais aussi
5 pour être en lien avec les fonctionnaires du
6 ministère. On se disait on a quelqu'un pour la
7 terre, donc, ce qu'on jugeait qui était matières
8 résiduelles, et caetera, et caetera. On avait
9 quelqu'un pour l'air, donc, les changements
10 climatiques, pollution de l'air. On avait quelqu'un
11 pour l'eau, donc, la politique de l'eau, la Loi sur
12 l'eau. Puis on avait quelqu'un pour le feu,
13 l'énergie.

14 Donc, tous les projets que ce soit des
15 projets de barrage, d'éoliennes, et caetera. Donc,
16 on avait divisé les responsabilités des attachés
17 politiques de cette façon-là. Et on avait aussi les
18 gens aux communications, donc, un attaché de
19 presse, coordonnateur aux communications, parce
20 qu'on fait beaucoup d'annonces.

21 Le ministère de l'Environnement c'est un
22 ministère qui est constamment dans les journaux, il
23 y a chaque... chaque média a un journaliste qui est
24 assigné, je vous dirais, au dossier
25 d'environnement. À l'époque, c'était monsieur

1 Francoeur au Devoir qui se faisait un plaisir à
2 chaque jour d'appeler nos attachés de presse et de
3 poser des questions sur un dossier en particulier,
4 un déversement ou un accident environnemental, et
5 caetera, et caetera.

6 Donc, la structure d'un cabinet c'est ça.
7 C'est beaucoup d'heures, c'est beaucoup de travail,
8 c'est... puis le cabinet, puis je pense que ça va
9 être une de vos questions sûrement. Le cabinet
10 travaille énormément avec les fonctionnaires.

11 Q. **[677]** Effectivement, puis vous avez bien lu dans ma
12 pensée. J'ai posé la question tantôt à monsieur
13 Antoine qui était pas capable d'y répondre et je
14 pense que vous vous allez y répondre. Alors, c'est-
15 à-dire comment fonctionne des liens entre le
16 cabinet...

17 R. Hum, hum.

18 Q. **[678]** ... et les fonctionnaires? Peut-être nous
19 parler de la ligne, là.

20 R. Oui, le gouvernement c'est très hiérarchisé, dans
21 le sens que vous êtes directeur de cabinet, votre
22 principal contact c'est le sous-ministre. Dans mon
23 cas c'était la sous-ministre. C'est un monde de
24 femmes. Moi j'avais une ministre et une sous-
25 ministre et je me plaisais beaucoup là-dedans.

1 Q. **[679]** Puis, à ce moment-là, parce que je vais,
2 excusez-moi de vous interrompre, c'est évident
3 qu'on va parler du dossier Carboneutre...

4 R. Hum, hum.

5 Q. **[680]** ... je vais vous mettre une période de
6 temps...

7 R. Oui.

8 Q. **[681]** ... je vais vous mettre fin deux mille huit
9 (2008), deux mille neuf (2009)?

10 R. Oui.

11 Q. **[682]** En tout cas pendant que vous étiez au
12 cabinet, là, et que madame Beauchamp était la
13 ministre. Je vais vous demander de nous dire qui
14 étaient les sous-ministres, qui étaient également
15 vos... vos conseillers effectivement, parce que
16 vous avez vu tantôt probablement vous étiez dans la
17 salle, il y a un courriel qui a été déposé?

18 R. Absolument.

19 Q. **[683]** Donc, je vais avoir des questions à vous
20 poser?

21 R. Oui. Alors, la sous-ministre en titre, c'était
22 madame Paulin, Madeleine Paulin avec qui j'ai
23 travaillé pendant trois ans et demi. Madame Paulin
24 était là de même depuis l'époque d'André Boisclair,
25 puis elle avait fait tous les ministres de monsieur

1 Boisclair, monsieur Mulcair, monsieur Béchard et
2 madame Beauchamp.

3 Q. **[684]** Madame Paulin est la sous-ministre en titre?

4 R. Madame Paulin était la sous-ministre en titre. On
5 avait Michel Rousseau qui était sous-ministre
6 responsable des directions régionales. Il y avait
7 Charles Larochelle qui s'occupait des... des
8 changements climatiques et là, Léopold Gaudreau qui
9 s'occupait des parcs. Si vous me demandez les
10 autres je ne m'en rappelle plus.

11 Q. **[685]** O.K.

12 R. Mais il y avait quand même une équipe, je crois
13 qu'ils étaient cinq ou six sous-ministres adjoints,
14 puis chacun leur secteur, là.

15 Q. **[686]** Parfait. Et au niveau de votre personnel, à
16 ce moment-là, le personnel?

17 R. Dans le cabinet, comme je vous le disais tantôt,
18 j'avais quatre attachés politiques, j'avais madame
19 Claudine Metcalfe que vous avez vu tantôt un
20 courriel qu'elle avait envoyé du côté du
21 ministère...

22 Q. **[687]** Oui?

23 R. ... elle s'occupait de ce que j'appelais le secteur
24 terre. Donc, tout ce qui était question
25 d'enfouissement, matières résiduelles. J'avais

1 d'autres attachés politiques. Voulez-vous que je
2 vous les nomme?

3 Q. **[688]** Non.

4 R. Pas nécessaire.

5 Q. **[689]** Madame Metcalfe?

6 R. Madame Metcalfe c'était ma conseillère, ma
7 conseillère qui était avec nous au ministère de
8 l'Environnement, pas de l'Environnement, mais de la
9 Culture qui nous a suivi ensuite au ministère de
10 l'Environnement.

11 Q. **[690]** Est-ce qu'on peut dire que deux personnes-
12 clés pour un dossier comme Carboneutre va être
13 monsieur Rousseau comme sous-ministre?

14 R. Sa personne-clé, oui.

15 Q. **[691]** Ou la personne-clé et chez vous ça va être
16 madame Metcalfe?

17 R. Oui, c'est ça.

18 Q. **[692]** Parfait. D'où maintenant la prochaine
19 question ou la même question, comment va
20 fonctionner la ligne en autorité si on veut?

21 R. Quand... il rentre énormément de demandes dans un
22 cabinet. Les demandes peuvent entrer par courrier,
23 aujourd'hui ils rentrent plus par courriel. Mais à
24 l'époque ça rentre beaucoup par courrier. Donc, on
25 a toutes sortes de demandes. Le cabinet, on peut

1 avoir des demandes de rencontres avec la ministre,
2 on peut avoir des demandes de participation. Dans
3 le cas du ministère de l'Environnement il n'y a pas
4 beaucoup de demandes de subvention. Ce n'est pas un
5 ministère qui donne beaucoup de subventions, mais
6 dans d'autres cas, dans d'autres ministères comme
7 le ministère de la Culture, il y a beaucoup de
8 demandes de subventions pour des bibliothèques, des
9 musées, et caetera.

10 Mais dans le cas du ministère de
11 l'Environnement, il va rentrer énormément de
12 demandes. Ça peut être des plaintes de citoyens, ça
13 peut être des longues lettres de citoyens où ils
14 disent : « Moi je ne suis pas intéressé d'avoir un
15 site d'enfouissement comme voisin ». C'est le genre
16 de choses-là.

17 Toute correspondance qui rentre au cabinet,
18 qu'elle soit, qu'elle vienne de la poste, qu'elle
19 vienne d'un député, d'un maire, d'une entreprise va
20 nécessairement du côté des fonctionnaires. Puis il
21 y a un système, selon le ministère, vous allez
22 avoir dans certains cas un lien avec le secrétariat
23 du ministère.

24 Dans le cas du ministère de
25 l'Environnement, c'est avec un monsieur qui est un

1 adjoint de la sous-ministre, de madame Paulin, qui
2 accueillait toutes nos demandes. Puis on s'entend,
3 là, il en rentre, quand je dis qu'il en rentre
4 beaucoup, il en rentre énormément. Donc, on avait
5 des grandes feuilles où on demandait, bien dans ce
6 cas-ci, suivi approprié, ça voulait dire, dans le
7 fond, on vous donne le dossier, occupez-vous-en
8 puis donnez une réponse à cette personne-là.

9 Ça pouvait être lettre pour signature de la
10 ministre, lettre pour signature d'un directeur. Ça
11 pouvait être dans bien des cas, c'est ça quand on
12 avait une demande qui venait d'un député, c'était
13 mettons pour état de situations. Donc, donnez-moi
14 un état de situation de ce dossier-là, parce qu'on
15 va éventuellement les rencontrer ou on va
16 éventuellement avoir une question à répondre soit à
17 l'élus soit à un maire.

18 Tu sais, il peut y avoir un maire qui nous
19 appelle qui nous dit : « Écoutez, nous autres on a
20 un nouveau développement domiciliaire, il faut
21 creuser pour des égouts, ça tarde, on tarde à avoir
22 les... les certificats d'autorisation ». Donc, on
23 demande un état de situation pour être capable de
24 donner une réponse ensuite à ces gens-là, aux
25 demandeurs d'information. Donc, c'est... c'est...

1 la communication se fait de cette façon-là.

2 Le chef de cabinet et la sous-ministre, on
3 se parle quatre, cinq fois par jour. Moi, je parle
4 beaucoup plus souvent, je parlais beaucoup plus
5 souvent à ma sous-ministre qu'à ma ministre. C'est
6 normal. La proximité, nos bureaux sont au même
7 étage. On se voit souvent. Puis c'est des deux
8 côtés. C'est autant la sous-ministre qui vient du
9 côté du cabinet pour parler au cabinet ou le
10 cabinet qui va du côté de la sous-ministre.

11 Q. **[693]** Parfait. Donc, ce qui fait en sorte... Vous
12 avez, et vous avez vu le courriel.

13 R. Oui.

14 Q. **[694]** On peut le regarder encore. Madame Metcalfe
15 va poser une question qui vient de monsieur
16 Tomassi. À votre connaissance personnelle, avant ce
17 courriel-là, qui vous a amené la problématique du
18 dossier Carboneutre?

19 R. C'était, de mémoire, là, parce que c'est en deux
20 mille neuf (2009), puis c'était un dossier, moi, je
21 ne m'occupais pas, comme je vous dis, on laissait
22 ces dossiers-là aux attachés politiques, c'était
23 probablement monsieur Tomassi qui avait contacté
24 madame Metcalfe. Je dis probablement, là, parce que
25 je n'ai pas la certitude à cent pour cent. Comment

1 il l'avait contactée? Soit par courriel, ou il
2 l'avait vue à l'assemblée nationale, ou il l'avait
3 appelée.

4 Mais il avait sûrement contacté madame
5 Metcalfe pour lui dire : « Écoute, dans mon comté
6 ou dans mes commettants, j'ai une entreprise qui a
7 un problème avec ton ministère. » Puis c'est
8 fréquent, là. C'est fréquent dans le fond au niveau
9 des députés. Tu te promènes à l'assemblée
10 nationale, même des fois c'est fatigant, mais tu te
11 promènes à l'assemblée nationale, tu as toujours un
12 député qui va te demander : « J'ai un dossier pour
13 toi. J'ai un dossier pour toi. » Donc, c'est pour
14 ça que tu n'y vas pas souvent à l'assemblée
15 nationale.

16 Q. **[695]** Souvent peut arriver, c'est un dossier, c'est
17 un dossier qui émane d'une compagnie ou d'une
18 corporation...

19 R. Oui.

20 Q. **[696]** ... qui a souvent sa place d'affaires dans le
21 comté du ministre?

22 R. Oui.

23 Q. **[697]** Souvent. Si je vous pose comme prémisse de
24 base que Énergie Carboneutre n'est pas du tout dans
25 le comté de Lafontaine, donc dans le comté de

1 monsieur Tomassi. Monsieur Tomassi a représenté le
2 comté de Lafontaine pendant des années. Est-ce que
3 c'est également quelque chose qui est plausible?
4 Est-ce qu'il y a des demandes qui sont faites par
5 un ministre, un ministre ou un député, mais ce
6 n'est pas du tout sa circonscription électorale?

7 R. Oui, ça va arriver. Soit que même si l'entreprise
8 n'est pas dans son comté, les actionnaires ou les
9 propriétaires de l'entreprise, ou les gens qui y
10 travaillent sont dans son comté. Ça peut être une
11 des choses. Ça peut être des gens qui se
12 connaissent. Ça peut être des gens simplement qui
13 se connaissent, mais que ça adonne qu'ils ne sont
14 pas dans le comté. Ça peut être aussi par zone
15 géographique. Dans le sens que Énergie Carboneutre
16 était dans l'est, monsieur Tomassi était député du
17 comté de Lafontaine, donc dans l'est aussi. Ça peut
18 être un paquet de choses. Mais ce n'est pas
19 nécessairement un commettant, ce qu'on appelle un
20 commettant, quelqu'un qui est dans son comté
21 spécifiquement.

22 Q. [698] Donc, ce que vous nous dites, c'est qu'un
23 député pour soit quelqu'un de son comté ou de sa
24 région, et caetera, peut faire, peut-être que
25 l'analogie est peut-être mauvaise, mais il y a bien

1 du lobby, là?

2 R. Oui.

3 Q. **[699]** Faire du lobby, c'est-à-dire...

4 R. Absolument.

5 Q. **[700]** Effectivement, pour que le dossier avance?

6 R. Absolument.

7 Q. **[701]** Est-ce que monsieur Tomassi l'a fait pour
8 Carboneutre à votre connaissance personnelle?

9 R. À ma connaissance, oui.

10 Q. **[702]** O.K. Alors, vous allez expliquer aux
11 commissaires comment monsieur, qu'est-ce que
12 monsieur Tomassi a fait dans ce dossier?

13 R. Alors, bien, il y a eu une demande de rencontre de
14 monsieur Tomassi à...

15 Q. **[703]** Je vous mets comme... Parce que je n'ai pas
16 la date exacte. Mais je vous mets le courriel de
17 madame Metcalfe au mois d'août deux mille neuf
18 (2009). Et monsieur Tomassi lui indique que le
19 dossier est comme avancé, puis qu'est-ce qui se
20 passe, puis est-ce qu'on peut avoir un certificat,
21 un certificat temporaire, ou une autorisation
22 temporaire. Donc c'est possiblement avant?

23 R. C'est probablement dans ce temps-là.

24 Q. **[704]** O.K.

25 R. Moi, je vous dirais que l'implication du cabinet

1 dans le dossier Énergie Carboneutre doit se tenir
2 entre le début août puis la mi-septembre. Vous
3 allez comprendre tantôt pourquoi je vous parle de
4 la mi-septembre.

5 Q. [705] Oui.

6 R. L'implication s'est faite à peu près sur une
7 période, je dirais, quatre, cinq semaines maximum.
8 Donc, demande de rencontre de la part de monsieur
9 Tomassi, ce qui est normal. Le plus ironique là-
10 dedans, c'est que la rencontre a eu lieu ici, ici
11 même, deux étages plus bas, dans votre bureau. Et
12 cette rencontre-là a lieu. Alors, je présume qu'il
13 y a eu une demande d'état de situation de la part
14 de madame Metcalfe auprès du Ministère, avec une
15 date de tombée. Donc, la rencontre a lieu vendredi
16 prochain. On demande au Ministère, préparez-moi un
17 état de situation pour vendredi prochain. Donc, la
18 rencontre a eu lieu. Monsieur Tomassi était présent
19 avec deux personnes dont, sincèrement, je n'ai pas
20 les noms. Je ne me rappelle pas. Puis le problème
21 qu'on a, c'est que tous ces trucs-là sont dans nos
22 agendas électroniques. Puis quand on quitte, on n'a
23 plus d'agenda électronique ou on ne peut pas
24 retourner quatre, cinq ans en arrière.

25 Q. [706] Depuis quelques années, la photo de Domenico

1 Arcuri a passé dans les médias, et caetera. Est-ce
2 qu'il est possible que monsieur Arcuri ait été
3 présent avec monsieur Tomassi? Je fais appel à
4 votre mémoire.

5 R. Je vous dirais, il serait assis ici devant moi, là,
6 puis je ne pourrais même pas vous dire c'est qui.

7 Q. **[707]** O.K.

8 R. Je ne connais pas ces gens-là, là. Donc, Tomassi se
9 présente avec deux personnes d'Énergie Carboneutre
10 au cabinet, puis ils viennent nous exposer leur
11 dossier. Normalement, je n'assiste pas. Mais c'est
12 un vendredi, je crois, parce qu'on était à Montréal
13 les lundis ou les vendredis. Mardis, mercredis,
14 jeudis, on est à Québec pour... Mais l'assemblée ne
15 siège pas à ce moment-là. Mais on est quand même à
16 Québec généralement dans les milieux de semaine. Et
17 on les rencontre. Ils nous expliquent le truc.
18 Puis, honnêtement, je pense qu'après trois minutes,
19 je suis complètement perdu. Les cours de chimie
20 datent de secondaire IV. Et puis, pour moi, c'est
21 trop compliqué. Puis de toute façon, ce qu'il faut
22 comprendre...

23 Q. **[708]** Puis étiez-vous seulement vous et madame
24 Metcalfe?

25 R. Oui. Oui. Oui.

1 Q. [709] O.K.

2 R. Puis de toute façon, ce qu'il faut comprendre,
3 c'est que tu leur expliques rapidement à tous les
4 gens que tu rencontres, tous les certificats
5 d'autorisation, c'est un pouvoir délégué aux
6 directions régionales. Ce n'est pas un pouvoir, ce
7 n'est pas une signature de la ministre... la
8 ministre, ou le cabinet de la ministre, pardon, qui
9 décide si oui ou non telle entreprise a droit à un
10 certificat d'autorisation. C'est un pouvoir
11 délégué. Donc c'est délégué vers les directions
12 régionales. Il faut toujours, tu commences toujours
13 comme ça autrement dit. Tu leur dis tout le temps,
14 bien écoutez, c'est pas nous qui décidons. C'est le
15 Ministère qui doit décider. C'est un processus,
16 comme je vous le disais, extrêmement technique. On
17 est, Madame Metcalfe et moi, on est pas du tout
18 pour être capables de leur répondre, même les
19 écouter. Donc suggestion ...

20 Q. [710] Mais c'est quoi les doléances de... de...
21 de... de Monsieur Tomassi...

22 R. Bien c'est très...

23 Q. [711] ... et de ses... de ses invités?

24 R. Je pense qu'est-ce qu'ils veulent dans le fond,
25 c'est un certificat d'autorisation. Ça...

1 Q. **[712]** Ça, ça je le sais, mais est-ce qu'il trouve
2 que les fonctionnaires vont pas assez vite, c'est
3 quoi les doléances?

4 R. La majorité des doléances des gens qui viennent
5 voir un Cabinet, peu importe si c'est le dossier de
6 Carboneutre ou n'importe quoi, c'est généralement
7 ça va pas assez vite. Donc c'est pas... c'est
8 pas... je m'entends pas avec un fonctionnaire ou,
9 il m'aime pas, ou n'importe quoi, c'est la... la...
10 la doléance principale c'est, ça va pas assez vite,
11 ils veulent pas régler le dossier puis, c'est long,
12 puis ça traîne puis nous on a des contrats qui s'en
13 viennent puis tout ça. Donc, ç... la principale
14 doléance, comme je vous dis, pas juste dans ce
15 dossier-là mais dans tous les dossiers, c'est ça.

16 Q. **[713]** Parfait.

17 R. Donc...

18 Q. **[714]** Continuez, continuez, continuez votre
19 histoire, là.

20 R. ... juste finir, finir mon truc, la rencontre,
21 honnêtement on comprend rien, là, puis on sait pas
22 c'est quoi mais c'est quand même intéressant, là.
23 Tu sais, quand même, t'es, t'es au Ministère de
24 l'environnement, quelqu'un vient te dire moi j'ai
25 une façon de décontaminer de la terre contaminée,

1 tu te dis, bien cou'don, ça, ça peut être
2 intéressant puis t'as un député devant toi, puis le
3 but aussi d'un Cabinet, c'est d'aider les élus,
4 comme je vous dis, peu importe le parti. Donc, on
5 propose une autre rencontre, une seconde rencontre,
6 avec les fonctionnaires.

7 Q. [715] Combien de temps après?

8 R. Ouf! pas tellement longtemps après, là. Tu sais, ça
9 s'est fait peut-être dans les semaines, je dirais,
10 dans les... pas dans les jours, mais peut-être une
11 semaine ou deux après. Et la rencontre a eu lieu à
12 Québec, la rencontre a eu lieu à Québec où sont les
13 experts du Ministère. Parce que comme Monsieur
14 Antoine l'expliquait tantôt, les vrais experts du
15 Ministère au niveau très...

16 Q. [716] Service des lieux contaminés.

17 R. C'est ça, c'est à Québec. Donc, on propose une
18 rencontre à Québec, qui a eu lieu quelques jours ou
19 quelques semaines plus tard, là, j'ai pas la notion
20 du temps à ce niveau-là.

21 Q. [717] O.K. Et qui va être présent à Québec?

22 R. Encore là, Monsieur Tomassi, deux personnes
23 d'Énergie Carboneutre, des fonctionnaires dont, je
24 me rappelle le sous-ministre adjoint, Monsieur
25 Rousseau était là, sûrement des gens plus

1 techniques, là, des gens de direction, là, des, des
2 directions des, des terres contaminées, là, et,
3 moi-même et Madame Metcalfe. Après, je dirais nous
4 on est là, dans le fond, le Cabinet on est là pour
5 présenter les gens puis on se retire. On a d'autres
6 choses à faire, on est sur d'autres dossiers puis
7 on dit, O.K., on laisse les gens qui connaissent ça
8 discuter entre eux. Donc...

9 Q. **[718]** Puis le Ministre Tomassi, lui, est-ce qu'il
10 intervient? Est-ce qu'il pousse? Est-ce qu'il...?

11 R. C'est clair que, c'est clair que il y a une
12 intervention mais comme tout député qui vient dans
13 ce genre de rencontre-là, là. Tu sais, ni plus ni
14 moins mais il est présent.

15 Q. **[719]** O.K. Monsieur Antoine lui est pas présent?
16 Monsieur Antoine vous avez vu ici, à votre
17 souvenir?

18 R. Aucune espèce d'idée.

19 Q. **[720]** Non, pas du tout?

20 R. Non. Je me rappelle pas.

21 Q. **[721]** On parle plus des gens de Québec, du Service
22 des...

23 R. On est avec, moi je rappelle que, que Michel
24 Rousseau était là, que Claudine et moi on était là,
25 puis Monsieur Tomassi, puis le reste des personnes,

1 quelques personnes, là, c'est une salle, on
2 s'entend, là, c'est pas une énorme salle, c'est une
3 salle qui contient peut-être bien tassés, dix-
4 douze (10-12) personnes, là, donc on est là-dedans,
5 là.

6 Q. **[722]** O.K. Monsieur Tomassi, à votre souvenir, est-
7 ce qu'il... est-ce qu'il... est-ce qu'il, parce que
8 vous dites, c'est pas rare, là. Je veux dire...

9 R. Hum, hum.

10 Q. **[723]** ... des... des... le député fait sa, sa
11 job...

12 R. Oui.

13 Q. **[724]** ... entre guillemets, c'est-à-dire il pousse
14 les dossiers, soit pour des gens de son district
15 peut-être, soit des gens de la même origine...

16 R. Oui.

17 Q. **[725]** ... peut-être aussi, là...

18 R. Ça peut arriver aussi.

19 Q. **[726]** Ça peut arriver. Est-ce que vous avez pu
20 sentir chez Monsieur Tomassi qu'il poussait peut-
21 être un petit peu plus que d'habi... que... que
22 d'autres, en carrière, là?

23 R. C'était un, un des députés qui poussait le plus sur
24 ses dossiers. Mais il y en a d'autres qui faisaient
25 la même chose. Mais c'est effectivement... Puis il

1 y a des députés qui vont laisser ça à leur
2 personnel de comté, qui vont dire, tous les
3 dossiers de comté, je les laisse à mon directeur de
4 comté, puis il y a des députés qui vont s'en
5 occuper personnellement. Ça dépend, je dirais, de
6 la personnalité du... du... du député, mais c'est
7 pas nécessairement propre à lui de dire qu'il
8 s'occupait de ses dossiers. J'ai eu d'autres
9 exemples où il y avait des députés qui
10 s'impliquaient personnellement dans des dossiers ou
11 il y avait beaucoup de grogne dans leur comté ou de
12 ce genre de cho... de choses-là.

13 Q. [727] O.K. Monsieur Tomassi, outre ces deux
14 rencontres-là, est-ce que vous avez, est-ce qu'il,
15 est-ce qu'il vous appelait, est-ce qu'il vous
16 relançait ou est-ce qu'il, ou le faisait-il avec
17 Madame Metcalfe?

18 R. Je pense qu'il le faisait sûrement avec Madame
19 Metcalfe mais pas avec moi. Moi c'était, c'était
20 non. Moi c'était pas, c'était pas p... honnêtement
21 puis s'il m'avait appelé, je l'aurais référé tout
22 de suite à Madame Metcalfe. C'était elle, c'était
23 son travail puis à cette époque-là, là, on est en
24 août, septembre, on est en train de préparer le
25 Sommet de Copenhague sur les changements

1 climatiques, moi je suis en négociations à tous les
2 jours avec mes collègues de l'Alberta, de
3 l'Ontario, avec mes collègues du Ministère des
4 finances pour ci... fixer les cibles pour de vin...
5 de réduction des gaz à effet de serre pour deux
6 mille vingt (2020), honnêtement, là, le dossier
7 Carboneutre dans ma tête à moi, c'est un grain de
8 poussière dans l'univers, là. C'est, on a bien
9 d'autres choses à s'occuper, là.

10 Q. **[728]** O.K. Ma... Madame Metcalfe, est-ce qu'elle
11 vous fait rapport chaque fois qu'elle parle avec
12 Monsieur Tomassi, est-ce que...

13 R. Non, pas tout le temps.

14 Q. **[729]** Pas tout le temps?

15 R. Non. Ça va être le genre, ça va être le genre, on
16 va se voir parce qu'on a des réunions généralement,
17 là on est pas en période de questions donc on a pas
18 de réunions à chaque jour, mais c'est le genre,
19 bon, il m'a appelé, tu sais, mais c'est, tu dis,
20 bon, O.K., tant mieux, tu sais. C'est, c'est pas,
21 c'est pas inhabituel qu'un député fasse des...
22 des... des suivis auprès du Ministère.

23 Q. **[730]** Question également, vous avez... il y a eu
24 des... des... des demandes qui ont été faites sur
25 des états de situation. Est-ce qu'il est venu à, à

1 vos oreilles en tout cas, que Carboneutre, par le
2 passé, avait été pas mal délinquant en tout cas?

3 R. Disons, délinquant, sûrement que dans la fiche
4 d'état de situation, il y avait sûrement des...
5 des... toute l'historique, là, que vous avez
6 entendu depuis, depuis, depuis hier, là.

7 Q. [731] Oui.

8 R. Sûrement que ça en faisait mention mais c'est une
9 fiche, on s'entend, là. Un état de situation,
10 généralement ça tient sur une page, de 8 1/2 X 14.
11 C'est, l'entreprise, va vous donner un bress...
12 bref historique de l'entreprise. On va dire,
13 l'historique de l'entreprise avec le Ministère puis
14 où ils en sont. Puis ça se tient à peu près à ça.
15 Puis il y a pas de recommandations. Tu demandes pas
16 de recommandations. Tu demandes un état de
17 situation parce que j'oubliais tantôt, dans la
18 liste de trucs qu'on peut demander, on peut avoir
19 état de situation avec recommandations. Dans ce
20 cas-là, si tu demandes pas de recommandation, on
21 t'en donne pas. Donc, puis ça, ça nous faisait
22 simplement l'historique du dossier de façon très
23 administrative, je vous dirais, du dossier comme
24 tel.

25 Q. [732] O.K. Et la façon de faire, quand on regarde

1 le courriel de Madame Metcalfe, est-ce que c'est la
2 façon de faire habituelle, c'est-à-dire il y a un
3 député qui pose une question, et là va s'ensuivre
4 une chaîne?

5 R. Oui, tout à fait, tout à fait. D'ailleurs, quand
6 vous recevez un état de situation, vous avez
7 généralement dans la page intérieure, c'est des
8 grandes pochettes 8 1/2 X 14, là, pour ceux qui ont
9 été dans... au recouvrement vont savoir ce que je
10 parle, et c'est des grandes pochettes 8 1/2 X 14
11 puis vous avez là, le terme anglais, le « paper
12 trail » de votre demande. Donc, la date, l'origine,
13 la, la première personne qui y a touché, puis là
14 vous allez, ça va descendre, puis ça passe, il y a
15 de nombreux étages, il y a autant de ministères à
16 Québec qu'il y a de nombreux étages dans l'édifice,
17 dans l'édifice G, autant dans la fiche vous allez
18 avoir de nombreux étages de... de noms de personnes
19 qui ont touché au dossier comme tel. Vous me
20 demandez, est-ce que c'est normal que - puis j'ai
21 vu le courriel - est-ce que c'est normal qu'on
22 copie, si vous voulez, une partie d'un courriel?
23 Oui parce que c'était la question qui avait été
24 posée. Donc, et on la pose dans, puis la personne à
25 qui elle était, là, Monsieur Letendre, Monsieur

1 Letendre c'était l'interface dans le fond entre le
2 Ministère du bureau de la sous-ministre...

3 Q. [733] Oui.

4 R. ... et le Cabinet.

5 Q. [734] Parfait. Et généralement, est-ce qu'une
6 demande qui émane du Cabinet est prioritaire? Parce
7 là on a vu là-dedans c'était, que c'était urgent,
8 là. Est-ce que, est-ce que ça crée, je fais
9 attention au mot, pression ou être plus diligent,
10 comment est-ce que ça fonctionne?

11 R. Je dirais que oui. Il y a... il y a sûrement dans,
12 dans... Écoutez, ça, ça vient du bureau, ça vient
13 de la ministre. Donc, c'est clair que, il y a une,
14 c'est pas une priorité qui est donnée, mais
15 probablement quelque chose qui fait que, oh! là ça
16 vient du bureau de la ministre. Mais ça vient
17 aussi, c'est indiqué, ça vient d'un député. Donc,
18 avant tout, avant de dire que ça vient d'un bureau
19 de la ministre, parce que ça transite par le bureau
20 de la ministre, mais ça vient d'un député. Est-ce
21 que ça a une influence particulière? C'est des
22 humains, hein, qui traitent les dossiers. Donc
23 c'est clair que s'ils voient qu'une demande vient
24 du Cabinet, peut-être qu'ils vont la regarder de
25 plus près mais ils savent fort bien que le Cabinet

1 n'a rien à voir avec les décisions au niveau d'un
2 certificat d'autorisation.

3 Q. [735] Mais ça peut faire en sorte que ça peut
4 prioriser des choses?

5 R. Oh! absolument, absolument.

6 Q. [736] C'est-à-dire qu'un dossier qui peut être dans
7 le bas de la pile, bien peut monter plus haut.

8 R. Oui, oui, mais pas nécessairement. Pas
9 nécessairement dans le sens que, le Cabinet ne va
10 jamais demander, puis ça, écoutez, trois ans et
11 demi au Ministère de l'en... de l'environnement...

12 Q. [737] Oui.

13 R. ... le Cabinet ne demandera pas de régler le
14 dossier. Le Cabinet va demander de... pouvez-vous
15 le regarder d'un oeil différent? Pouvez-vous vous
16 entendre entre vous autres? Pouvez-vous vous
17 rencontrer? Pouvez-vous le passer à vos experts?
18 Mais l... on sait fort bien que c'est des décisions
19 qui sont des décisions scientifiques, que tout le
20 processus, là, le Cabinet peut pas s'in... s'in...
21 s'in... s'ingérer là-dedans.

22 D'ailleurs, le Ministère de
23 l'environnement, c'est le Ministère au gouvernement
24 qui comporte le plus de PHD, donc de gens qui ont
25 des doctorats. Puis la réponse, pourquoi c'est

1 comme ça? C'est que c'est vraiment des procédés qui
2 sont complexes, autant au niveau de l'analyse de
3 l'eau, l'analyse des... des nappes d'eau
4 souterraines et de la... du... de la disposition
5 des, des matérielles résiduelles ou des matières
6 dangereuses. Mais le Cabinet n'a pas une décision,
7 c'est pas une décision de politique. C'est une
8 décision qui est purement administrative. Mais,
9 quand les gens font appel à nous, puis comme je
10 vous dis, ça peut être aussi des citoyens, là. Moi
11 j'ai eu des appels de citoyens dans le dossier, je,
12 vous vous rappelez sûrement le site d'enfouissement
13 à Lachenaie, où il y avait des citoyens qui
14 étaient, excusez le mot, mais qui étaient écoeurés
15 d'avoir un site d'enfouissement comme voisin, puis
16 on avait énormément, puis c'était Madame Metcalfe
17 qui s'occupait justement des dossiers, il y avait
18 énormément de demandes de ces gens-là pour que le
19 Cabinet, pour la ministre intervienne. Mais au bout
20 de la ligne, la ministre n'a pas le pouvoir
21 d'intervenir dans ce genre de choses-là. Si ces
22 gens-là rencontrent tous les, les critères, si vous
23 voulez, d'octroi d'un CA pour, d'un certificat
24 d'autorisation, il y a rien qui, qui va empêcher
25 que ça, qu'il soit octroyé. Donc, il y a pas,

1 l'intervention politique elle n'... elle, elle,
2 elle est là comme, parlez-vous, mais au bout de la
3 ligne elle est pas comme, réglez.

4 Q. **[738]** Parlez-vous et dépêchez-vous, des fois?

5 R. Parlez-vous et dépêchez-vous.

6 (16:13:07)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[739]** Mais ça c'est énorme Monsieur Crête, par
9 rapport à quelqu'un qui n'a pas accès à son député
10 de cette façon-là...

11 R. Hum, hum.

12 Q. **[740]** ... ou qui y aurait accès, mais c'est pas un
13 ami du député.

14 R. Encore là, comme je dis, les simples citoyens, les
15 gens de Lach... de Lachenaie à l'époque, c'était
16 pas par leur député, c'était des gens qui,
17 directement envoyaient, c'est un groupe de citoyens
18 à l'époque, qui envoyait directement les demandes
19 au bureau de la ministre puis ils avaient le même
20 traitement que si ça avait été le bureau de, si ça
21 avait été un bureau de député, ou le bureau d'un
22 maire ou peu importe, ces gens-là s'adressent au
23 Cabinet parce qu'il y a une problématique puis le,
24 je vous dirais que le Cabinet, ça devient un espèce
25 de... de dernier recours si vous voulez. Ça devient

1 comme le dernier tribunal en haut où, après ça on
2 peut pas aller plus loin, là. Donc, c'est pas parce
3 que ces gens-là avaient un contact privilégié. Ces
4 gens-là s'adressaient au Cabinet. Les gens de
5 Lachenaie, à l'époque, s'adressaient au Cabinet.
6 Donc, il y avait pas de traitement particulier.

7 (16:13:07)

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[741]** Qu'est-ce qui fait qu'un groupe peut avoir du
10 succès auprès du cabinet par rapport à d'autres qui
11 ne seront jamais regardé?

12 R. Je vous dirais que dans mon cas il y avait très peu
13 de groupes qui n'avaient pas accès ou qui n'avaient
14 pas de succès. L'idée chez nous c'est que ces gens-
15 là c'était des citoyens, puis ces gens-là avaient
16 le droit de s'adresser au cabinet, avaient le droit
17 de s'adresser au cabinet d'une ministre. Ça ne vous
18 satisfait pas.

19 Q. **[742]** Je vous écoute.

20 R. O.K.

21 Me DENIS GALLANT :

22 Q. **[743]** Est-ce que... parce que vous avez dit tantôt
23 que les députés avaient accès et souvent c'est un
24 député, peu importe sa couleur...

25 R. Oui.

1 Q. [744] ... on donnait la même priorité parce qu'il y
2 a des citoyens souvent au bout, ils sont porteurs
3 de dossiers de citoyens. Est-ce que le fait, en
4 plus d'être titulaire d'un ministère, d'être un
5 ministre, dans le cas de monsieur... de monsieur
6 Tomassi, ça... ça aide, là..., ça aide le client,
7 dans le cas-ci Énergie Carboneutre?

8 R. Dans le cas... dans le cas chez nous un député
9 c'est un député. Moi avant tout là, puis ça a été
10 souvent ce qu'on a dit à beaucoup de gens, puis
11 c'est ce que madame Beauchamp disait elle-même, un
12 député, un ministre est avant tout un député. Puis
13 le ministre ne sera pas ministre s'il n'est pas
14 député.

15 Donc, pour nous moi qui a été député, qui a
16 été ministre, dans mon cas, dans le cas du cabinet
17 chez nous, ça n'avait aucune différence.

18 Q. [745] Parfait. Vous avez... vous avez des... vous
19 avez un monsieur Tomassi qui amène un monsieur
20 Ringuette...

21 R. Oui.

22 Q. [746] ... ou d'autres personnes. J'en suis. Est-ce
23 que vous avez été mis au courant à un certain
24 moment que des gens proches du crime organisé
25 étaient... étaient dans l'entreprise en tant que

1 tel?

2 R. Oui, alors, je vous dirais après la rencontre,
3 après la fameuse rencontre, la deuxième.

4 Q. **[747]** Celle de Québec?

5 R. Celle de Québec. L'avocat de Horizon, dont on a
6 parlé un petit peu plus tôt ici, m'appelle.

7 Q. **[748]** On situe ça quand à peu près cet appel-là?

8 R. Ah, dans les jours ou semaines qui ont suivi. C'est
9 un petit monde, hein, ça fait que... il me dit, il
10 dit : « Je sais que vous avez rencontré, je sais
11 que le cabinet avec le ministère a rencontré
12 Carboneutre ». Et c'est quelqu'un que je respecte,
13 c'est quelqu'un qui... il y a très peu d'avocats
14 dans le milieu de l'environnement. Donc, après
15 quoi, ça fait deux ans que je suis au ministère.

16 Donc, on vient qu'on connaît un peu tous
17 les avocats qui s'occupent du milieu
18 environnemental. Et il me dit, il dit : « Écoutez,
19 moi je vous aime bien, j'aime bien madame
20 Beauchamp, et touchez pas à cette entreprise-là,
21 c'est des gens qui sont louches. Les gens qui sont
22 derrière cette entreprise-là, pas les gens qu'on a
23 rencontré, là...

24 Q. **[749]** O.K.

25 R. ... mais les gens qui sont en arrière de ça, ce

1 n'est pas des gens recommandables. Pour votre bien,
2 pour le bien de... du gouvernement ou de madame
3 Beauchamp, on vous dit touchez pas à ça ».

4 Alors, moi, comme je vous dis c'est
5 quelqu'un que je respecte, que je respectais, je le
6 connais, je le fréquente pas, mais c'est quelqu'un
7 qui... j'ai pris ça au sérieux autrement dit.

8 Alors, la réaction, première réaction ça a
9 été d'aller voir madame Metcalfe, ma conseillère
10 puis de dire on ne touche plus à ça. Ce dossier-là
11 sort du cabinet, moi je ne veux plus voir ça ici.
12 Ce n'est pas... je n'avais pas de preuve comme tel.

13 Q. **[750]** On peut parler de septembre deux mille neuf
14 (2009), est-ce que c'est?

15 R. C'est probablement en septembre deux mille neuf
16 (2009). Comme je vous dis, comme je vous disais
17 tantôt, ce dossier-là a eu une durée de vie d'à peu
18 près quatre à cinq semaines à l'intérieur du
19 cabinet, entre la demande de rencontre de monsieur
20 Tomassi et justement le moment où j'ai été mis en
21 garde par... par l'avocat de la compagnie qui est
22 en compétition en réalité, contre... contre
23 Carboneutre.

24 Bien, à ce moment-là, moi ça allume une
25 lumière, ça dit o.k., là, je ne touche plus à ça,

1 on ne touche plus à ça. J'avertis madame Metcalfe,
2 les gens du cabinet, cette compagnie-là ça sort de
3 chez nous. Ensuite, j'en avertis la ministre.

4 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

5 Q. [751] Si vous me permettez, là?

6 R. Oui.

7 Q. [752] Cet avocat-là, est-ce qu'il vous a dit qui
8 était derrière les...

9 R. Non, il m'a dit c'est des gens louches. Puis de
10 toute façon, même si à cette époque-là, il m'avait
11 dit c'est qui, moi je connais rien là-dedans, là,
12 je ne connais pas...

13 Q. [753] S'il vous avait dit c'est Raynald Desjardins
14 qui est... qui est dans le crime organisé, vous
15 pouvez taper sur Internet comme a fait monsieur
16 avant vous?

17 R. Oui, comme monsieur Ringuette a fait, mais il m'a
18 pas donné de nom, Monsieur Lachance, il m'a pas
19 donné de nom.

20 Q. [754] Même sans nom, vous avez à ce point confiance
21 à cet avocat-là que vous êtes prêt à vous tasser...

22 R. Oui, oui.

23 Q. [755] ... de dans le dossier?

24 R. Oui, oui.

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Q. [756] Sachant qu'il parle contre un compétiteur?

2 R. Sachant que le monsieur me dit : « Écoutez, j'ai
3 beaucoup de respect pour madame Beauchamp, je ne
4 veux pas qui... qu'elle soit... que son nom soit
5 associé à ce genre de compagnie-là. Oui.

6 Effectivement. Puis il me donne pas de nom,
7 j'attends pas de nom à ce moment-là.

8 Q. [757] Et vous saviez, à ce moment-là, à tout le
9 moins il y a conflit d'intérêts?

10 R. Dans le sens? Ah, vous voulez dire que lui a un
11 conflit d'intérêts?

12 Q. [758] Bien, puisqu'il représente la compagnie...

13 R. Oui, mais en même temps...

14 Q. [759] ... compétitrice?

15 R. Oui, mais en même temps...

16 Q. [760] Et vous, vous vous êtes simplement contenté
17 de savoir ça, puis vous n'avez pas demandé qui
18 était derrière?

19 R. Non.

20 Me DENIS GALLANT :

21 Q. [761] Pour vous mettre dans le contexte...

22 R. Je pense pas qu'il ait voulu... je pense pas qu'il
23 ait voulu me le dire, mais je l'ai pris au sérieux.

24 Q. [762] Mais, Monsieur Crête, je vais vous mettre
25 dans le contexte, parce que les noms sont sortis?

1 R. Oui.

2 Q. [763] Donc, la compagnie Horizon est sortie?

3 R. Hum, hum.

4 Q. [764] Et le nom de maître Yergeau...

5 R. Oui.

6 Q. [765] ... qui était son titre alors...

7 R. C'est ça.

8 Q. [766] ... maintenant il est juge?

9 R. C'est ça.

10 Q. [767] C'est... c'est maître Yergeau qui vous a
11 appelé. Vous avez dit que vous connaissiez maître
12 Yergeau de longue date parce qu'en matière
13 d'environnement...

14 R. Pas de longue date, je précise de deux ans.

15 Q. [768] ... mais en matière d'environnement...

16 R. Oui.

17 Q. [769] ... les avocats spécialisés il y en a pas des
18 masses et ce que vous dites c'est que vous avez une
19 confiance dans l'intégrité du monsieur?

20 R. Oui, tout à fait.

21 Q. [770] Et le monsieur n'a pas à vous donner de nom.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. [771] Vous aviez raison.

24 R. Pardon?

25 Q. [772] Et vous aviez raison.

1 R. Oui.

2 Me DENIS GALLANT :

3 Q. [773] Alors, ceci étant dit, c'est maître Yergeau.

4 O.K.

5 R. Oui, c'est ça.

6 Q. [774] Donc, maître Yergeau qui a une crédibilité
7 dans le milieu vous appelle et vous fait une mise
8 en garde?

9 R. Exact.

10 Q. [775] Et maître Yergeau a l'élégance de ne pas vous
11 nommer de nom. C'est ce que je comprends?

12 R. Écoutez, est-ce qu'il m'en a nommé, je ne pense
13 pas. Je vous le dis de mémoire, c'est en deux mille
14 neuf (2009), là, est-ce qu'il m'a nommé des noms,
15 peut-être, peut-être pas.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. [776] Donc, c'est possible qu'il vous ait nommé des
18 noms?

19 R. C'est possible qu'il m'ait nommé des noms, mais...

20 Q. [777] Parce que vous vous fiez à la parole, même si
21 la personne est extrêmement crédible...

22 R. Hum, hum.

23 Q. [778] ... la personne était quand même en conflit
24 d'intérêts puisque vous dites qu'elle représentait
25 la compagnie compétitrice?

1 R. Oui. Sauf que, moi, dans mon for intérieur, cette
2 personne-là qui me dit « touche pas », bien, je ne
3 touche pas. Puis je ne sais pas comment vous dire
4 ça. Je n'ai pas la mémoire qui me dit, de souvenir
5 qui m'aie dit, écoute, il y a Raynald Desjardins.
6 Puis même s'il m'avait dit ça, effectivement,
7 j'aurais fait comme l'autre monsieur, j'aurais tapé
8 sur Google puis j'aurais vu les condamnations, et
9 tout ça, puis ça aurait juste renforcé mon idée de,
10 on se retire du dossier. Mais de mémoire, je
11 n'avais pas le nom des personnes au moment où
12 maître Yergeau m'a appelé.

13 (16:19:02)

14 Me DENIS GALLANT :

15 Q. **[779]** Vous dites que, aussitôt, donc, écoutez, moi,
16 j'essaie de vous guider, là, je peux être à
17 quelques jours, quelques semaines près...

18 R. Oui.

19 Q. **[780]** ... mais je pense que c'est à la mi-
20 septembre...

21 R. À peu près.

22 Q. **[781]** ... de deux mille neuf (2009). Vous dites que
23 vous en informez incessamment et madame Metcalfe et
24 madame Beauchamp?

25 R. Bien sûr.

1 Q. [782] Bon. Donc, le cabinet va se gouverner comment
2 à partir de là?

3 R. C'est-à-dire que, nous, on ne touche plus à ce
4 dossier-là.

5 Q. [783] Est-ce que vous transmettez l'information aux
6 fonctionnaires, au sous-ministre?

7 R. De mémoire, je ne suis pas sûr. Parce qu'on est
8 août, septembre. Comme je vous dis, je parle
9 régulièrement avec la sous-ministre, et c'est
10 généralement la période de l'année où madame Paulin
11 prend ses vacances. Donc, est-ce que je lui en
12 parle? Je ne le sais pas. Est-ce que madame
13 Metcalfe parle aux fonctionnaires de cette affaire-
14 là? Je ne le sais pas. Je n'ai pas de mémoire de
15 ça. Mais, effectivement, j'en parle à madame
16 Metcalfe et à madame Beauchamp.

17 Q. [784] Parfait. Donc, à partir de ce moment-là, ce
18 que vous dites, bien, les fonctionnaires, comme
19 c'est le cas, c'est eux autres qui décident au bout
20 de la ligne?

21 R. Oui.

22 Q. [785] Qui sont des scientifiques décideront s'ils
23 émettent, mais, nous, on ne touche plus...

24 R. Oui.

25 Q. [786] ... et on n'intervient plus. Est-ce que, par

1 contre, vous allez aller rencontrer monsieur
2 Tomassi et lui dire : « Tu ne m'amènes plus des
3 gens comme ça ici »?

4 R. Absolument. Alors, on est, effectivement, comme je
5 vous rappelle tantôt, entre le début août et la mi-
6 septembre. Donc quatre à cinq semaines. Et ça
7 adonne qu'il y a un conseil général du Parti
8 libéral à Drummondville. J'ai vérifié sur Internet
9 avant de venir ici. Et il y a un conseil général.
10 Et je me rappelle fort bien d'avoir dit à monsieur
11 Tomassi que, moi, je ne voulais plus que le cabinet
12 s'occupe du dossier d'Énergie Carboneutre, et que
13 même lui, conseil d'ami, de ne pas s'en occuper. Je
14 n'ai pas eu de réaction. Honnêtement, je n'ai pas
15 eu du genre « bien, voyons donc, tu ne peux pas
16 faire ça ».

17 Je pense que j'ai eu la réaction de
18 quelqu'un qui était étonné que je décide, que j'aie
19 une information qui venait de la part de maître
20 Yergeau. Mais je pense qu'il a été comme un peu
21 sonné, un peu comme étonné de ça. Mais je l'ai
22 effectivement averti, puis j'ai dit : « Tu ne
23 m'amènes pas ces gens-là au cabinet, je n'en veux
24 pas de ces gens-là au cabinet. Le gouvernement n'a
25 pas besoin de ces gens-là. »

1 Q. [787] Et il a compris le message, vous pensez?

2 R. Je pense qu'il a compris le message. C'était sans
3 équivoque.

4 Q. [788] Madame Metcalfe, est-ce qu'elle vous a fait
5 part également qu'elle avait eu de l'information
6 par rapport également à des gens pas trop
7 recommandables derrière la compagnie Carboneutre?

8 R. Oui, effectivement. Puis vous m'avez rappelé le
9 souvenir de ça. Justement lors de ce conseil
10 général là ou quelques jours avant, madame Metcalfe
11 a rencontré une autre personne du domaine des,
12 entre guillemets, des vidanges...

13 Q. [789] Est-ce qu'on parle d'un compétiteur qui est
14 Écolosol, qui est monsieur Trudel?

15 R. Exactement.

16 Q. [790] On parle du même monde.

17 R. C'est un petit monde le monde des... Le monde des
18 poubelles, le monde des vidanges, c'est un petit
19 monde. Alors donc, elle rencontre monsieur Trudel
20 qui lui dit : « Écoute, les gens... » Puis, là,
21 elle lui donne... Lui lui donne des noms. Parce que
22 je ne sais pas s'il les connaît. Mais lui lui donne
23 effectivement des noms. Et madame Metcalfe au
24 conseil général me dit ou m'appelle au conseil
25 général puis me dit : « By the way, les personnes

1 que maître Yergeau vous avait dit que c'est des
2 gens, bon, louches, et tout ça, pas recommandables,
3 il y a un gars là-dedans qui s'appelle un
4 Desjardins, ça a l'air que c'est un gars qui a été
5 condamné, puis tout ça. » Donc, ça renforce un peu
6 ma conclusion au bout de la ligne de dire, on ne
7 touche pas à ça. Et ça me renforce aussi au fait
8 d'aller dire à monsieur Tomassi : « Là là, tu ne
9 m'amènes pas ces gens-là. Moi, je ne veux pas avoir
10 ces gens-là au cabinet. Ce n'est pas le genre... Ce
11 n'est pas pour ça que je fais de la politique. »

12 Q. [791] Avez-vous demandé à monsieur Tomassi si lui
13 connaissait la réputation de ces personnes-là? Vous
14 n'avez pas eu besoin?

15 R. Je ne suis pas allé jusque-là.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. [792] Monsieur Crête, comment se passe de temps
18 entre le moment où maître Yergeau vous dit :
19 « Touche pas à ça parce qu'il y a des gens louches
20 derrière » et le moment où vous apprenez
21 effectivement qui sont les gens derrière?

22 R. Écoutez, c'est une question de jours, j'ai
23 l'impression, parce qu'on est... Du moment où
24 maître Yergeau m'appelle, c'est probablement dans
25 la semaine précédant le conseil général à

1 Drummondville. Donc, moi, je sais que je vais voir
2 monsieur Tomassi au conseil général, parce que tous
3 les députés, tous les ministres sont présents dans
4 les réunions politiques. Alors, je me promets, dans
5 ma tête je me promets de le voir, je vais le voir,
6 je sais que je vais le voir dans les deux ou trois
7 prochains jours. C'est à ce moment-là que j'en
8 avertis madame Metcalfe. Madame Metcalfe qui
9 rencontre monsieur Trudel puis qui, probablement,
10 ont parlé de ce dossier-là, puis là, là, dans ma
11 tête, là, c'est clair, là, c'est sans équivoque,
12 là, c'est pas le genre d'entreprise qu'on, à qui on
13 veut parler.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[793]** Avant le conseil général, vous aviez appris
16 le nom de ces personnes-là?

17 R. Probablement au conseil. Le moment exact...

18 Q. **[794]** O.K.

19 R. ... là, selon madame Metcalfe, elle m'aurait appelé
20 comme, pendant le conseil général, avant que je
21 parle à monsieur Tomassi, style, une heure ou deux
22 avant, là.

23 Q. **[795]** Ce qui fait qu'au moment où vous avez dit au
24 Ministère de ne plus toucher à ça, vous aviez donc
25 toutes les informations en main à ce moment-là?

1 R. Oui.

2 Q. [796] Bon.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Q. [797] Avez-vous avisé madame Beauchamp des noms de
5 ces personnes-là?

6 R. De mémoire? Non. Je voulais juste vous dire, non,
7 non, puis, bien, écoutez, je m'en rappelle pas, là,
8 mais je pense pas l'avoir avisée, simplement, puis
9 comme je vous le dis, je parle plus souvent à ma
10 sous-ministre qu'à ma ministre, là, donc...

11 Q. [798] Avez-vous avisé madame Paulin?

12 R. Euh... Non, probablement pas. Probablement pas.

13 Mais pour moi c'est un dossier qui est, qui est
14 sorti du cabinet, là, qui est clos, là, puis comme
15 je vous disais, le dossier Carboneutre, là, c'est
16 pas, c'est pas le centre de notre univers au
17 cabinet de l'environnement à ce moment-là, là.
18 C'est un dossier, puis on a pris la décision de...
19 moi, dans le fond, j'ai exigé que les gens du
20 cabinet s'enlèvent les mains de ce dossier-là. Puis
21 à partir de ce moment-là, il n'y a plus eu
22 d'intervention comme telle, ou de demande du
23 cabinet par rapport au dossier Énergie Carboneutre.

24 Q. [799] Il y en a qui ont fait des liens, je vous
25 cacherai pas, entre une activité de financement du

1 mois d'avril deux mille neuf (2009) dans un
2 restaurant pour madame Beauchamp, organisé par
3 Genivar et, et la présence de monsieur Arcuri...

4 R. Hum, hum.

5 Q. [800] ... à cette, à cette activité-là, et la
6 délivrance du certificat d'autorisation en mai deux
7 mille... deux mille dix (2010). Je vous vois
8 sourire. Les interventions de monsieur Tomassi, ce
9 que je comprends de votre témoignage, ont commencé
10 au mois d'août, là, ont pas commencé au mois
11 d'avril deux mille neuf (2009)?

12 R. Non, pas du tout, puis je me rappelle de cet
13 événement-là, l'événement de, de financement.
14 J'étais présent. Donc, et comme dirait un
15 chroniqueur judiciaire très populaire, j'étais le
16 « porteur de valises », donc, mon rôle c'était
17 simplement d'accompagner, d'accompagner la ministre
18 à l'activité et j'avais été... quand j'ai vu
19 l'article sortir dans la presse, presque un an et
20 demi plus tard, honnêtement, dans mon cas c'était,
21 c'était ah! oui? Parce que moi, je les connais pas,
22 là. Comme je vous disais tantôt, ce monsieur-là
23 serait devant moi même là, aujourd'hui, puis je le
24 reconnâitrais pas. Donc, effectivement, puis, je
25 pen... on n'était pas sorti de cette activité-là

1 dans le genre, hey! là il y a un dossier qui
2 s'appelle Énergie Carboneutre, il faut le régler,
3 là. C'était une activité de financement comme on en
4 a participé, comme on a participé souvent, dans le
5 fond, qui étaient des activités à, j'imagine à
6 l'époque, qui étaient légales et tout ça, mais qui
7 faisait qu'on rencontrait vingt (20), trente (30)
8 personnes, assis alentour d'une table, puis ces
9 gens-là parlaient de leur expérience avec le
10 Ministère. C'était ça, là.

11 Q. **[801]** O.K.

12 R. Mais de faire le lien entre les deux, je pense que
13 c'est d'aller chercher, d'aller chercher ça loin.

14 Q. **[802]** Surtout qu'en deux mille dix (2010), je pense
15 madame Beauchamp n'est même plus là.

16 R. On quitte le ministère de l'Envi... oui, bien, au
17 moment de l'émission du...

18 Q. **[803]** Oui.

19 R. ... du certificat...

20 Q. **[804]** C'est vrai.

21 R. ... d'autorisation, on est encore là mais moi
22 j'apprends que le certificat d'autorisation est
23 émis quand je vois un rapport dans le journal La
24 Presse, en octobre deux mille dix (2010) et à ce
25 moment-là on n'est plus au ministère de

1 l'Environnement. Autrement dit, on n'a pas été mis
2 au courant de l'émission parce qu'il y en a huit
3 mille (8 000) certificats d'autorisation à peu près
4 par année au ministère de l'Environnement. On nous
5 envoie pas un courriel à chaque fois qu'il y a un
6 certificat d'autorisation qui est émis. Donc, pour
7 nous, c'est... moi je l'ai appris par les médias,
8 puis quand j'ai vu ça, j'ai dit, ouppelaille!,
9 effectivement, là, c'était, c'était pas des gens
10 bien, bien sympathiques qui étaient dans cette
11 entreprise-là.

12 Q. [805] Pensez-vous que, pensez-vous que les
13 fonctionnaires auraient dû avoir cette information-
14 là, là, avec le recul, là?

15 R. J'écoutais votre, votre... le témoin précédent puis
16 tout ça, puis c'est clair que, aujourd'hui,
17 probablement que... une chose comme ça arriverait
18 pas nécessairement parce qu'il y a un suivi qui est
19 peut-être plus complet. Maintenant, à l'époque, tu
20 peux pas t'imaginer que tu vas avoir les gens, dans
21 le fond tu vas avoir une entreprise qui vient dans
22 ton bureau qui est liée au crime organisé. Tu peux
23 pas t'imaginer ça. Surtout pas une ent... amenée
24 par un élu. Donc, si, s'il l'avait su, je suis même
25 pas sûr qu'il aurait pas donné le certificat

1 d'autorisation, tu sais? À l'époque, là, les
2 personnes avec qui il « dealait », c'était pas les
3 gens qui avaient des casiers judiciaires, c'était
4 les gens qui étaient les fondateurs de
5 l'entreprise.

6 Q. **[806]** Non, mais moi, Monsieur Crête, je veux dire,
7 vous avez cette information-là, madame Metcalfe a
8 une autre information. Est-ce que cette
9 information-là aurait dû être relayée à madame
10 Paulin, monsieur Rousseau et on aurait pu
11 descendre, dire, on bloque le certificat?

12 R. Oui, ça aurait pu, ça aurait pu, mais je pense pas
13 qu'on aurait pu. Honnêtement, puis je connais pas
14 suffisamment la loi, mais je suis pas sûr que la
15 LQE à l'époque empêchait justement l'octroi d'un
16 certificat d'autorisation en fonction de quelqu'un
17 qui avait un casier judiciaire, un des actionnaires
18 qui avait un casier judiciaire. Je suis pas sûr,
19 là, il faudrait vérifier dans la loi... l'état de
20 la loi quel était, en deux mille neuf (2009)...

21 Q. **[807]** Surtout quand il y a une série de prête-noms,
22 là.

23 R. Oui. C'est ça, là, t'sais. Puis on est... on est...
24 on est loin, là, on est dans une structure presque
25 pyramidale. À ce moment-là, je peux pas dire... je

1 suis même pas sûr que le certificat d'autorisation
2 aurait été bloqué au niveau de la direction
3 régionale. D'après moi, ça aurait pas été bloqué.

4 Q. **[808]** O.K. Ça fait le tour de mes questions,
5 Madame.

6 LA PRÉSIDENTE :
7 Quatre heures trente (16 h 30) pile, Maître
8 Gallant.

9 Me DENIS GALLANT :
10 C'est... c'est... c'est bien, hein!

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :
12 Mais, je vais défoncez un peu, là.

13 Me DENIS GALLANT :
14 Ah! Bien, ça, c'est la prérogative du Commissaire.

15 LA PRÉSIDENTE :
16 Il n'y a pas de problème, Monsieur le Commissaire.

17 INTERROGÉ PAR M. RENAUD LACHANCE, commissaire :
18 Ça va.

19 Q. **[809]** Écoutez, je veux seulement rendre ça clair.
20 Madame Metcalfe, elle vous a dit qu'il y avait un
21 monsieur Desjardins derrière... derrière
22 Carboneutre?

23 R. Ça, c'était ce que monsieur Trudel lui avait dit,
24 comme je vous dis, là, dans la période des cinq...
25 des quatre à cinq semaines.

1 Q. [810] C'est ça.

2 R. Oui.

3 Q. [811] Et vous, elle vous informe que monsieur...
4 que monsieur Desjardins est derrière Carboneutre.

5 R. Elle me dit qu'il y a un monsieur Desjardins, mais
6 moi, Desjardins, ça me dit absolument rien, là.
7 C'est ça.

8 Q. [812] Mais, est-ce qu'elle vous dit que c'est un...
9 c'est quelqu'un qui a un dossier judiciaire?

10 R. Oui, oui, elle me le dit. Mais, comme je vous dis,
11 ça c'est après que maître Yergeau m'ait appelé.

12 Q. [813] Oui, j'ai compris ça. Mais, quand vous parlez
13 à monsieur Tomassi, est-ce que vous dites à
14 monsieur Tomassi qu'il y a monsieur Desjardins
15 derrière Carboneutre, puis il ne faut pas toucher à
16 ce dossier-là, qu'il doit s'éloigner de...

17 R. Je mentionne pas les noms, probablement que j'y
18 mentionne pas les noms, mais je mentionne qu'il y a
19 des gens qui font partie du crime organisé.

20 Q. [814] O.K. Mais, vous avez dit « il y a quelqu'un
21 du crime organisé qui est derrière Carboneutre,
22 touchez pas à ce dossier-là »?

23 R. C'est ça.

24 Q. [815] Et il a fait... Et vous, ça ne vous a pas
25 surpris quand même qu'un... qu'un député de votre

1 parti ait des fréquentations ou avance des dossiers
2 où il sait que c'est des gens du crime organisé qui
3 sont derrière?

4 R. Écoutez, je sais pas s'il le savait. Bien,
5 honnêtement, là, je lui ai pas demandé « est-ce que
6 tu savais avec qui tu dealais? », mais c'est clair
7 que, moi, ça me fait pas plaisir, là. Quand je suis
8 allé lui dire cette chose-là, c'était pas avec un
9 grand sourire, là, c'était vraiment du genre
10 « c'est pas correct, là, tu dois pas nous amener
11 ces gens-là au cabinet, là ». Donc, dans mon... mon
12 idée à moi, c'est... je... je suis pas content, là.
13 C'est vraiment pas, là... je l'accueille pas, je
14 lui dis pas « merci de m'avoir amené ce dossier-là,
15 là, c'est plutôt le contraire, là, c'est garde ça
16 avec toi. Moi, je veux plus voir ça chez nous,
17 là ».

18 Q. **[816]** Mais là, je comprends que vous ne parlez pas
19 à madame Beauchamp à tous les jours, mais...

20 R. Non.

21 Q. **[817]** ... vous êtes quand même proche de madame
22 Beauchamp.

23 R. Hum, hum.

24 Q. **[818]** C'est votre ancienne... ancienne blonde,
25 peut-être.

1 R. Pas blonde, « date ».

2 Q. **[819]** Vous la voyez quand même... vous la voyez
3 quand même à l'occasion. Et elle, son collègue
4 avance un dossier qui est poussé par un membre du
5 crime organisé.

6 R. Oui.

7 Q. **[820]** Est-ce que vous avez dit à madame Beauchamp
8 que son collègue poussait un dossier qui ne sentait
9 pas très bon?

10 R. Oui, oui, je lui avais dit. Aussitôt que maître
11 Yergeau m'avait contacté, c'est là que je lui avais
12 dit : « Maître Yergeau nous a avertis que ce
13 dossier-là, que l'entreprise comme telle... »

14 Q. **[821]** Oui mais là... là vous ne savez pas que c'est
15 le crime organisé qu'il y a derrière ça. Il vous
16 dit seulement qu'une personne louche...

17 R. Bien, il me dit que c'est des gens louches, là.
18 Moi, dans ma tête, « gens louches », c'est sûrement
19 des gens qui sont des criminels, là.

20 Q. **[822]** Oui, mais, dans le fond, vous n'avez jamais
21 dit donc à madame Beauchamp qu'il y avait des gens
22 du crime organisé derrière un dossier de
23 Carboneutre et que vous avez dit à monsieur Tomassi
24 de ne pas s'en mêler.

25 R. J'ai dit à madame Beauchamp que j'avais parlé à

1 monsieur Tomassi.

2 Q. **[823]** Après lui avoir parlé.

3 R. C'est ça.

4 Q. **[824]** Mais, sans lui dire que... que c'était lié au
5 crime organisé.

6 R. Comme je vous dis, les noms, là... probablement que
7 madame Metcalfe m'avait donné le nom de monsieur
8 Desjardins, mais pour moi, c'était comme... tu
9 sais, c'est pas quelqu'un que je connais, c'est pas
10 un milieu... c'est vraiment pas un milieu que je
11 connais, c'est vraiment pas un milieu sur lequel je
12 me documente, là.

13 INTERROGÉ PAR LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[825]** Oui, mais sans vous documenter...

15 R. Oui.

16 Q. **[826]** ... la question que pose le Commissaire est
17 importante.

18 R. Hum, hum.

19 Q. **[827]** Vous semblez... vous ne sentez pas
20 l'importance d'aviser votre ministre.

21 R. Mais je l'avise. Je lui ai dit, je lui ai dit :

22 « On se retire du dossier parce qu'on a été averti
23 qu'il y avait des gens... des criminels, en
24 réalité, derrière cette entreprise-là », je
25 l'avertis.

1 Q. **[828]** Mais pas seulement ça, que Tomassi essaie
2 d'amener ces gens-là.

3 R. Bien oui. Bien, c'est clair que je lui dis, là.
4 C'est clair que je lui dis, c'est un dossier qu'il
5 m'amenait...

6 Q. **[829]** Puis Tomassi, lui, il réagit comment quand
7 vous lui dites ça?

8 R. Comme je vous dis, là, c'est une réaction assez
9 stoïque, là, c'est comme même, je vous dirais, une
10 réaction de surprise par rapport à ça, plus
11 qu'autre chose. Je dirais peut-être plus comme
12 quelqu'un qui... un petit garçon qui s'est fait
13 attraper après avoir fait un mauvais coup, là.

14 Q. **[830]** Est-ce que des parties ont des questions?

15 Me BENOIT BOUCHER :

16 Je n'aurai pas de question, mais juste indiquer au
17 tribunal que les dispositions relatives aux
18 déclarations des administrateurs ont été ajoutées
19 en deux mille onze (2011) à la Loi sur la qualité
20 de l'environnement et se retrouvent aux articles
21 115.5 à 115.12 de la loi.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 O.K. Maître Hamel?

24 Me PIERRE HAMEL :

25 Non, pas de question.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Personne a de question?

3 Me DENIS GALLANT :

4 (Inaudible) les parties, donc...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Bon. Alors, voilà! Merci, Monsieur Crête.

7 Me DENIS GALLANT :

8 Merci beaucoup.

9 R. Au plaisir.

10 Q. **[831]** Merci.

11

12 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

13 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

14

15

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

SERMENT

Nous, soussignées, ODETTE GAGNON et DANIELLE BERGERON, sténographes officielles, certifions que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement.

Le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

Odette Gagnon (Tableau #202129-3)

Sténographe officielle

Danielle Bergeron (Tableau #289077-1)

Sténographe officielle